

- Un éditorial de Claude Ryan: La langue de travail, comment aller au-delà des symboles ? (page 4)
- L'entreprise privée participera à la rénovation urbaine par des baux emphytéotiques. (page 3)
- L'unilinguisme au Québec ne serait pas dans l'intérêt des francophones. (page 3)

■ la météo

Généralement ensoleillé.
Vents de 20 à 30 milles
avec rafales. Max. 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXII - NO 55

Montréal mercredi 10 mars 1971

15 CENTS

Niant la 'confession' que lui attribue la police

Paul Rose accepte de se défendre

par Guy Deshaies

Paul Rose, qui n'avait pas jugé bon, lundi, de nier une prétendue "confession" que lui attribuent les policiers, a affirmé hier que cette déclaration est fautive, qu'elle a été inventée de toutes pièces par la police.

C'est pourquoi, à la surprise générale, Rose a accepté l'offre que lui a faite le juge Nichols de revenir en cour pour présenter une défense.

Ce matin, Paul Rose sera donc de-

vant ses pairs pour entreprendre sa défense dont la première partie, selon les affirmations qu'il a faites hier, sera consacrée à la démonstration qu'il n'a jamais fait la moindre confession aux policiers.

Lundi, Rose avait été amené en cour pour se défendre d'une preuve de voir-dire qui avait été faite par la Couronne au sujet de cette déclaration qui n'est pas signée mais dont l'auteur, que la po-

lice dit être Paul Rose, confesse avoir pris part à l'assassinat de Pierre Laporte.

Rose avait alors admis que certains faits relatés dans cette déclaration étaient vrais mais qu'on n'y faisait pas suffisamment état des motivations politiques qui avaient pu inspirer les gestes imputés aux ravisseurs de Pierre Laporte.

Voilà que Rose nie tout simplement

l'authenticité de la déclaration de 18 pages qui a fait la manchette des journaux d'hier et qui constitue une pièce-clé de la Couronne contre le présumé assassin de Pierre Laporte.

Paul Rose a crié au juge Marcel Nichols que la prétendue "confession" est fautive et qu'elle a été inventée il y a environ quinze jours.

C'est du reste en des termes très durs, menaçants et qui ont fait tressaillir le

juge, que Paul Rose a ainsi accepté l'offre que lui a faite le président du tribunal de présenter une défense. La Couronne avait achevé sa preuve en fin de matinée.

Le juge Nichols a fait venir l'accusé en cour pour lui annoncer que son expulsion valait pour le temps que durerait la preuve de la Couronne mais qu'il était admis en cour pour se défendre s'il le désirait.

"Je vous accorde un ajournement pour vous permettre de réfléchir", dit le juge.

"C'est tout réfléchi, rétorque l'autre. Personnellement je n'ai pas de défense à présenter mais face à la fausse déclaration de la police, je dois rectifier des faits et rétablir les valeurs humaines que cette prétendue "confession" attaque basement. Si vous n'avez jamais vu un Québécois, s'exclame Rose, s'il le désirait.

Voir page 2: Paul Rose

Contre Vallières, Gagnon et Larue-Langlois

Une nouvelle accusation de conspiration séditeuse

par Pierre Richard

Une nouvelle accusation de conspiration séditeuse sera portée ce matin contre MM. Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois alors que le ministère public abandonne toute poursuite contre Vallières et Gagnon dans les causes remontant à 1966.

Le Devoir a obtenu ces informations de sources sûres hier, en fin d'après-midi.

De plus, une accusation d'incitation à la violence sera portée contre le journaliste Pierre Vallières détenu depuis le 16 octobre dernier.

Le procureur général du Québec, M. Jérôme Choquette, a donc décidé de revenir à la charge contre Vallières, Gagnon et Larue-Langlois en portant contre eux une nouvelle accusation de conspiration séditeuse.

On se rappelle que, le 12 février dernier, le juge Roger Ouimet avait annulé l'acte d'accusation pour conspiration séditeuse qui pesait alors contre ces trois accusés ainsi que contre MM. Michel Chartrand et Robert Lemieux; le juge avait annulé l'acte d'accusation en le qualifiant de "trop vague" et de préjudicia-

ble aux cinq accusés.

Les raisons officielles de l'abandon de la poursuite dans ces causes ne sont pas connues. Le 1er mars, la Couronne avait déclaré qu'elle était prête à procéder, et le procès de Vallières et Gagnon pour conspiration pour dépôt d'explosifs en 1966 devait débiter ce matin.

Les deux accusés avaient, d'autre part, déposé une requête dans laquelle ils soutenaient que la Cour avait perdu juridiction dans toutes ces causes. Par ailleurs, l'accusation de sédition formulée en 1969

Voir page 2: Vallières-Gagnon

Le salaire minimum à \$1.75

La loi fédérale garantira le droit au congé-maternité

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, a déposé hier aux Communes un projet de loi visant à augmenter les avantages sociaux des quelque 530.000 employés tombant sous l'autorité fédérale, particulièrement en ce qui concerne la cessation de l'emploi, les congés de maternité et l'égalité de la rémunération du travail des femmes. Le projet propose également de

hausser le salaire minimum de 165 à 175 l'heure.

M. Mackasey a déclaré que les nouvelles mesures protégeront principalement les employés non syndiqués qui constituent 55 % de la force ouvrière de juridiction fédérale et qu'elles auront sans doute une influence sur les législations provinciales en cette matière.

Advenant un accord de la Chambre,

les corrections suivantes seront apportées au code canadien du travail. Elles entreront en vigueur le premier juillet.

En plus de proposer la hausse du salaire minimum à \$1.75, la nouvelle loi permettra au gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre du travail, de hausser lui-même à l'avenir le salaire minimum, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'assentiment de la Chambre. Cette mesure qui vise à éviter les retards inutiles lorsque des changements se produisent dans les conditions économiques, touchera de 20.000 à 30.000 personnes a dit M. Mackasey.

La loi sur l'égalité de salaire pour les femmes, adoptée en 1966, sera révoquée et remplacée par des dispositions plus énergiques dans le code. Actuellement l'application des dispositions dépend en grande partie des plaintes formulées par écrit par des particuliers. Les nouvelles dispositions seront assujetties à la procédure générale d'application et d'inspection et aux sanctions plus sévères prévues dans le code.

Les modifications interdiront pour la première fois le congédiement ou la mise à pied d'une employée du seul fait qu'elle est enceinte et elles établiront son droit à un congé de maternité.

Une employée comptant une année de service aurait droit à un congé minimum de onze semaines avant l'accouchement et de six semaines après l'accouchement.

Les employeurs qui mettent fin à l'emploi d'un groupe de cinquante employés ou plus seront obligés d'aviser le ministre du travail, le ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration et les syndicats mis en cause. Les préavis varieront de huit à seize semaines selon l'im-

Voir page 2: La loi fédérale



L'intensité des éclaboussures est directement proportionnelle à la vitesse du véhicule, à la profondeur de la flaque et à la viscosité du liquide. L'intensité des réactions de l'éclaboussé est directement proportionnelle à... (Photo Le Devoir par Claude Léger)

La crise des enseignants

Les deux parties s'affrontent devant la commission à Québec

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Les parties patronale et syndicale ont fait part de vues diamétralement opposées devant la commission parlementaire de la fonction publique hier, la première soutenant que le principe de scolarité garantie exigé par les enseignants en est un de "disparité garantie", la seconde affirmant que c'est une question d'équité et de dignité.

La commission a entrepris de faire la lumière sur le conflit qui oppose les deux parties quant au classement des enseignants, conflit marqué de grèves tournantes, de négociations difficiles et sporadiques, puis de deux trêves, dont la seconde peut prendre fin aujourd'hui.

Au nom de la partie patronale (commissions scolaires et gouvernement), Me Denis Sirois a fait valoir que les enseignants ont brisé la convention collective intervenue en novembre 1969, l'an dernier au sujet de la clause prévoyant la "présence" des maîtres à l'école, et cette année au sujet du classement; ce qui le porte à se demander quelle clause les enseignants invoqueront l'an prochain pour "sortir dans la rue".

Après avoir fait état du problème et de la difficulté d'application des clauses relatives au classement des enseignants, le porte-parole a dit que cette tâche devait se faire selon les règles déjà convenues entre les parties en 1969 et qu'il ne conviendrait pas de changer les règles du jeu en cours de route et de tenter d'obtenir "des salaires supérieurs de façon déguisée".

M. Sirois a dit que la convention en cours, et qui ne prendra fin qu'en juin prochain, prévoit le règlement du conflit sans heurts, et qu'elle ne donne aucune ouverture à la grève sur ce point. Il a ajouté que la partie patronale n'a pas l'intention de négocier la convention de façon rétroactive, mais qu'elle est disposée à faire des ajustements à certaines clauses qui fonctionnent moins bien.

M. Sirois a noté que le problème du classement des enseignants se pose depuis quelques années déjà et que, le Comité provincial de classement ayant échoué dans la tâche qui lui était confiée par la convention collective, il s'agit de savoir maintenant qui va faire ce travail, de façon rapide et définitive, pour les 70.000 enseignants du Québec.

"La partie patronale, par l'entente, a engagé une masse monétaire. Elle s'est engagée à verser des salaires selon des règles de scolarité réelle et non pas selon une scolarité surévaluée artificiellement. Il ne s'agit pas pour nous d'accroître cette masse déjà impres-

sionnante, ni d'accroître les salaires par n'importe quel étalon de mesure."

M. Sirois a dit que la partie patronale ne pouvait accepter la scolarité garantie telle que souhaitée par les enseignants et dont il a dit qu'elle devrait être la plus avantageuse de plusieurs catégories mises côte à côte, ou même, a-t-il dit en boutade, la meilleure depuis la Confédération! Tout en disant ne pas savoir ce que les enseignants veulent exactement — leurs positions ayant varié de semaine en semaine — le porte-parole patronal estime qu'ils remettent en cause une décision administrative de 1966, le

bill 25 de 1967 et l'entente provinciale de 1969. De plus, les enseignants mettraient ainsi un frein à la parité salariale, recréeraient des disparités et des injustices dénoncées par tous, en plus de susciter un désordre administratif insurmontable.

Le président de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau, a pour sa part réitéré que les enseignants n'acceptent pas que l'évaluation de leur scolarité — laquelle détermine les salaires — soit retirée du champ de la négociation collective. La

Voir page 2: Les deux parties

L'opposition veut savoir

Quelles sont ces "circonstances" qui justifient la loi Turner?

OTTAWA (CP) — Au cours de l'exa-

men en commission des crédits du ministère de la justice, le député conservateur Eldon Wooliams, critique attitré de l'opposition en matière de justice, a longuement interrogé M. John Turner sur les circonstances qui justifient encore la loi prévoyant les pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public.

Quelles sont ces circonstances, a-t-il demandé, qui autorisent le ministre à dire que la loi restera en vigueur jusqu'à ce que "les circonstances le justifient".

Le ministre a répondu que la loi sera révoquée lorsque les renseignements émanant de la police justifieront pareille décision. "Or, à ce jour, je n'ai pas reçu de tels renseignements et le gouvernement n'a pas davantage reçu de requête en ce sens de la part des autorités aux demandes desquelles il avait répondu", allusion évidente au gouvernement du Québec et à la Ville de Montréal qui avaient demandé à Ottawa les mesures d'urgence en octobre dernier afin de faire face à une "insurrection appréhendée".

"Pour y mettre fin (à la loi), a précisé le ministre, il faut une appréciation commune des intéressés."

Le gouvernement fédéral a-t-il demandé à la police si, à son avis, l'atmosphère qui prévaut au Québec est telle que les mesures d'urgence pour-

raient être abrogées? a demandé M. Wooliams.

"Cette question, a dit le ministre, est constamment remise à l'étude, sur une base quotidienne."

"Voilà une réponse bien évasive!" a lancé le député conservateur qui a exigé des explications plus complètes avant de voter les crédits du ministère.

"La décision appartient au cabinet et sera collective", a repris M. Turner qui

Voir page 2: La loi Turner

Boutonnieres fleuries pour accueillir M. Trudeau

OTTAWA (PC) — Les Communes ont fait hier un accueil chaleureux au premier ministre Trudeau qui en était à sa première présence depuis qu'il a épousé, jeudi soir dernier, Mme Margaret Sinclair, de Vancouver.

Tous les députés ministériels portaient une rose rouge à la boutonnière comme le fait habituellement le chef du gouvernement et la tribune des visiteurs était comble.

C'est le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, qui a le premier, présenté ses vœux de bonheur et de longue vie au premier ministre et à sa jeune épouse de 22 ans.

"Puisque le premier ministre a réussi son gros mariage surprise, a dit avec humour M. Stanfield, les

Communes sont maintenant prêtes pour toutes les autres petites surprises".

M. Trudeau devait déclarer plus tard, avec autant d'humour, que si ces petites surprises devaient apparaître, il s'assurerait qu'elles soient silencieuses dans la tribune des visiteurs.

Le premier ministre se référait à l'anecdote que l'ancien chef conservateur John Diefenbaker avait, vendredi dernier, relatée aux Communes alors que les différents porte-parole des partis formulaient des vœux à l'intention de M. et Mme Trudeau dont le mariage venait de surprendre tout le monde, y compris les députés.

Voir page 2: Boutonnieres

La fonction publique fédérale moins accessible aux unilingues

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Les niveaux supérieurs de la fonction publique fédérale seront, en vertu de la politique gouvernementale en matière de bilinguisme, de moins en moins accessibles aux unilingues anglophones.

Ceux-ci pourront toutefois suivre des cours de formation accélérée en français et seront alors admissibles à ces postes.

Quant aux fonctionnaires francophones, le gouvernement veillera à en augmenter le nombre pour que la fonction publique soit plus représentative qu'elle ne l'est actuellement.

C'est ce qui ressort de la déclaration que le président du Conseil du trésor, M. Drury, a faite hier devant les membres du comité des prévisions budgétaires qui s'est réuni à Ottawa.

M. Drury a, par la même occasion, déposé copie d'une lettre qu'il vient de faire parvenir aux sous-chefs de ministères et chefs de départements et organismes fédéraux.

Cette lettre expose les "objectifs de direction concernant le bilinguisme" dans la fonction publique canadienne.

L'objectif majeur semble être celui qui consiste à augmenter le nombre des personnes bilingues en fonction de façon que, pour 1975, les effectifs bilingues de la région de la capitale nationale et des futurs districts bilingues correspondent aux pourcentages ci-dessous.

Direction, 60 %; administration et service extérieur 80 %; soutien administratif, 25 pour cent; secteur scientifique et professionnel, 15 pour cent; technique, 15 pour cent; et exploitation, 15 %.

Dans cette lettre, le gouvernement

précise que les ministères, les départements et organismes doivent considérer comme "prioritaire" la planification et la mise en œuvre des activités destinées à réaliser ces objectifs de bilinguisme.

Le gouvernement demande aussi aux sous-chefs de ministère et aux chefs de département et organisme de présenter au Conseil du trésor leurs plans conçus pour la réalisation de ces objectifs dans le cadre de leur plan général de main-d'œuvre et d'indiquer l'étendue de leurs besoins en ressources supplémentaires.

M. Drury a expliqué que "le problème consiste en réalité à augmenter progressivement le nombre d'emplois où, soit le bilinguisme, soit le travail dans l'une ou l'autre langue est une condition — ce qui veut dire qu'on s'éloignerait progressivement de la situation où la seule connaissance de l'anglais est une exigence, pour aller vers une situation où le bilinguisme peut être une exigence et passer ensuite à une situation où, soit le français, soit l'anglais peut être utilisé dans un nombre grandissant d'emplois".

Le ministre a fait remarquer que cela présupposait "évidemment" un recrutement plus actif de francophones.

Ces unilingues pourront encore, s'ils

Voir page 2: La fonction publique

■ au gré du temps

Le moribond perpétuel

Habitants de Québec, Québécois! Pourquoi donc vous émeuvriez à l'idée que le distique gravé sur le mur de votre nouveau théâtre s'adresse à vous?

Ne comprenez-vous pas que l'exhortation lapidaire: "Vous êtes pas écroulés de mourir..." concerne explicitement la grammaire et la syntaxe françaises?

L'appel pathétique du poète vise à faire prendre conscience de leur agonie au Canada français par l'absurde et le charabia; l'absence dans la phrase du "ne", explicite peut-être mais pourtant obligatoire, en dit long sur le désarroi de l'artiste, hanté par l'agonie de la langue française.

M. Péloquin est un poète homéopathique. On peut préférer ceux, qui tel Gaston Miron, s'attaquent directement et efficacement aux problèmes du temps présent.

Louis-Martin TARD

UN SAUNA CHEZ-VOUS? POURQUOI PAS?

Sauna Royal

— une nécessité pour toute la famille!

4925, Boul. des Laurentides, Laval, P.Q.
622-0880 866-1561

suites de la première page

PAUL ROSE

vous allez en voir un! Je dis cela surtout pour MM. Marcel Sainte-Marie et Jean-Claude Boillard. (Il s'agit des deux policiers qui ont "recueilli la confession" de Rose). Si je ne me retenais pas, ronchonne l'accusé, rageur, je sauterais la rampe et je vous "swingerais" tous les deux.

"Pas de menaces! pas de menaces!" balbutie le juge Nichols pas très rassuré malgré les 15 policiers de la Sûreté qui encerclent le prétoire et n'ont d'yeux que pour Rose, toujours vêtu de sa chemise bleue et de son tricot brun, les deux grosses mains solidement agrippées à la barre des accusés, face aux douze jurés qui n'ont pas eu l'occasion, jusqu'à présent, de voir souvent celui dont ils auront à trancher le destin.

"Cette confession, écume encore l'ainé des Rose, je vais la contredire ligne par ligne.

Il demande alors au magistrat un ajournement de dix jours ainsi que la permission de disposer d'une salle pour rencontrer ses témoins, dont certains, déclare-t-il, n'ont jamais été entendus.

Le juge lui accorde un ajournement jusqu'à ce matin pour commencer sa défense. On ne sait pas encore combien de témoins Rose veut faire entendre mais il ne pourra pas refaire la preuve de voir dire qu'il a été faite concernant la déclaration de 18 pages, produite lundi par la Couronne, et selon laquelle Rose raconte qu'il a pris part à l'assassinat de Pierre Laporte. Cette "confession" est de la main de l'agent Jean-Claude Boillard et elle n'a jamais été signée par l'accusé qui en serait l'auteur, d'après la police.

"J'ai rencontré les deux policiers, de dire Rose, ils m'ont visité, mais jamais je ne leur ai fait la moindre déclaration." Rose a dit aussi qu'il avait des moyens techniques de prouver que cette déclaration était fautive.

Bref, Paul Rose se défendra seul à partir de ce matin et bénéficiera, semble-t-il, des conseils de son avocat, Me Robert Lemieux. Il tentera de démentir la déclaration que les policiers lui attribuent et qui constitue une pièce-clé de la preuve contre lui.

Nul ne sait combien de témoins il fera entendre et quelle sorte de plaidoyer il prépare mais l'on peut s'attendre que la défense de Paul Rose réserve surprises et émotions diverses.

La Couronne, représentée par Me Jacques Duros, a mis deux semaines à faire sa preuve. Plus de 200 pièces à conviction ont été versées au dossier et 206 témoignages ont été entendus.

VALLIÈRES-GAGNON

contre Vallières pour son livre "Negres blancs d'Amérique" tiendrait toujours.

Joint par téléphone, le procureur en chef de la Couronne, Me Stephen Cudihy, n'a voulu ni confirmer, ni démentir ces informations et a ajouté que les intéressés avaient été avertis et qu'on connaîtra le tout, ce matin, en Cour.

Vallières, Gagnon, Larue-Langlois de même que Chartrand et Lemieux sont toujours accusés d'avoir appartenu au FLQ. Vallières et Gagnon sont incarcérés depuis le 16 octobre dernier alors qu'ils avaient été appréhendés à la suite de la promulgation de la loi sur les mesures de guerre.

Le nouvel acte d'accusation dont sont exclus MM. Chartrand et Lemieux, porterait, comme le précédent, sur la période allant de janvier 1968 au 16 octobre 1970. Cependant, le nouvel acte comporterait quatre pages et ferait état d'une série de faits dont des lettres

Un ministre sera chargé d'appliquer le rapport Bird sur le statut de la femme

OTTAWA (CP) — Le gouvernement nommera un ministre qui sera chargé de l'application des recommandations de la commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre chargé de l'habitation, M. Robert Andras. Cette nomination pourrait tomber sous le coup du projet de loi sur la réorganisation du gouvernement sur lequel les Communes seront appelées à se prononcer prochainement.

Ce projet de loi permettrait au premier ministre de nommer cinq nouveaux ministres d'Etat aux fonctions bien établies et de nommer en plus un nombre illimité de ministres d'Etat pour aider les autres membres du cabinet.

Le projet de loi est à l'étude au comité depuis 15 jours environ. Le leader du gouvernement en Chambre, M. Allan MacEachen, a qualifié ce retard d'obstruction concertée de la part de l'opposition.

Hier, M. Andras, durant le débat provoqué par une motion néo-démocrate demandant l'application des recommandations de la commission royale sur la situation de la femme, a affirmé qu'il

Le procès Calley tire à sa fin

FORT BENNING (AFP) — Le procès du lieutenant William Calley, commencé il y a quatre mois devant la cour martiale de Fort Benning (Géorgie) approche de sa fin. Hier après-midi, le ministère public a annoncé qu'il n'avait plus de témoins à faire comparaître. La défense, de son côté, a fait une déclaration similaire. Il ne reste plus que des conditions qu'à entendre trois témoins cités par les membres du jury. Il s'agit du capitaine Ernest Medina, du colonel Oran Henderson et du sergent David Mitchell.

écrites en 1968 par les accusés ainsi que les discours prononcés par ceux-ci au cours de la crise d'octobre.

Quant à l'acte d'accusation pour incitation à la violence porté contre Vallières, il comprendrait neuf chefs d'accusation parmi les personnes que Vallières aurait incitées à la violence, on retrouverait nul autre que son coaccusé Larue-Langlois.

Les trois accusés doivent comparaître ce matin pour connaître la date de leur procès: il n'y aura pas d'enquête préliminaire, le ministre Choquette ayant procédé par "prétérred indictment".

Par ailleurs, Le Devoir a appris que le procureur général a décidé d'ordonner un arrêt des procédures (nolle prosequi) dans les cinq causes de Vallières et Gagnon remontant à 1966 et dans lesquelles il n'y avait pas encore eu de procès.

LA FONCTION PUBLIQUE

le désirent, être mutés, sans réduction de salaire, à un poste unilingue pour lequel ils sont qualifiés.

Enfin, M. Drury a déclaré que le fédéral devait envisager "franchement" le problème du recrutement des francophones dans la fonction publique.

"Il faut bien se rendre compte que la fonction publique n'était pas et n'est pas représentative quant à la participation des francophones, a-t-il dit.

"Les statistiques démontrent que la participation des francophones dans l'administration est encore moins que satisfaisante et que son taux de progression n'est pas suffisant.

"Par exemple, seulement 15% des employés de la catégorie de la direction sont francophones et le pourcentage des francophones nommés dans cette catégorie depuis le mois d'avril 1966 est demeuré à ce niveau."

Selon lui, cette situation ne peut-être redressée que par l'adoption de plans de développement de la main-d'œuvre.

M. Drury estime que de tels plans auront pour résultat de donner une formation accélérée en français aux anglophones occupant les emplois de surveillance et, parallèlement, d'assurer le recrutement accéléré de francophones pour l'administration et le perfectionnement de ceux qui s'y trouvent déjà.

Le ministre a expliqué qu'il était nécessaire que les anglophones qui occupent des postes de surveillance aient une connaissance du français puisqu'ils ont souvent à traiter avec certains membres de leur personnel dont le français est la langue maternelle.

LA LOI FÉDÉRALE

portance du groupe mis à pied. Les infractions à cette mesure seront punissables à une amende maximum de \$100-000.

Dans le cas des renvois individuels, le sujet comptant au moins trois mois de service aura droit à un préavis d'au moins deux semaines. Des indemnités de fin d'emploi sont enfin prévues. L'employé comptant cinq années de service aura droit à deux semaines de salaire; l'employé comptant vingt années de service retirera pour sa part huit semaines de salaire.

La mise à pied d'un employé unique-ment motivée par la saisie de son salaire sera interdite.

La nouvelle loi touchera les compagnies tombant sous la juridiction fédérale. Telles les chemins de fer, le transport sous toutes ses formes lorsqu'il a un caractère interprovincial ou international, les communications, les banques et le reste.

M. Macksey a dit aux journalistes qu'il souhaitait voir les provinces adopter des mesures analogues aux siennes et que si le salaire minimum n'avait pas été haussé à un niveau plus élevé que \$1.75 l'heure, c'était pour ne pas établir un trop grand décalage entre le salaire minimum des provinces et celui du gouvernement fédéral. Le salaire minimum en Ontario est de \$1.50 l'heure; au Québec, il est de \$1.45 l'heure.

A cause du contexte actuel, les mesures touchant la promotion de la femme ont pris un plus grand relief que les autres. On se souviendra que le premier ministre Trudeau, dans le discours qu'il prononçait à Toronto, avant son

était dans l'intention du gouvernement de nommer un ministre.

Les néo-démocrates, dans leur motion soumise par le député de Toronto-Greenwood, M. Andrew Brewin, demandaient justement la nomination d'un ministre chargé d'appliquer les recommandations de la commission sur le statut de la femme.

La première étape, leur a répondu M. Andras, sera de faire tomber les obstacles que rencontrent les femmes tant dans le domaine juridique que dans le domaine de l'emploi.

"Les femmes, a-t-il dit, constituent un important groupe de personnes talentueuses qui ont été exclues de la vie courante."

Les Communes se sont vidées rapidement des l'amorce du débat. Le premier ministre Trudeau, qui venait de recevoir les félicitations des députés à l'occasion de son mariage, a quitté la Chambre, dès que M. Brewin a ouvert la bouche.

M. Brewin réclamait pour les femmes un traitement égal, non un traitement spécial. Les néo-démocrates, a-t-il dit, sont entièrement d'accord avec les principales recommandations du rapport qui montre clairement qu'à l'heure actuelle les Canadiennes sont souvent tenues à l'écart de ce qui leur revient de droit.

Le député conservateur de Fundy-Royal, M. Fairweather, a déclaré pour sa part que le gouvernement fédéral devrait ouvrir une garderie expérimentale pour les enfants de fonctionnaires. M. Fairweather a conclu son exposé en notant que les femmes devraient comprendre que l'égalité comprenait une part accrue de responsabilités.

Le député créditiste de Champlain, M. René Matte, a préconisé pour sa part la création de 150 circonscriptions électorales au lieu des 264 existant à l'heure actuelle, et l'élection à la fois d'un représentant masculin et d'un représentant féminin de ces circonscriptions au Parlement.

Les femmes mariées devraient avoir droit à un salaire, a-t-il suggéré, et recevoir une pension à leur retraite.

mariage, et dans lequel il prenait la défense des droits de la femme, avait préparé l'opinion.

M. Trudeau avait même soutenu à cette occasion qu'il serait peut-être souhaitable de consentir des heures de travail variables aux nombreuses femmes qui disposent d'un peu de temps, de beaucoup de talent et d'initiative. La nouvelle loi du ministère du travail se situe donc dans la ligne de cette politique visant à faciliter le travail des femmes au Canada. Elle vise aussi à rendre le renvoi des travailleurs, hommes et femmes, moins brutal. On sait qu'à cet égard, le Canada accuse du retard sur de nombreux pays, notamment sur l'ensemble des pays européens.

Toutes les nouvelles mesures s'appliqueront tant aux cadres et aux professionnels qu'aux autres employés.

Les grandes lignes du nouveau projet de loi avaient été révélées par les journaux torontois des avant-hier. Vraisemblablement, ces journaux tenaient leurs renseignements du ministère de M. Macksey.

BOUTONNIÈRES

M. Diefenbaker avait raconté que Mme Trudeau, alors qu'elle était toute petite, avait lancé du haut de la tribune des visiteurs: "C'est mon papa" — comme elle venait de reconnaître son père, M. James Sinclair, alors ministre des pêcheries dans le cabinet du premier ministre Louis Saint-Laurent.

Quant à M. Stanley Knowles, leader parlementaire néo-démocrate, il a souhaité que Mme Trudeau apparaisse bientôt dans les tribunes du parlement. "C'est là l'un des droits du Parlement".

De son côté, M. Romuald Rodrigue (RC - Beauce), a déclaré que les membres de son parti, comme ceux des autres d'ailleurs, étaient heureux du retour du premier ministre et souhaitaient la bienvenue à sa jeune femme dans la capitale canadienne.

Le premier ministre, se levant pour remercier la Chambre, a reçu une ovation nourrie et a dit que son bonheur des jours derniers n'avait été assombri que par la mort subite de l'un de ses députés, M. Ab Douglas, de la Saskatchewan.

Il a dit que M. Douglas était un homme digne, intègre et travailleur qui avait le respect et l'amitié de tous les membres de la Chambre.

Il a ajouté que jamais il n'avait douté que les membres des Communes s'associeraient avec enthousiasme à son bonheur parce que "le Parlement est toujours un endroit où les sentiments humains prévalent".

M. Trudeau a conclu en déclarant: "Je suis honoré d'être membre de cette Chambre".

M. et Mme Trudeau étaient arrivés la veille à Ottawa, mettant ainsi fin à leur lune de miel de quatre jours.

LA LOI TURNER

a ajouté: "Il ne s'agit pas d'une décision personnelle."

"J'espère, a rétorqué M. Wooliams, que vous n'insinuez pas de la sorte que vous n'étiez pas en accord avec le cabinet et que vous ne l'êtes pas aujourd'hui".

Si je n'étais pas d'accord, a dit le ministre, "vous savez ce que je ferais, j'en suis sûr".

D'autre part, le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, a annoncé hier à l'Assemblée nationale qu'il fera une déclaration cette semaine sur le rapport de l'ombudsman concernant les personnes arrêtées sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

L'ombudsman Louis Marceau a soumis récemment à M. Choquette un rapport portant sur environ 160 plaintes venant de personnes qui trouvent que leurs droits de citoyen ont été bafoués sous l'empire de cette loi d'urgence. Cette loi fut appliquée en octobre dernier au moment de la crise des enlèvements.

De bonne source on a laissé entendre que M. Marceau a recommandé une certaine forme de compensation pour les Québécois qui ont été détenus sans avoir été mis en accusation.

M. Choquette répondait à une question de M. Camille Laurin, député péquiste de Bourget.

LES DEUX PARTIES

lutte que mènent les enseignants, dit-il, s'appuie sur un sentiment très vif de dignité personnelle et collective. Ils veulent un statut et un niveau de vie décente, le respect de leur compétence, et être traités avec autant d'équité que les membres d'autres professions.

La CEQ réclame que les normes de classement généralement reconnues dans les conventions collectives antérieures le soient de façon précise par la convention actuelle, à la suite de négociations. "Si, dit M. Charbonneau, le ministre se dit prêt à compléter le classement d'ici septembre, il est sûrement prêt à déposer sur la table les critères de classement qu'il entend appliquer."

La CEQ ne remet pas en cause le classement, mais elle veut faire respecter des droits qui, selon l'expression de la présidente de la CEQ, n'ont jamais été mis en cause dans aucune autre profession.

M. Charbonneau, tout comme le porte-parole du Parti québécois a demandé que la commission parlementaire ne se conforme pas aux recettes et aux bons conseils". A son avis également, la seule négociation ne peut fournir de réponses satisfaisantes aux principes fondamentaux en cause, et le gouvernement doit faire part de façon claire de ses orientations. Il s'oppose à ce que le débat se situe seulement au niveau des relations de travail, ce que souhaite le ministre L'Allier. Le litige a fait éclater un problème majeur qui touche à toute la société québécoise, dit-il, et les enseignants refuseront de retourner à une table de négociation qui ne serait qu'une table de consultation.

Autrement, dit le président de la CEQ, l'impasse persistera. A son avis, la partie syndicale a été patiente et polie jusqu'à présent mais elle se mord les doigts d'avoir voulu utiliser tous les recours normaux qui soient, face à un patron qui était sourd et muet, et à un gouvernement qui faisait preuve de négligence.

M. Charbonneau estime que le débat débordait largement des relations de travail et qu'il est devenu "politique", en ce sens que le gouvernement doit donner

un mandat clair à son porte-parole pour régler le problème par voie de négociation. Dénouant ce qu'il appelle les "manoeuvres stratégiques" de la partie patronale, le président de la CEQ a dit que la commission était le "recours ultime".

M. Charbonneau devait compléter son exposé en soirée, suivi des présidents des deux centrales anglophones puis d'autres porte-parole d'organismes intéressés. Outre MM. L'Allier et Saint-Pierre, MM. Bertrand et Cardinal, ex-ministres de l'éducation, font partie de la commission présidée par M. Alfred Bosse, député libéral de Dorion.

DEUX AGENCES

Suite de la page 3

dical de négociation provinciale, le CSNT, est autorisé à négocier un protocole d'entente de retour au travail. M. Raymond Couture, directeur des grèves à la CSN, a déclaré que l'entente se fera provincialement ou ne se fera pas.

Les leaders syndicaux considèrent que la reprise du travail est maintenant liée aux conditions qui leur sont faites à la table de négociations. Le point en litige demeure la partie salariale avec le secteur public, et les syndicats prétendent que les négociations n'avancent pas parce que la partie patronale (les agences) n'a pas de mandat pour négocier sérieusement sur les questions monétaires.

Entre-temps, la convention collective échue depuis avril 1969 n'est toujours pas signée, le lock-out se poursuit et ce sont les assistés sociaux qui en sont les victimes.

L'ENTREPRISE

Suite de la page 3

des pouvoirs étendus. La ville adoptait également deux types de programmes: le premier orienté vers la construction de logements à prix modique, le second vers la rénovation.

Au début de son exposé, le président du comité exécutif de Montréal avait pris soin de préciser que la politique de l'habitation ne pouvait pas être isolée de la politique de l'environnement: ce qui supposait, à son avis, que la première soit insérée dans la seconde, que l'habitation soit adaptée à l'homme, à ses besoins individuels et sociaux et non l'inverse, et qu'enfin soit accepté le "rôle grandissant et prépondérant des pouvoirs publics dans le domaine de l'habitation et de l'aménagement de nos villes".

M. Niding a rappelé également qu'entre 1960 et 1965, divers travaux menés par les gouvernements et les organismes publics avaient entraîné la disparition de près de 9,000 logements, la plupart vétustes ou inadéquats. D'où, l'urgence d'accorder par la suite la priorité au programme de construction à loyer modique et celle de "constituer d'abord une réserve avant d'entreprendre la démolition de logements non récupérables".

Si l'existence de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logements permettait de faire face aux problèmes de la construction grâce à l'octroi de prêts hypothécaires équivalant à 95% des dépenses ainsi encourues, la création de l'Office municipal d'habitation en 1969 et l'octroi de subventions allaient per-

Mitchell Sharp se dit impressionné par la modération d'Abidjan à l'endroit de Prétoria

ABIDJAN (d'après CP et AFP) — Au terme d'un séjour de 48 heures qu'il vient de faire en Côte d'Ivoire, M. Mitchell Sharp s'est dit "vivement impressionné" par la modération dont fait preuve le président Félix Houphouët-Boigny à l'égard du racisme de l'Afrique du Sud.

Le ministre canadien des affaires extérieures, qui accomplit une tournée dans cinq pays d'Afrique noire, s'est entretenu durant plus d'une heure hier avec le chef d'Etat ivoirien. Ce dernier a rappelé à son interlocuteur canadien la position adoptée par Abidjan à l'égard de Prétoria: c'est une position très souple qui propose "l'ouverture d'un dialogue" plutôt qu'une confrontation avec l'Afrique du Sud. A ce propos, a dit M. Sharp à l'issue de son entretien, le président Houphouët-Boigny a clairement indiqué que son gouvernement attache la plus grande importance au développement économique. Le dialogue et la négociation au sujet de l'apartheid et du colonialisme portugais sont d'autant plus indiqués, a dit le président, que l'Afrique ne saurait se permettre de s'engager dans un conflit armé.

Quant au rôle que pourrait éventuellement jouer le Canada dans une telle négociation, a dit M. Sharp, il n'en fut pas question au cours de l'entretien. La veille, le ministre avait toutefois rappelé aux autorités ivoiriennes qu'Ottawa pourrait apporter son concours et son appui à ceux qui, en Afrique, sont désireux d'ouvrir le dialogue et d'amorcer éventuellement des négociations avec Prétoria.

Au cours de l'entretien, a précisé un porte-parole de la mission canadienne, le chef de l'Etat ivoirien a établi un parallèle entre la situation qui prévaut en Afrique par suite de la politique de Prétoria et celle qui existe au Proche-Orient, les pays de l'Afrique noire se trouvant dans une position analogue à celle des pays arabes à l'égard d'Israël.

Quoi qu'il en soit, a conclu M. Sharp, le Canada n'entend pas intervenir dans un différend qui pourrait éventuellement résulter des divergences de vue des pays africains quant au problème de l'Afrique du Sud.

"Les initiatives récentes de la Côte d'Ivoire (ouverture d'un dialogue avec Prétoria) ont retenu notre attention, a dit le ministre. Nous nous félicitons des efforts faits par des pays africains pour tenter d'arriver à une solution réaliste du problème.

"Pour sa part, le Canada

CAFE-THÉ CONFITURE
ADOPTÉZ LES PRODUITS DESY
RECONNU LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTREAL 321-1104

LIMONADE ASEPTA
REDONNE
L'ENTRAIN
Agreable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

SI VOUS AVIEZ QUAT'Z-YEUX...
MAIS VOUS N'AVEZ QUE DEUX...
Optrex nettoie, calme et rafraîchit les yeux fatigués et irrités par le rhume, le vent, le surmenage, la fumée et la POLLUTION DE L'AIR.
GOUTTES ET BAIN OCULAIRES
Optrex
soulagent les yeux fatigués

carnet d'un censeur

OU CECI OU BIEN CELA

[Ou bien... ou bien donc] — (Ou bien... ou bien non). On devient excédé d'entendre ces deux tournures également vicieuses. A la radio, dans la rue, au restaurant, elles se glissent partout dans d'innombrables dialogues. Par pitié pour mon agacement, que les lecteurs de mon carnet pour qui la grammaire n'a plus de secrets me permettent aujourd'hui de dire aux autres l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur la construction de certaines propositions conditionnelles.

Il y a les propositions conditionnelles simples, qui commencent par des locutions comme au cas où, à la condition que, à moins que. On se débrouille sans trop de difficulté avec celles-là. Quand la proposition conditionnelle est double, qu'elle offre un choix, qu'elle présente une alternative et qu'elle commence par ou, beaucoup de gens donnent l'impression de n'avoir jamais

appris comment la faire. C'est pourtant simple.

Premier point: il est préférable que la conjonction ou qui introduit la première possibilité [ex.: ou je fais ceci...] ne soit pas suivie de l'adverbe bien.

Deuxième chose à se rappeler: la deuxième possibilité, elle, est généralement amenée par ou bien [ex.: ou je fais ceci ou bien je fais cela].

Ce ou bien peut être remplacé par la conjonction sinon [ex.: ou je ferai ceci sinon je ferai cela].

C'est la combinaison erronée de ou bien et de sinon qui donne [ou bien non] Quant à [ou bien donc] c'est une corruption de la faute [ou bien non] qui peut s'expliquer curieusement par la transposition du raisonnement suivant: si je ne fais telle chose, c'est donc que je ferai telle autre; mais le deuxième ou suivi de bien sert comme le premier à indiquer une possibilité, non à marquer une conséquence.

Gérard DAGENAIS

mettre de passer à travers les difficultés financières et juridiques qui subsistent au chapitre de l'administration des logements.

Au cours de l'exercice 1969-1970, le Conseil municipal adopta par la suite 21 programmes de logements à loyer modique, totalisant environ 2,250 logements. Au cours du présent exercice, il ajouta 18 autres projets et en présentera d'autres, précise M. Niding, d'ici le 30 avril prochain.

Ces 37 programmes déjà acceptés totalisent plus de 4,000 logements et impliquent des coûts de construction estimés à quelque \$60 millions, soit une moyenne de \$15,000 par logement.

M. Niding a révélé qu'au cours des prochains trois ans, la ville entend maintenir ce même rythme, sinon l'accélérer, démentant ainsi les rumeurs selon lesquelles le départ de M. Saulnier allait permettre au maire Drapeau de poursuivre ses "projets de grandeur" au détriment de l'habitation à prix modique. Le président de l'exécutif a également souligné que les divers projets étaient répartis à travers la ville afin d'éviter toute identification défavorable et la formation de ghettos sociaux.

Enfin, M. Niding a parlé des programmes de rénovation urbaine et notamment du projet-pilote de la Petite Bourgogne qui comprend à lui seul 11 programmes détaillés de rénovation urbaine. Cinq de ces projets ont déjà été acceptés et mis à exécution. Ils touchent 110 acres de terrain, 600 logements à restaurer, 2,100 logements nouveaux, trois parcs à aménager et impliquent des dépenses de \$38 millions.

Trois autres projets ont déjà reçu l'approbation du Conseil municipal et font présentement l'objet d'une étude à Québec. Ceux-ci comprennent la rénovation Albert-Saint-Jacques, qui fera disparaître la voie ferrée du Canadien National.

Le Conseil municipal a également demandé l'autorisation de préparer des études pour quatre territoires dis-

crets de la Petite-Bourgogne, à savoir ceux de la Terrasse Ontario, des Voltigeurs dans le quartier Papineau-Sainte-Marie, des Îlots Parc LaFontaine et de Saint-Henri-nord, le tout formant une superficie totale de 91 acres. Ajouté aux 265 acres du projet de la Petite Bourgogne, ces projets touchent ainsi près de trois fois la surface de l'île Sainte-Hélène avant son agrandissement.

UNILINGUISME

Suite de la page 3

ne changerait pas grand-chose dans les faits.

Il ne faut pas pour autant renoncer à une action rigoureuse, a poursuivi M. Cloutier, qui a insisté sur le fait qu'on n'imposait pas une langue mais qu'on la rendait plutôt nécessaire en lui conférant une raison d'être.

Le ministre a établi un bilan des mesures prises par le gouvernement dans le domaine linguistique: rencontres avec les dirigeants d'une cinquantaine d'entreprises influentes; consultations avec les milieux syndicaux; action de l'Office de la langue française; création d'un comité ministériel; orientation de la coopération franco-québécoise, etc.

Un travail énorme peut être fait dès à présent sans pour autant remettre en question la structure de notre société. "Qu'est-ce qui nous empêche d'agir sur la langue des enseignants en imposant des examens et des contrôles, sur la langue de l'administration qui en aurait bien besoin, sur la langue des manuels qui, dans nos propres institutions, ne sont pas toujours en français, loin de là?"

Une législation, a déclaré enfin M. Cloutier, n'ajouterait rien à ce que nous faisons déjà car les mêmes étapes devraient être franchies. Elle ne ferait que compliquer singulièrement les choses.

notamment le Québec.

(Rappelons que le ministère de l'éducation du Québec a déjà un représentant permanent en Côte d'Ivoire, particulièrement chargé des questions intéressant l'éducation et la culture. Une centaine de Canadiens, Québécois pour la plupart, enseignent dans ce pays).

M. Sharp a donné l'assurance aux autorités ivoiriennes que le marché canadien est ouvert à plusieurs produits de leur pays.

Le ministre des affaires extérieures a également eu l'occasion d'évoquer avec le président Houphouët-Boigny le problème de la francophonie ainsi que les projets de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones dont la Côte d'Ivoire et le Canada font partie. Il a souligné la volonté de son gouvernement de mieux équilibrer désormais l'appui qu'il accorde à la fois aux pays anglophones et aux pays francophones en raison de sa double appartenance au Commonwealth et au monde francophone.

Connaissez-vous la Grèce?

... sinon, c'est une lacune à combler. Avec toutes les garanties de qualité...

TOUR GRÈCE
YUGOSLAVIE - TURQUIE
15 AVRIL - 6 MAI

• Athènes - Delphes - Epidaure - Les Meteores, etc...
• Croisière de 4 jours dans les Iles
• En plus séjours à Dubrovnik (Yougoslavie) Istanbul (Turquie)

Prix jusqu'à 15 mars CAN. \$1,149. tout compris
Après cette date le prix deviendra CAN. \$1,256. selon la réglementation IATA

A la meilleure saison: début du printemps. Partout les meilleurs hôtels, entièrement accompagnés.

Exclusivité des: Tour identique: 23 sept. - 14 oct.

Voyages
ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTREAL 107, P.Q.
TEL.: 861-2485
La maison aux milliers de références

Gérard Niding:

L'entreprise privée participera à la rénovation urbaine grâce à des baux emphytéotiques

par André Charbonneau

En vue d'accélérer la mise en oeuvre de ses programmes de rénovation, la ville de Montréal fera, dès ce printemps, des appels d'offres pour louer à des entrepreneurs privés des terrains appartenant à la collectivité et situés à l'intérieur de certaines zones de rénovation, sur lesquels ceux-ci pourront construire des logements. Telle est la précision qu'a apportée hier M. Gérard Niding, président du comité exécutif de la ville de Montréal, au cours de l'allocution qu'il prononçait devant les membres de

la Chambre de commerce du district de Montréal.

On se souvient que le 25 janvier dernier, M. Niding avait déclaré qu'il "n'était pas dans les intentions de la ville de devenir le plus grand propriétaire de logements à Montréal" et que l'administration municipale comptait faire appel à l'entreprise privée dans le cadre de son programme de rénovation.

La façon de procéder retenue permettra de contourner un certain nombre de difficultés qui paralysent présentement cette

participation. A cause notamment du prix très élevé des terrains dans les zones de rénovation, les entrepreneurs privés peuvent en effet difficilement assurer la rentabilité de leurs projets de construction domiciliaire.

La nouvelle formule consisterait à louer par bail emphytéotique des terrains situés dans des zones de rénovation. Ainsi, les entrepreneurs pourraient de façon rentable construire et administrer des logements qui, sans être à prix modique, contribueraient au développement des secteurs présentement dépeçés.

Au cours de son allocution, M. Gérard Niding a indirectement répondu aux accusations d'apathie portées contre l'administration municipale de Montréal, en dressant le bilan de ses récentes réalisations. Depuis 1965, a-t-il rappelé, la ville de Montréal a adopté un code de logement qui est de nature à "empêcher que ce qui sera désormais construit ou reconstruit porte un germe de nouveaux taudis". Elle a en outre obtenu de Québec le droit d'accorder des subventions à la restauration, à la démolition-reconstruction et à la simple démolition de résidences et annexes jugées impropres à leur destination.

A ce chapitre, la ville a engagé et déjà versé en subventions la somme de \$553,000 répartie comme suit: \$195,000 à la restauration; \$247,500 à la démolition-reconstruction et \$110,000 à la démolition-déblaiement. Ces subventions ont entraîné des travaux de \$3,870,000 répartis comme suit: à la restauration \$788,000; à la démolition-reconstruction \$2,932,000 et à la démolition-déblaiement \$150,000.

Selon le président du comité exécutif de la ville de Montréal, ces subventions jointes à la mise en application du Code de logement ont augmenté de façon appréciable le nombre des logements restaurés ou reconstruits, augmentation qui a tendance à s'accroître avec les années.

Mais la ville compte faire davantage à l'avenir. C'est pourquoi elle a demandé au gouvernement du Québec d'augmenter le montant de la subvention maximum que la ville peut accorder pour la démolition d'un bâtiment résidentiel en vue de son remplacement. Jusqu'ici, cette subvention est limitée à 50% de la valeur à démolir. L'administration municipale aimerait la voir portée à 100%. Si les gouvernements supérieurs acceptaient en outre de collaborer, cette hausse pourrait être étendue à toutes les autres subventions du genre.

Outre ces réalisations, M. Niding a souligné la création en 1967 du Service de l'habitation qui obtenait

Suite à la page 2

Deux agences sociales sur 12 sont rouvertes

Les employés syndiqués ont repris le travail au service social de Sherbrooke et à celui de Rimouski, deux des douze agences sous le coup d'un lock-out depuis le 25 février.

M. Jean-Guy Beaulieu, président du comité patronal de négociation des agences, en annonçant la réouverture à Sherbrooke et Rimouski, a déclaré qu'il prévoyait un retour au travail assez rapide dans plusieurs autres agences.

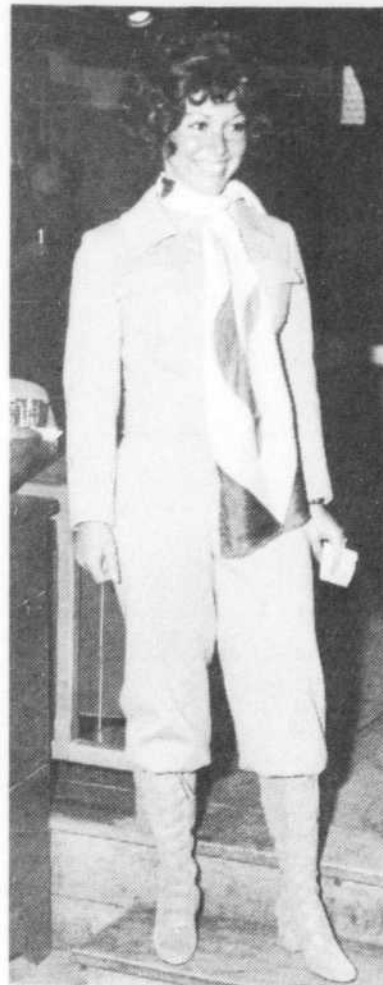
Selon M. Beaulieu, les autres agences rouvriront leurs portes dès que

les syndicats locaux auront fourni des garanties pour la reprise normale du travail de la part des employés syndiqués.

Il semble cependant que la stratégie patronale de négocier localement le retour au travail n'obtiendra pas le même succès dans les dix autres agences, dont quatre à Montréal.

Les exécutifs des syndicats de ces agences viennent en effet de décider à l'unanimité que seul l'organisme syn-

Suite à la page 2



Mademoiselle Campagne des fédérations

Linda Cordeau, une hôtesse d'Air Canada sera au service de la campagne des Fédérations pour une période de deux mois, sous le nom de "Mademoiselle campagne des Fédérations". Elle a présenté, hier à la presse, une partie de sa fort jolie garde-robe prêtée par la boutique Mademoiselle de la maison Dupuis Frères. "Si vous ne le faites pas, qui le fera?" est le thème de cette campagne dont s'occuperont activement cette année non seulement les bénévoles, mais une équipe de relationnistes, de sportifs et de comédiens qui parcourront les écoles jusqu'à la fin avril pour expliquer aux jeunes les raisons qui les incitent à offrir leur temps aux 112 agences qui subventionnent la Campagne des Fédérations. C'est au cours du match Canadien-Boston qui aura lieu au Forum le 31 mars que le lancement officiel de la campagne sera fait à la télévision.

François Cloutier:

L'unilinguisme au Québec ne serait pas dans l'intérêt des francophones

Victimes à leur tour d'une revanche des berceaux, les Canadiens français doivent se rendre à l'évidence que le pouvoir économique parle anglais sur ce continent où le hasard nous a placés.

Avant posé ainsi la pierre angulaire de sa conférence, le ministre des affaires culturelles, M. François Cloutier, parlant devant les membres du club Richelieu-Maisonnette de Montréal, a défini ce que l'on entendait par français langue de travail.

On peut dire, en gros, que la langue de travail est la langue qu'utilisent les cadres, les employés et les ouvriers au niveau de la conception, de l'exécution et de la communication dans l'entreprise, en ajoutant que ceci n'exclut pas le bilinguisme fonctionnel aux échelons supérieurs de la direction et même l'usage prédominant de l'anglais dans la mesure où il est adapté aux relations de l'entreprise avec l'étranger et l'ensemble anglophone du Canada.

M. Cloutier a expliqué que l'unilinguisme n'était pas souhaitable compte tenu du contexte historique et géographique qu'il ne serait même pas dans le meilleur intérêt du groupe francophone malgré les apparences.

Il serait chimérique de ne pas tenir compte de leurs (des anglophones) positions effectives dans l'économie du Québec dont profitent tous les Québécois.

Il serait utopique de s'imaginer qu'une telle politique puisse réussir étant donné la structure socio-économique. En fait, l'unilinguisme aurait surtout une valeur de symbole mais

Suite à la page 2

ROBERT

Coiffeur pour hommes
est maintenant à votre service

au Windsor Hotel

Robert était auparavant coiffeur pour hommes au Château Champlain et au Salon Play-Boy.

866-9611

ENFIN
EN FRANÇAIS
ET EN
EXCLUSIVITÉ
LE PRINCIPAL
OUTIL
DE L'HOMME
D'AFFAIRES
QUÉBÉCOIS

LA BIBLIOTHÈQUE
DU MANAGEMENT
ET SES
ACTIVITÉS
ANNEXES

Consultez

LA LIBRAIRIE DU
VIEUX MONTRÉAL

Division:

"GESTION D'ENTREPRISE"

451 St-Sulpice, Montréal
844-6113

Sans obligation, je désire obtenir plus
d'informations sur la Bibliothèque du
Management en français et activités
annexes.

NOM

ADRESSE

VILLE

PROFESSION

Connaissez-vous

l'outil indispensable pour l'enseignement du français d'aujourd'hui?

les éditions françaises inc.

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS
DES ÉDITIONS PÉDAGOGIQUES
ET POUR LE CANADA DES
ÉDITIONS LAROUSSE

COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE OTTAWA

ANNÉE 1971 - 1972

- FACULTÉ DE THÉOLOGIE**
Conditions d'admission: la préparation requise, notamment en philosophie, pour entrer actuellement dans les Facultés de théologie des Universités canadiennes.
Programme d'études, conduisant aux grades civils académiques, décernés en vertu d'une charte universitaire octroyée par le Gouvernement d'Ontario.
1er cycle (3 ans) vise une formation théologique générale et conduit au baccalauréat en théologie (B.Th.).
2ième cycle (2 ans) a pour but de rendre l'étudiant apte au travail plus spécialisé de la recherche en théologie et conduit:
- à la maîtrise en théologie (M.Th.) au terme d'un an;
- à la maîtrise es arts (M.A.) en théologie après deux années de scolarité.
3ième cycle d'au moins une année de résidence, conduit au doctorat (Ph.D.) en théologie.
- DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE**
Le Département de Philosophie offre actuellement à ses étudiants un programme d'études de deux années conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:
- au baccalauréat avec spécialisation en philosophie: B.A. (Ph.);
- au baccalauréat en philosophie: B.Ph.
- COURS SPÉCIAUX EN THÉOLOGIE**
Chaque année, le Collège offre à ses étudiants, quelques cours spéciaux en théologie, qui se proposent d'approfondir certains des grands problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Eglise.
On peut s'inscrire aussi comme étudiant à temps partiel et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant à des personnes de la région de Montréal de s'y rendre facilement par train ou autobus.
Le programme de ces cours spéciaux sera communiqué plus tard.
- RENSEIGNEMENTS:** s'adresser à:
Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress,
Ottawa 4 - Ont.
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

INSTITUT MARGUERITE-BOURGEOYS

- Institution reconnue d'intérêt public
- INSTITUTION MIXTE; RÉSIDENCE POUR FILLES
- Programmes offerts:

Collège Marguerite-Bourgeois

- programme du Ministère de l'éducation
- enseignement collégial qui prépare aux structures d'accueil universitaires
tél.: 489-5693

École Normale de Musique

- enseignement collégial, concentration en musique
- brevet d'enseignement spécialisé, option musique
- premier cycle d'études universitaires en vue d'un baccalauréat spécialisé en musique
tél.: 481-3441

Institut Pédagogique

formation des maîtres:

- programme de deux ans en vue de l'obtention d'un permis classe VI, options:
 - préscolaire et élémentaire (premier cycle)
 - élémentaire (premier et deuxième cycles)
 - secondaire (premier cycle)
- brevet d'enseignement spécialisé
tél.: 488-0809

Maternelle

groupe de la matinée: enfants de 4 ans
groupe de l'après-midi: enfants de 5 ans
Tél.: 488-0222

S'adresser avant le 1er mai au bureau d'admission de l'école où on désire s'inscrire: 4873, avenue Westmount Montréal 217

■ aujourd'hui

A 12 heures, au Club Saint-Denis, 257 rue Sherbrooke est, inauguration de la campagne annuelle de charité du Club Kiwanis-Outremont. Un cocktail et le déjeuner seront servis après une conférence de presse exposant les objectifs de la campagne.

A midi, le Dr Gustave Gingras, président du Collège des médecins, donnera une conférence de presse au 1440, Sainte-Catherine ouest, suite 214, pour exposer le point de vue du Collège sur le rapport Castonguay-Nepveu.

A 12 heures 30, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, M. Charles E. Irwin est le conférencier de l'Advertising & Sales Executives Club de Montréal. Un cocktail précèdera le dîner-conférence dont le thème est: "Dimensions of the Professional in Selling".

A 13 heures 30, l'Institut de réhabilitation de Montréal et le Royal Air Force Escaping Society tiennent une conférence de presse à l'auditorium de l'Institut, 6300, avenue D'Arington. Thème: rappel de souvenirs et témoignage d'une réhabilitation pleinement réussie. Le café sera servi à l'issue de la conférence.

A 17 heures, dans les salons du Monument National, 1182 boulevard Saint-Laurent, M. François-Albert Angers, président général de la SSJB de Montréal, donne une conférence de presse destinée à faire part aux médias d'information du document qu'il a préparé pour la commission Gendron retraçant l'histoire constitutionnelle du français et de l'anglais au Canada et au Québec de 1760 à nos jours.

La conférence sera suivie du lancement d'un ouvrage intitulé "Les droits du français au Québec" (Éditions du Jour).

A 19 heures 30, le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, sera le conférencier des Clubs Optimistes de la région de Montréal, à l'École des métiers (Ancien Mont Saint-Antoine), 8147 Sherbrooke est, sur le thème: "Le bill sur les centres de réhabilitation des jeunes". Une conférence de presse précèdera cet exposé.

A 20 heures, à l'auditorium Vanier du Collège Loyola, le père Vincent Harvey, o.p., directeur de la revue "Maintenant", donnera une conférence sur "le rôle des Églises dans l'élaboration d'une nouvelle culture".

A 20 heures 30, à l'amphithéâtre de l'Institut de psychiatrie communautaire et familiale, 4333, chemin de la Côte Sainte-Catherine, les Amitiés culturelles Canada français-Israël présentent "La nuit n'est jamais complète", du cinéaste André Elbaz, court-métrage primé à la 5ème biennale de Paris et au 13ème festival de Tours. Une discussion suivra la projection.

A 20 heures 30, à l'auditorium de l'hôpital Santa Cabrini, au 5655 est, rue Saint-Zotique, aura lieu l'assemblée des Dames auxiliaires.

A 20 heures 30, à la salle des enfants (entrée rue Montcalm) de la bibliothèque municipale de Montréal, rue Sherbrooke est, la Société généalogique canadienne-française tiendra sa réunion mensuelle au cours de laquelle M. Roger Comeau, archiviste aux archives publiques du Canada, à Ottawa, donnera les "Impressions d'un Canadien au stage technique international d'archives". Entrée libre.

éditorial

La langue de travail: comment aller au-delà des symboles?

L'étude de Robert N. Morrison, dont nous parlions lundi, est souvent plus éloquent par ce qu'elle ne dit pas que par ce qu'elle dit. (1)

Morrison décrit en termes clairs la sous-représentation scandaleuse des francophones dans les cadres supérieurs de la grande entreprise industrielle. Il fournit à ce sujet des chiffres bruts dont l'éloquence ne saurait mentir. Si l'auteur avait fouillé davantage, il aurait de plus constaté que, parmi les cadres et les administrateurs francophones recensés, un bon nombre sont là souvent pour des raisons plus politiques que fonctionnelles.

Un ou quelques noms canadiens-français figurent très bien, par les temps qui courent, dans une liste d'administrateurs ou de cadres supérieurs. Dans bien des cas, les francophones sont toutefois des otages bien rémunérés, mais impuissants, plutôt que des associés à part entière. Et cela ne tient pas toujours à un manque de compétence chez eux (le grief pourrait, dans ces cas, s'adresser à ceux qui les ont choisis), mais à une mentalité générale qui gèle à l'avance dans des limites étroites le rôle attendu d'eux.

Si les français doit pénétrer en profondeur la vie de la grande entreprise, il faudra que cela se fasse d'abord par l'accès de Canadiens français authentiques à des postes de responsabilité. Les cours accélérés de français pour cadres anglophones sont une bonne chose. Il en va de même des vice-présidents francophones. Mais ces mesures ne régleront jamais qu'une partie du problème posé par l'aliénation historique des Canadiens français par rapport à la grande entreprise. Elles ne remplaceront jamais le sentiment de participation effective qui ne saurait venir que d'une intégration fonctionnelle des Canadiens français dans la vie des firmes industrielles.

Certaines firmes étudiées par Morrison ont compris ce problème. Elles ont mis en oeuvre des programmes visant à faire en sorte qu'au bout d'une certaine période, l'entreprise à tous ses échelons, y compris les cadres de direction, soit un reflet plus fidèle du milieu où elle est implantée. Ces programmes n'étaient toutefois encore, en 1965, que le fait d'un nombre limité de firmes, et ils paraissent devoir se heurter à des obstacles sérieux.

Morrison note, en effet, qu'au temps où il a mené son enquête, les rapports d'embauche de grandes firmes industrielles traduisaient un certain déclin dans le recrutement de francophones qualifiés. C'était l'époque où, dans la ferveur de la révolution tranquille, un grand nombre de diplômés francophones se laissaient facilement happer par l'appareil gouvernemental et les

services publics. Ceux-ci étant désormais mieux garnis, il se peut que la tendance décelée par Morrison ait régressé. De nouvelles enquêtes s'imposeraient afin de savoir où nous en sommes en 1971.

L'accès des Canadiens français à des postes de responsabilité correspondant, en nombre et en qualité, à la proportion des francophones dans la communauté est la clé de tout programme réaliste de démocratisation culturelle et linguistique de l'entreprise. Sans exiger de l'entreprise — cela serait stupide et vain — qu'elle couronne l'incompétence au nom de l'argument national, on doit lui rappeler qu'il n'existe pas, pour elle, cinquante-six manières de se libérer d'un certain visage de domination qui pourrait, à la longue, causer sa perte.

Aux jeunes Canadiens français qui sont au seuil de la carrière, on ne saurait trop rappeler que les services et entreprises à caractère communautaire (tels les services gouvernementaux, le Mouvement Desjardins, les organismes de diffusion, les mutuelles) ne sauraient suffire à les absorber tous dans les années à venir. Des milliers d'entre eux devront opter pour des carrières à l'intérieur de grands ensembles pancanadiens ou multinationaux. Cette perspective doit être acceptée comme un défi: autrement, nous étoufferons empiétés les uns sur les autres.

Il ne suffit pas que des Canadiens français entrent dans la grande entreprise et y accèdent à des postes de responsabilité. Il faut créer au sein de l'entreprise un climat propice à l'épanouissement normal de la langue majoritaire.

Morrison a fait un examen détaillé des instruments de communication écrite qui servent à la marche des entreprises: manuels de formation, guides techniques, formules de demande d'emploi, formules d'appréciation du rendement des employés, affichages, journaux destinés aux employés, rapports écrits, contrats collectifs, brochures décrivant les régimes de sécurité sociale, etc.

L'auteur a constaté — c'est un acquis modeste qu'il faut néanmoins noter — que, dans un nombre croissant de cas, ces instruments sont disponibles dans les deux langues. Plus l'instrument devient technique et spécialisé, plus il semble cependant favoriser une forte prédominance de l'anglais. Il aurait aussi fallu, pour être complet, que l'auteur précise dans quelle langue chaque instrument est d'abord conçu avant d'être traduit: son rapport est trop discret sur ce sujet.

Plus importants souvent que les textes écrits, il y a les rapports oraux d'égal à égal, de supérieur à subordonné, les groupes de travail, les réunions de toutes sor-

tes, les conversations improvisées. Morrison a laissé de côté cet aspect plus difficile à cerner. L'unilinguisme anglais encore très répandu chez les cadres supérieurs nous laisse deviner cependant que, plus on s'éloigne des travaux de routine administrative, plus l'anglais domine.

Il ne saurait être question d'oublier le rôle indispensable de l'anglais dans la gestion et la marche des firmes commerciales et industrielles à caractère continental ou multinational. Rêver à cet échelon d'unilinguisme français, c'est se bercer dans les nuages. Entre la prépondérance excessive de l'anglais qui règne trop souvent et un régime linguistique accordé aux exigences normales de la communauté, il y a cependant une marge qui doit être franchie avec courage et ouverture. Aucun chantage, aucune menace, aucune grossièreté proférée à mots voilés, ne doit nous faire reculer à ce sujet.

Dans la promotion de ces objectifs le gouvernement québécois doit jouer un rôle de premier plan. L'idée de coercition est exclue pour le moment, rappelle hier M. François Cloutier, président du Comité ministériel sur les politiques linguistiques: c'est là une attitude réaliste et raisonnable.

Le gouvernement a par ailleurs pris une décision louable en annonçant, en novembre dernier, que dorénavant, ses communications avec les sociétés faisant affaire au Québec se dérouleront en français. Les entreprises existent grâce à un ensemble de lois et de conditions qui émanent de la communauté: elles ont envers celle-ci des obligations qu'elles ont trop longtemps ignorées.

M. Cloutier annonçait aussi que les entreprises ont été groupées sur une base sectorielle en vue de la promotion du français et qu'un plan général d'opération a été mis au point pour chaque secteur. Ce programme répond à un vœu pertinent qu'avait formulé la commission Laurendeau-Dunton: aucune action efficace ne saurait être envisagée dans le secteur industriel et commercial sans la participation active des principaux intéressés. Il faudrait cependant que ces groupes de travail sectoriels débordent les questions de lexique et de vocabulaire pour embrasser l'ensemble du problème. Les conquêtes symboliques qui ne changeraient rien au fond des choses feraient ici plus de mal que de bien.

Claude RYAN

(1) Morrison, Robert N. *Corporate Adaptability to Bilingualism and Biculturalism — A Study of Policies and Practices in Large Canadian Manufacturing Firms*. Documents, of the Royal Commission on B and B. Ottawa, 1970.



Jean-Noël Tremblay et Roger Lemelin en murale

lettres au DEVOIR

Le rapport Dorion: un document à notre image

Il est certains éléments positifs dans le rapport de la commission Dorion sur les Indiens et les Esquimaux, comme par exemple l'idée d'abolir les réserves indiennes (est-il rien de plus aberrant que de parquer des êtres humains dans des "réserves") mais dans l'ensemble le rapport me paraît brûler surtout par sa mesquinerie et son injustice.

Il me semble que le rapport de la commission Dorion voudrait appliquer à nos aborigènes le même genre de traitement que celui que les Québécois reçoivent d'Ottawa; ce qui est bien à

l'image du gouvernement provincial actuel.

Injustice parce qu'Indiens et Esquimaux sont bel et bien les premiers occupants, les premiers colonisateurs des territoires que nous avons eu l'honneur d'aborder bien après eux.

bec proprement dit, prévoir pour eux une série de privilèges.

C'est là à mon avis la seule façon civilisée d'envisager le problème. Le fait pour le Québec d'être un pays conquis et asservi ne lui confère pas le droit d'inhumanité envers les occupants les plus véritablement québécois de son territoire: tout au plus lui confère-t-il le devoir de briser ses chaînes, de se libérer de ses maîtres, qui ne sont ni les Indiens ni les Esquimaux.

Bruno VERDON
Outremont, le 8 mars 1971.

La nouvelle orientation du NPD-Québec

Claude Ryan, dans son éditorial du 22 février, sur le N.P.D. — Québec arrive, après une analyse objective au niveau des textes, à la conclusion suivante:

"Contrairement à ce qu'a semblé comprendre M. David Lewis, la résolution traitant de l'autodétermination n'est pas une résolution pro-sovraineté."

Malheureusement les textes ne forment qu'une des composantes de toute réalité sociopolitique, et il arrive qu'ils n'en soient pas la plus fidèle représentation. Le nouveau secrétaire du N.P.D. — Québec écrivait, quelques jours avant son élection, en première page du Démocrate, organe officiel du parti:

"... nous devons cesser de courtiser la grande majorité de l'électorat anglophone du Québec, qui de par sa situa-

tion historique, fut l'agent colonisateur de l'impérialisme américain ou anglais selon les temps."

Plusieurs membres du nouvel exécutif, rencontrés par l'auteur, acceptent, de gaieté de coeur, une telle affirmation de xénophobie.

A l'instar de David Lewis et, je crois bien, tous les autres candidats au leadership fédéral, un grand nombre de socialistes du Québec rejettent, avec énergie, le concept que l'appartenance à un groupe linguistique quelconque, imperméabilise automatiquement la vaste majorité de ces citoyens contre tout appel à la raison ou à la justice. Nous refusons d'accepter qu'une collectivité, par on ne sait quelle intervention du SAINT-ESPRIT soit stigmatisée du titre d'agent colonisateur. Nous croyons que le N.P.D. ne doit courtiser personne, (je conseille, en

passant, à l'auteur de cette perle, de consulter Larousse sur le sens avilissant du verbe courtiser) mais qu'il doit entretenir un dialogue avec tous les citoyens qui s'intéressent au bien-être de la cité, dans une optique de démocratie sociale, sans égard à leur origine.

Ce sont des considérations de cet ordre qui alarment David Lewis et compagnie sur les objectifs confus qui semblent motiver certains néo-démocrates québécois. Nous craignons, que cédant à la facilité ils n'abandonnent trop aisément la substance pour l'ombre. Qu'ils nous entraînent dans quelque croisade où les masses seront encore sacrifiées sur l'autel de quelques idoles rafistolées.

André PECLET,
Ville Saint-Laurent,
le 22 février 1971

La tempête a donné raison à McLuhan

Dans LE DEVOIR du 14 octobre 1970, M. Gilles Constantineau constatait que l'enlèvement du ministre Pierre Laporte avait fait la preuve du grand axiome "mcluhanesque": A savoir celui de l'instantanéité de l'information propre aux médias électroniques (téléphone, radio, télévision) Selon McLuhan, les médias électroniques font de notre planète un village global où "tout se sait", nous-mêmes devenons une néo-tribu orale vibrant au rythme du tam-tam tribal que la radio.

M. Constantineau avait vu juste. Et McLuhan aussi. L'incroyable tempête de neige du 4 mars en est une autre preuve. Le 4 mars 1971, la nature, forte inconsciente, a montré son infériorité par rapport à l'intelligence humaine incarnée dans les médias électroniques.

Ce jour-là, les médias mécani-

ques furent vaincus. L'automobile, représentant parfait du média mécanique, fut impuissante à combattre la nature. Conséquence, toutes les institutions publiques fermèrent leurs portes, les procès furent remis à plus tard, la presse écrite ne parut pas etc. N'eût été la presse électronique, le Québec était totalement privé d'informations.

Ce sont les médias électroniques qui ont assuré la cohésion de la société québécoise ce jour-là. C'est par l'intermédiaire de la radio et de la télévision que les autorités ont fait parvenir leurs messages à la population. C'est également par les médias électroniques que les membres de la néo-tribu ont pu échanger des informations parfois vitales. Je pense surtout aux émissions spéciales de CKVL et de Télé-Métropole où des victimes de la

tempête ont pu demander et recevoir de l'aide, qui de la nourriture, qui des soins médicaux.

Les quelques rares médias mécaniques efficaces (surtout la moto-neige) furent entièrement subordonnés à l'énergie hybride du couple téléphone-radio qui les téleguidait là où ils pouvaient être utiles. Nul doute que bien des tragédies domestiques furent évitées grâce aux médias électroniques. Que l'on essaie un peu d'imaginer Montréal avec la neige, mais sans véhicules automobiles, sans presse écrite, et surtout sans radio, téléphone et télévision!

Pour parodier McLuhan, l'on peut dire que les médias chauds ont contribué à atténuer le climat québécois!

Salut à toi McLuhan
Christian GORDON
Montréal, le 5 mars 1971

La langue de travail: où commencer?

Monsieur le directeur,

Je voudrais commencer par le gouvernement du Québec.

Il faut que le gouvernement du Québec fasse du français la langue de travail d'abord pour tous les fonctionnaires du Québec. Pour cela il faut que le gouvernement cesse de tout traduire en anglais, ses lois, formules, annonces, directives etc. Il faut mettre fin aux formules bilingues ou unilingues anglaises.

Un fonctionnaire qui travaille sur une formule anglaise ou bilingue, ne travaille pas en français.

Pourquoi pas des annonces gouvernementales ou de l'Hydro-Québec en français seulement et cela même dans le Star ou dans la Gazette? Pourquoi pas?

Quand les grandes entreprises seront obligées de faire leurs rapports d'impôt en français et communiquer en français avec le gouvernement, ses régies, et ses commissions etc. etc, le français se portera mieux et des francophones occuperont des postes plus élevés dans les entreprises, car les francophones possèdent la langue française, langue indispensable au Québec. De plus, les fonctionnaires pourront travailler en français. Tout se tient.

La parole est au gouvernement, malheureusement le premier ministre et plusieurs de ses ministres semblent muets. Au lieu de

défendre le français, langue de travail, ils passent leur temps à rassurer les anglophones, comme si le français était une maladie ou un danger.

Quand donc protégera-t-on la majorité contre les privilèges de la minorité?

Jules LEBEAU
Montréal, le 8 mars 1971

La publicité abusive: lettre ouverte à Esso et B.P.

Un mouvement s'est formé depuis plusieurs mois. Le M.A.P.D.E. (mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants: 859 est, rue Rachel, Montréal 176) qui recourt à l'appui de nombreuses associations de parents, syndicats, journalistes, professeurs et de parents comme moi qui sont écoeurés de vos procédés.

Sachez bien que le principal moyen d'action que nous préconisons c'est, pour l'immediat, le boycottage!

Mme Louise BORDONADO
Montréal-Nord, le 28 février 1971.

bloc-notes

Va-t-on importer des médecins?

S'il faut en croire le professeur Robin Mathews de l'université Carleton d'Ottawa, le gouvernement fédéral aurait décidé d'attirer au pays quelque 1.250 médecins étrangers au cours des 20 prochaines années, soit un nombre à peu près égal au nombre de diplômés dont il attendrait la formation des universités canadiennes. L'universitaire s'est élevé contre cette politique qui, en plus de fermer les portes des facultés de médecine à plusieurs étudiants canadiens, sous prétexte d'économies dans le coût de formation des médecins, viderait encore davantage les pays en voie de développement d'hommes dont ils disposent déjà en trop petit nombre.

On veut croire qu'un semblable projet n'a jamais été conçu à Ottawa, encore que ce ne serait pas un précédent dans l'exploitation du tiers-monde par le Canada. Dans bien des pays occidentaux, sans que les gouvernements y contribuent nécessairement, une migration sélective a drainé du tiers-monde nombre de spécialistes de toutes sortes dont la formation de base, sinon la formation professionnelle, avait été assurée et défrayée par leurs pays d'origine. De la sorte non seulement le monde développe tirait-il de l'étranger une partie importante de ses ressources matérielles, mais encore il prélevait un capital humain déjà trop rare dans ces pays. Bien des programmes d'aide aux étudiants ont eu le même effet.

Dans ce contexte, l'aide extérieure sous forme d'envoi de spécialistes ou de volontaires a-t-elle

comblé les vides créés par cette continuelle suction internationale? Il est permis d'en douter.

Il ne s'agit pas de nier la valeur des échanges humains et professionnels qui de tout temps ont contribué aux professions et aux sociétés à travers le monde. Ni le droit de changer de pays ou de recevoir asile politique.

Mais ce n'est pas en faisant chômez ses propres étudiants que le Canada va développer rationnellement ses ressources humaines. Tout comme ce n'est pas en exportant ses techniciens et ses professionnels que le tiers-monde va pouvoir développer ses propres ressources. A court terme, il peut sembler plus économique de recruter ainsi à l'échelle internationale des médecins ou d'autres spécialistes. C'est la tendance qui semblait prédominer ces dernières années. Mouvement naturel ou politique systématique, cette migration consolide temporairement les institutions et les sociétés déjà établies. Mais la distorsion qu'elle crée à l'étranger comme dans les pays d'accueil n'augure rien de bon pour l'avenir.

Les gouvernements et les citoyens se donnent bonne conscience avec l'aide extérieure publique et privée. Mais tous les programmes de coopération internationale ne seront jamais qu'une pierre Saint-Vincent-de-Paul masquant à peine les formes multiples de l'exploitation des ressources étrangères, tant que le développement des uns se fera au prix du sous-développement des autres. La génération actuelle ne sera peut-être pas celle qui devra en payer le prix. Ce prix sera inévitablement payé.

Jean-Claude LECLERC

Les retombées du dollar flottant

Depuis sa libération par le ministre fédéral des finances, il y a

près d'un an, les pressions à la hausse ont porté le dollar canadien jusqu'à la parité avec la monnaie américaine. Lundi, le dollar cotait 97,72 cents USA; c'est près de huit pour cent de plus que l'ancienne parité fixe de 92,5 cents.

Cette hausse est le reflet de l'excédent des paiements extérieurs du pays enregistré en 1970, cet excédent étant lui-même principalement la conséquence de la vigueur remarquable des exportations, en une année où, pourtant, le marché américain se contractait. On pouvait craindre, il y a six mois, que l'appréciation du dollar freinerait les exportations et les entrées de capitaux: jusqu'à nouvel ordre, il n'en a rien été, du moins si on examine les données globales.

Néanmoins, certaines industries exportatrices semblent avoir été durement touchées. Ce serait le cas, entre autres, de l'industrie des pâtes et papier, dont les résultats ont été l'an dernier moins que réjouissants. Or, c'est là un des secteurs manufacturiers les plus importants du Québec. Aussi le premier ministre Bourassa, en fin de semaine dernière, a attiré l'attention de M. Benson sur cet effet néfaste du dollar flottant, et le ministre fédéral s'est dit prêt à prendre en délibéré les représentations du Québec.

A vrai dire, la position d'Ottawa est délicate. D'une part, il est exclu que le gouvernement fixe la parité de sa monnaie à son niveau actuel, car cela minerait pour longtemps la position concurrentielle des exportateurs canadiens. On s'attend toutefois à ce que les mesures de relance de l'économie, en particulier la chute des taux d'intérêt intervenue depuis six mois, fasse baisser le taux de change jusqu'au niveau où M. Benson envisagerait de le fixer — environ 95 cents USA — et cela avant la fin de 1971. Mais Ottawa se refuse de manipuler le taux, de peur de déclencher un mouvement spéculatif qui viderait les coffres — pourtant pleins à craquer de devises étrangères — de la Banque du Canada. Là comme ailleurs, le gouvernement Trudeau s'est condamné à attendre.

D'autre part, divers accords internationaux — en particulier le GATT — ainsi que la menace de représailles de la part des principaux partenaires commerciaux du pays — surtout les États-Unis — rendent le gouvernement extrêmement réticent devant les mesures sélectives qu'il pourrait adopter pour venir en aide aux industries en difficulté. Il s'agirait essentiellement de subventions ou d'allègements fiscaux pour les exportations.

Toutefois, à moins que le taux

de change du dollar ne se mette bientôt à fléchir, il faudra bien qu'Ottawa se résolve à agir; autrement, il compromettra la rentabilité et l'expansion de plusieurs des principales industries du pays.

Paradoxalement, la marge de manoeuvre d'Ottawa en ce qui a trait aux paiements extérieurs n'a jamais été si grande. La Banque du Canada a accumulé près de \$5 milliards de devises, qui pourraient coussiner un déclin, même brutal, du taux de change canadien. Comment déclencher ce déclin? Il est exclu que le gouvernement treine délibérément les exportations; mais ne pourrait-on pas songer à réduire ces entrées de capitaux étrangers dont, manifestement, le pays n'a que faire à l'heure actuelle? Quelque réglementation sur les investissements étrangers viendrait à point nommé pour le faire.

La nouvelle équipe de Maintenant

Dans sa livraison de mars, Maintenant nous apprend qu'un nouveau comité de rédaction entourera désormais le directeur Vincent Harvey. "Entourera", disons-nous à dessein, car le nouveau comité, dont les responsabilités seront plus lourdes et mieux définies que celles de l'ancien, prend la revue en charge "dans une formule de collégialité qui se précisera à l'expérience".

Robert Boily, Serge Carlos, Jacques GrandMaison, Pierre Harvey, Jacques-Yvan Morin, Guy Rocher, Claude Saint-Laurent, Pierre Vadeboncoeur, le collège impressionné, par la richesse et la diversité des ressources intellectuelles qu'il réunit autant que par la profondeur de son enracinement au Québec. "Par delà des options philosophiques et religieuses différentes, précise le directeur de la revue, ce sont des hommes appartenant avant tout à une famille d'esprit que Maintenant a toujours essayé de refléter. Que des spécialistes venant d'horizons divers se rencontrent dans un climat fraternel, et échanger leurs points de vue dans un respect mutuel pour faire oeuvre commune, voilà, à mon avis, la voie de l'avenir."

Cette voie de l'avenir, on n'en discerne aujourd'hui que les obstacles — et pour cause: les pouvoirs, constate Pierre Vadeboncoeur en épilogue du numéro de mars, ont provoqué au Québec la déroute de l'espoir. Il y a urgence: il faut rebalancer la route, rallier les égarés, talonner les prostrés, relancer l'espoir. C'est la tâche qui incombe aux nouveaux rédacteurs de Maintenant; et rares ceux plus à même de l'accomplir.

Claude LEMELIN

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Treasury: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 424 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste d'après demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

propos d'actualité

"Car, si l'on peut dire qu'en principe notre société possède toutes les institutions, que je résumerai brièvement sous le vocable de démocratie, pour s'affirmer comme une société complètement libre, les résultats sont loin d'être au niveau des attentes théoriques. Et si, à un moment donné, certaines personnes veulent, par une action radicale, attaquer l'ordre jusque dans son fondement, elles mettent néanmoins en lumière ses carences sur le plan des résultats. Le défi qui se pose à nous au cours de la prochaine décennie est donc celui d'effectuer cette synthèse entre un système institutionnel sain et

l'accomplissement de résultats qui apportent tangiblement la promesse de ces mêmes institutions. Ce défi se pose avec une acuité toute nouvelle. Il se pose de façon extrêmement urgente à la jeunesse, au milieu des affaires, au syndicalisme, à l'agriculture, comme d'ailleurs, il se pose à l'appareil énorme de l'administration gouvernementale.

Extrait d'un discours prononcé par le ministre de la justice, Jérôme Choquette, devant la Chambre de commerce de Montréal, le 15 décembre 1970.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Au-delà des droits individuels

Les droits sociaux dans le monde moderne

par CLAUDE CASTONGUAY

M. Castonguay, ministre des affaires sociales du Québec, était dimanche dernier conférencier invité à l'Association du Jeune Barreau de Montréal, réunie au Mont Gabriel. Le ministre des affaires sociales avait choisi comme thème de sa causerie les rapports entre droits individuels et droits sociaux dans la société moderne. Voici les principaux extraits de cette conférence. Les sous-titres sont du Devoir.

A une période où, conscient de la fragilité des droits civils et politiques, pourtant reconnus depuis longtemps, l'on met beaucoup d'emphasis sur l'importance de leur maintien, j'aimerais insister sur la nécessité toute aussi grande de la reconnaissance et surtout de l'actualisation de certains aspects des droits sociaux pour toute société qui vise le développement intégral de l'homme.

Il est surprenant de constater qu'une foule de gens qui s'émouvent avec raison des difficultés et des dangers soulevés par la mise en veilleuse temporaire de certains droits civils, sont beaucoup moins préoccupés par la situation qui est faite aux droits sociaux dans notre société. Pourtant ces droits sont certainement aussi essentiels que les premiers au développement de l'homme et, dans certains cas, davantage en terme de priorité. Une société qui ne reconnaît pas cette réalité est vouée à des tensions consi-

dérables, pour ne pas dire à l'échec.

Si tant de gens, encore aujourd'hui, ne se préoccupent guère du sort réservé aux droits sociaux dans notre société, cela tient du fait que nous sommes encore trop imbus de la notion de justice individuelle et pas assez de celle de "justice distributive". C'est dire que la lente évolution qui, dans toutes les sociétés occidentales, a d'abord amené la reconnaissance des droits civils et politiques, puis celle des droits sociaux, n'est pas encore terminée chez nous, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs autres pays. Il m'apparaît que c'est l'un des rôles importants du gouvernement actuel que d'agir comme moteur de la poursuite de cette évolution afin que tous les Québécois deviennent convaincus de la nécessité de la reconnaissance de ces droits, de façon concrète, et ceci aussi rapidement que possible. L'établissement d'une véritable justice et paix socia-

les en dépend.

Pour bien faire saisir la tâche qui nous attend tous et les changements importants qu'il reste à opérer dans la mentalité de plusieurs secteurs de la société québécoise, il m'apparaît utile de faire une brève rétrospective de l'évolution parcourue à cet égard dans les diverses sociétés occidentales et d'en faire voir les principaux motifs.

La Déclaration de 1789

Avec le début de la révolution industrielle dans les principaux pays d'Europe, le phénomène de la pauvreté apparaît sous un jour nouveau: celui de la misère des masses ouvrières dans les milieux urbains. Couplée avec celle des classes pauvres des campagnes, cette misère fut à l'origine de la révolution de 1789 qui devint pourtant très tôt la victoire de la bourgeoisie et l'occasion d'affirmer publiquement ses droits.

Ceux-ci furent solennellement proclamés le 26 août 1789 par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui reconnaissait formellement l'égalité en droits de tous les hommes au plan personnel et fiscal. Il s'agissait essentiellement d'une proclamation de droits individuels, civils et politiques, et à ce titre, il suffisait qu'on les proclamât de façon officielle pour

être en mesure ensuite de les transposer dans la réalité.

Toute la philosophie de la Déclaration de 1789 vise à protéger l'individu contre l'Etat dont l'intervention doit se limiter strictement au maintien de la loi et de l'ordre. Dans cette optique, la liberté garantie à tout homme et l'égalité dont il jouit légalement, lui permettent d'occuper grâce à ses efforts la place qui lui revient. S'il n'y réussit pas, il est seul responsable de son insuccès. Tout homme dans le besoin ou tout homme qui souffre n'a qu'à s'en prendre à lui-même. Une telle conception individualiste ne laisse évidemment pas de place à la notion de politique sociale. Il n'est donc pas étonnant que dans un tel contexte, les interventions sociales aient très souvent pris une allure répressive.

Pour la majeure partie de la population, les notions de liberté et d'égalité étaient donc théoriques, un divorce complet s'opérant entre leur situation juridique et leur situation dans les faits. L'égalité juridique et légale ne changeait rien aux inégalités sociales et économiques. La situation n'évolua que très lentement jusqu'à l'apparition de la crise économique universelle des années 1930 qui fit plus pour convaincre l'opinion publique et les

leaders sociaux qu'il fallait instaurer une véritable et audacieuse politique sociale, que tous les efforts que l'on avait jusque là tentés en ce sens dans les divers milieux réformateurs.

La Déclaration des droits de l'homme de 1948

La politique sociale trouva son expression cohérente et formelle dans le New deal aux Etats-Unis, dans le plan de sécurité sociale de lord Beveridge et dans son autre plan sur le plein emploi de la main-d'oeuvre en Angleterre et, en France dans le plan de sécurité sociale préparé par Pierre Laroque et ses collaborateurs.

C'est la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, faite cette fois devant l'Assemblée des Nations unies et à l'adresse de tous les pays du monde, qui devait proclamer face à l'univers les droits imprescriptibles de la personne "en tant que membre de la société... droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité".

Cette déclaration de 1948 consacrait la reconnaissance des droits sociaux tels l'éducation, la santé, le travail, les loisirs, etc. Le sens profond de cette Déclaration, c'est le refus de l'assujettissement de l'homme aux conditions économiques et sociales considérées comme découlant de l'ordre naturel; c'est la reconnaissance de sa capacité à corriger les injustices et à prévenir ou à réparer les maux qu'il suscite dans l'ensemble de ses rapports sociaux; c'est, en définitive, l'affirmation solennelle que tous les hommes doivent jouir, à conditions égales, de chances égales.

Le passage des notions de droits civils et politiques comme normes de conduite privée et publique, à celles des droits sociaux, donc du principe d'une justice purement individuelle à celui d'une justice distributive, nous a amenés à un concept dynamique, en même temps que relatif, de la politique sociale. En effet, ce concept est en constante évolution et fortement influencé par les conditions d'une société donnée, en termes de besoins et de ressources. Le Québec n'échappe pas à cette règle.

De façon concrète, le principe de la justice distributive se transpose en celui de l'égalité des opportunités, c'est-à-dire que tous les membres de la société doivent être dans une situation d'égalité de chances par rapport à l'ensemble des biens et des services qui sont nécessaires à leur épanouissement personnel. Comme cette égalité de chances doit être non seulement une égalité théorique mais aussi une égalité pratique, il en découle que les biens et les services essentiels au développement doivent être rendus accessibles à tous les citoyens, selon leurs besoins et compte tenu des ressources disponibles, sans discrimination de race, de langue, de religion, de sexe et d'âge. C'est dire que dans chaque société, l'ampleur de la politique sociale et partant de la reconnaissance et de l'actualisation des droits sociaux, est liée directement à celle des besoins à satisfaire et des ressources financières et humaines qu'elle possède.

Besoins et droits sociaux

A prime abord, la définition de ces besoins peut sembler relativement facile. Toutefois, à l'examen, la notion de besoins demeure très ambiguë et prend, dans le temps, des connotations différentes selon les sociétés, selon les groupes à l'intérieur de la société et, enfin, selon les individus.

Si on s'entend généralement sur la détermination des besoins prérequis à la survie de l'homme — tels la nourriture, le vêtement et le logement — la situation se complique lors-

qu'on passe au niveau du fonctionnement de l'homme ou encore à celui de son épanouissement. A ce niveau, la détermination des besoins et, à un plus fort degré, la façon de les satisfaire, sont fonction d'une définition idéologique et d'un système social de valeur et, par conséquent, revêtent un caractère beaucoup plus subjectif, d'ailleurs largement influencé par la publicité. Il ne saurait donc être question de généraliser d'une société à l'autre la définition des besoins ou les orientations et le contenu des politiques ayant pour fins le développement social. Chaque société peut examiner les politiques de développement des autres sociétés mais chacune doit garder jalousement le droit de redéfinir et d'adapter ces politiques en fonction de ses objectifs et de ses ressources.

Les droits sociaux ne peuvent donc pas être considérés comme des droits absolus. Leur degré d'actualisation dépend du consensus d'une société donnée et de ses moyens. Le gouvernement auquel j'appartiens s'est fixé comme objectif, dans l'élaboration de sa politique sociale, la reconnaissance et surtout l'actualisation, compte tenu de ses ressources, de certains droits sociaux qu'il juge tout à fait essentiels. Certains touchent à des aspects matériels, d'autres à des aspects moraux et intellectuels, d'autres enfin sont nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme québécois au niveau de la survie et du fonctionnement, et au-delà, à son épanouissement. C'est ainsi que la politique sociale du gouvernement, au sens large, doit viser l'objectif de l'actualisation des droits sociaux dans les domaines de l'emploi, des revenus, de la santé, du logement, de la justice, des services sociaux et des loisirs.

Responsabilité des gouvernements...

Les droits sociaux, contrairement aux droits civils et politiques, ne peuvent être considérés uniquement comme des droits individuels. Il s'agit surtout de droits collectifs en ce sens qu'ils ne peuvent être réalisés que par une action concrète de l'Etat. Sans doute leur fondement, comme celui des droits civils et politiques, se trouve-t-il dans l'affirmation de la personnalité humaine, mais cette affirmation tient alors compte des réalités collectives, du rôle de la collectivité dans l'épanouissement de cette même person-

nalité. Les droits sociaux revêtent un caractère tout à fait fondamental et répondent à une aspiration profonde de la société à des relations plus justes et plus humaines.

Etant donné que les droits sociaux sont beaucoup plus concrets que les droits civils et politiques, il ne suffit pas qu'on proclame leur existence pour qu'ils existent dans les faits. Encore faut-il prendre des mesures précises pour les actualiser. Pour ne mentionner que quelques exemples, c'est ce qu'a cherché à faire la réforme de l'éducation au Québec, c'est également l'objectif poursuivi par la récente mise en vigueur de la Loi de l'assurance-maladie et de la Loi de l'aide sociale. C'est enfin le but visé par le gouvernement du Québec dans la nouvelle politique de sécurité du revenu qu'il désire mettre en oeuvre.

Il importe donc que non seulement le gouvernement soit conscient de la nécessité de viser pour tous les groupes et toutes les classes de la société québécoise la réalisation, parallèlement aux droits civils et politiques, des droits sociaux fondamentaux, mais qu'il en soit de même pour tous les groupes composant la société, particulièrement les groupes les plus favorisés. Dans la société contemporaine, les droits civils et politiques prennent un sens véritable en autant seulement que les droits sociaux ne sont pas une réalité vide de sens. A quoi sert, par exemple, à l'homme d'avoir la liberté d'association ou de parole, si par ailleurs il n'a pas de quoi manger ou se vêtir? Les droits civils et politiques sont donc intimement liés aux droits sociaux de l'homme. La reconnaissance des uns, sans celle des autres, ne saurait permettre l'épanouissement intégral de tous les membres de notre société ni le juste équilibre du corps social. Lorsque l'on parle de la recherche de nouvelles valeurs et de nouveaux idéaux collectifs pour le Québec, on doit nécessairement avoir ceci à l'esprit.

... et des membres du Barreau

A cet égard, je crois que les membres du Barreau ont une responsabilité particulière. Celle d'informer leurs concitoyens non seulement sur l'existence de leurs droits civils et politiques et sur les moyens d'obtenir leur respect, mais aussi sur l'existence des droits sociaux, lorsqu'ils sont reconnus de façon concrète

par les lois, et sur les voies de recours disponibles pour les faire respecter. Ceci est vrai tant en ce qui a trait à l'accès aux services d'éducation, de santé et autres, que dans le domaine des recours dont disposent les citoyens en regard des diverses lois de prestations sociales tel le Régime de rentes du Québec, la Loi de l'aide sociale, la Loi des allocations familiales, la Loi des allocations scolaires, la Loi des accidents du travail, la Loi de l'assurance-maladie, la Loi de l'assurance-hospitalisation et autres. Ceci est également vrai relativement à toutes mesures ayant trait à la protection du consommateur — à cet égard, le rôle joué par plusieurs membres du Barreau au sein des diverses associations coopératives d'économie familiale m'apparaît fort significatif — et à la protection des familles quant à leur logement. En d'autres termes, il me semble que le Barreau peut contribuer grandement à faire de la notion de droits sociaux une réalité vivante et pleine de sens.

Cela exige à mon sens que les membres du Barreau soient non seulement éveillés à la connaissance de ce type de problème et possèdent une bonne compétence technique, mais encore, ce qui est plus fondamental, un certain changement dans leur approche et leur mentalité. En effet, de par leur profession, les avocats travaillent généralement à un niveau purement individuel, ayant à régler des cas particuliers. Cela est tout à fait essentiel à la dispensation de services de qualité. Néanmoins, il me semble que les membres du Barreau devraient également développer davantage leur faculté de percevoir certains problèmes en termes collectifs de façon à pouvoir faire pression pour faire changer les lois qui leur apparaissent injustes non seulement au plan individuel mais également au plan collectif, et dans certains cas, recommander l'adoption de certaines lois.

Le Barreau a sans aucun doute un rôle social important, en ce qui a trait à la reconnaissance et à l'application des droits sociaux, et il le jouera d'autant mieux qu'il développera une mentalité lui permettant d'embrasser les dimensions aussi bien collectives qu'individuelles des problèmes. En d'autres termes, la justice distributive devrait constituer pour les membres du Barreau une préoccupation aussi grande que la justice individuelle.

■ lettres au DEVOIR

Souvenirs de 1957: quand Trudeau, Marchand, Pelletier et Chartrand militaient ensemble...

Monsieur Ryan,

Je viens vous rappeler un souvenir de 1957 à la maison Monrocy de Courville, Etat du Québec.

C'est la tenue du Collège du travail, qui était organisé par la C.T.C.C. du travail, devenue la C.S.N. actuelle. Comme participant ouvrier-étudiant, je me souviens de votre participation comme conférencier après votre retour de Rome. Les professeurs de cette session furent, Messieurs Pierre-Elliott Trudeau, Gérard Pelletier, Jean Marchand, l'Abbé Dion, et celui qui n'a jamais renié les ouvriers, Michel Chartrand.

On reprochait comme aujourd'hui aux syndicats de ne penser qu'aux intérêts mesquins de leurs

membres. Mais aujourd'hui, la société toute entière peut bénéficier de cette sémence qui débuta en 1952, en permettant ainsi à des ouvriers de régions et milieux différents de pouvoir apprendre à saisir (dans tout le sens du mot) sa place dans l'ensemble social, à y comprendre le rôle qu'il doit tenir dans ses rouages économiques et politiques comme aussi à savoir démenter les rapports, les liens rattachant son bien particulier au bien commun.

Je me souviens, lors d'un cours qui réunissait de nombreux Québécois de différentes régions économiques, de cette repartie d'un professeur devenu Premier Ministre: "Lorsqu'on ne peut faire pénétrer ses idées par un parti

qu'on appuie on s'infiltre dans un parti populaire et on les fait accepter ainsi". Je m'aperçois aujourd'hui, que cette Université Populaire d'alors, a su servir une Sainte Trinité qui est néfaste pour les principes ouvriers et démocratiques. Seul, Michel Chartrand a su continuer de pratiquer ce qui préchaît alors, et je suis fier de lui rendre cet hommage de la persévérance et de la compréhension des problèmes réels qu'affrontent les Québécois et notre société de consommateurs. Il a continué à se tenir debout comme il le préchaît alors, tous les travailleurs devraient s'enorgueillir de ce modèle qui n'a pas démissionné et n'est pas passé à l'ennemi de la "Haute Finance Internationale" comme les autres, et sur qui notre

jeunesse peut prendre exemple pour reconstruire un monde meilleur et y bâtir la paix.

Après les positions prises depuis octobre dernier par certains des professeurs de cette période, le peuple Québécois doit se souvenir des déclarations et positions prises par ceux-ci dans le passé, et fort de cette expérience des remèments qu'ils ont accomplis, se demander pourquoi ils s'acharnent tant sur un Michel Chartrand qui veut se tenir debout et prendre la défense des opprimés?

Il est bon quelquefois de retourner aux sources de l'histoire et de voir qui des "Animaux malades de la peste", est le vrai fauteur et renégat à ses frères.

Roland BERTRAND,

Shawinigan, le 7 mars 1971.

Le "joual" de Robert Charlebois: où est la vraie aliénation?

La présente se voudrait une réplique à la lettre de Pierre Beaudry, publiée dans Le Devoir du 1er mars 1971.

Offusqué de ce qu'un critique d'art du Devoir, Michel Bélair, ait osé affirmer que Charlebois donne ses lettres de noblesse au joual, vous les pourfendez tous deux M. Beaudry, et avec eux tous les admirateurs de Charlebois, tous les tenants du joual, tous ceux qui le pratiquent, en somme 95% des parlant français en Amérique.

Voilà qui vous fera certainement sursauter. M. Beaudry, mais il faut être complètement aliéné de la majorité des Québécois francophones, se contentant d'évoquer dans une société mutuelle d'adoration limitée aux élégants salons de Westmount ou de Sillery, pour ne pas constater que le véhicule ordinaire de communication est et demeure le joual, malgré le "Frère" Untel.

Il apparaît hors de tout doute que M. Beaudry ne s'est jamais déplacé pour un "show Charlebois", pas plus qu'il ne s'est donné la peine d'écouter attentivement ses disques avant d'affirmer qu'il s'agit tout simplement de la pénible manifestation d'une infériorité politique, économique et sociale à laquelle la conquête nous avait trop longtemps résignés. J'étais à son dernier spectacle à Québec, avec des jeunes de 20 à 60 ans, et je puis vous affirmer que 99% de la salle s'identifiait avec fierté à l'artiste. C'est "nous autres" de Dolores en passant par Lindberg jusqu'à Ordinaire.

A propos de cette dernière chan-

son, vous affirmez qu'elle a valu un prix mondial à Charlebois parce qu'elle était exprimée dans un français que vous jugez correct, vous divaguez. Ordinaire est la suite logique de l'oeuvre de Charlebois et elle ne fait aucune concession au snobisme. En voici quelques passages: "J'fumerai du pot, j'boirai d'la bière, j'frais (frais) le gros Pierre, je suis un gâ (gars) ben ordinaire, etc.

Vous donnez en exemple de français correct à Bélair, Charlebois et, imagine à tous les Québécois, les Vigneault, Lévesque, Ferland, Michel, Claude, Julien et Leyrac. Ou voilà une astuce d'une hypocrisie consommée ou voilà la preuve de votre ignorance totale de l'oeuvre de ces artistes. Si vous scrutez leurs chansons vous reconnaîtrez nos expressions, vous verrez la verdeur de notre langue, vous constaterez où sont leurs racines, vous admettrez que ces artistes s'identifient à la langue parlée des Québécois. Je vous invite particulièrement à écouter "La Marche du Président" de Charlebois dont les paroles sont de Vigneault ainsi que la dernière contribution de Ferland, "Jaune". Vous constaterez combien ils sont avec "nous autres" et combien ils auraient protesté d'être cités dans le contexte de votre intervention si vous les aviez consultés. Je pourrais faire de même avec les autres artistes que vous mentionnez à l'exception peut-être de Leyrac que je vous laisse, si vous pouvez vous payer un voyage à Paris pour aller l'entendre puisqu'elle y a établi domicile.

Plutôt que de vous fier à votre propre interprétation de la schizophrénie à partir de la définition donnée par Robert, vous pourriez consulter un des psychiatres qui pullulent dans les salons de

Westmount et l'on pourrait vous éclairer à savoir chez qui se situe la perte de contact avec la réalité et vous expliquer le phénomène qui pousse les snobs à déprécier tout ce qui est réaliste et qui ressemble à la majorité.

Vous affirmez: "Lois d'être admirable, ce petit nègre n'offre que l'aliénation culturelle tant souhaitée par nos conquérants". Et encore: "un patois ne menant nulle part". N'est-ce pas la manifestation d'un complexe d'infériorité énorme de votre part face à une langue qui représente notre identité et à laquelle s'identifient à divers degrés les Québécois: les Acadiens, les Franco-Ontariens, Manitobains et Américains — même les Louisianais. Promenez-vous sur n'importe lequel campus français du Canada et communiquez avec les jeunes que vous rencontrez. Visitez le "salon de la race" et communiquez avec les élus du peuple. Faites une petite promenade à l'est de Park Avenue, ou n'importe où dans les villes de Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, le Saguenay-Lac St-Jean, la Gaspésie, etc., et communiquez avec les citoyens. Après deux semaines d'échanges votre joual reviendra au galop.

Vous vous réclamez de "la langue de vos ancêtres, l'une des plus grandes" et des plus utiles "du monde". Je ne sais jusqu'où vous allez retraire vos ancêtres, mais les miens, qui remontent à la colonisation de l'île d'Orléans vers 1635 ont parlé joual sans interruption depuis 3 siècles et demi et je ne prévois pas que ça s'arrêtera avec votre intervention.

Pour vous aider à surmonter ce complexe, puis-je vous citer d'autres peuples fiers qui pratiquent le joual à leur façon: les Australiens, les Américains (U.S.A.), les Irlandais, les Bretons, les Marseil-

lais, les Torontois, etc. Il s'agit bien sûr de patois ou de langues déformées, mais qu'est l'éloquence? Paris, Radio-Canada ou le Canal 10 pour le français? Londres, Canberry ou C.B.C. pour l'anglais?

En conclusion, puis-je vous conseiller de vous mettre en rapport avec M. Roger Lemelin qui, après avoir accouché des Plouffe en soulignant que Guillaume, "aspirant-joueur de défense des Canadiens", était le prototype de la jeunesse québécoise des années 50, après avoir recidivé avec le "Père" Gedeon et autres nausées, veut maintenant défigurer la murale de Bonet au Grand Théâtre de Québec sous prétexte qu'elle contient un poème de Pelouquin exprimé en joual.

"Vous êtes pas écœures de mourir, bande de caves. C'est assez."

J. PREMONT

Québec, le 1er mars 1971.

La murale au parlement

Nos ministres et députés ont-ils peur de prendre leurs responsabilités? Puisqu'ils semblent d'accord avec le cri d'amour, pardon! le cri de mort, de Bonet, pourquoi ne pas démanteler au Parlement de Québec la murale du Grand Théâtre.

Nos ministres et députés en auraient constamment le texte sous les yeux et pourraient peut-être se coiffer du "Bonet". Vous êtes pas écœures de mourir, bande de caves, c'est assez.

Maurice DUSSAULT

Québec, le 27 février 1971.

VENTE DE DISQUES

69% SUR DISQUES STÉRÉO CLASSIQUES

D'ESCOMPTE

R.C.A. - COLUMBIA - ÉPIC
LONDON - PHILIPS - DECA - VALOIS

UN NOUVEL ACHAT SPÉCIAL D'INVENTAIRE DE DISQUES DISCONTINUÉS

Le magasin est ouvert
du lundi au mercredi jusqu'à 6h.
jeudi et vendredi jusqu'à 9h.
samedi jusqu'à 5h.

CENTRE DU DISQUE
MONTROSE
3162 est. Bélanger RA. 9-2833
Montréal 408

99
SPECIAL

PRIX SUGGÈRE
DU MANUFACTURIER
\$6.29

HMH

Éditions Hurtubise - HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

McLuhan
prophète
ou imposteur

par Sidney Finkelstein

Une des meilleures études
sur l'oeuvre de McLuhan

Collection Aujourd'hui — \$2.50

HMH

Éditions Hurtubise - H.M.H. Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

PRIX DU GOUVERNEUR
GÉNÉRAL 1971

roman

MONIQUE BOSCO

La Femme de Loth

essais

FERNAND OUELLETTE

Les Actes retrouvés

théâtre

JACQUES BRAULT

Quand nous serons heureux

Maintenant



Maintenant

2715, Chemin Côte
Sainte-Catherine
Montréal 250
(514) 739-2758

75 cents - Numéro 104, Mars 1971
Je désire recevoir
MAINTENANT à partir
du mois de

NOM

ADRESSE

Abonnement ordinaire \$7.00
Abonnement étudiant \$5.00

Le président du NPD (Q)

La "gang à Trudeau" ne permettra jamais au Québec de faire sécession

par Gisèle Tremblay

Tant que "la gang à Trudeau" et ses "baillleurs de fonds" seront au pouvoir à Ottawa, le gouvernement canadien ne laissera jamais le Québec faire sécession, fut-ce par la volonté exprimée par la majorité des citoyens.

C'est notamment cette "hypothèse", a déclaré hier le nouveau président du NPD-Québec, M. Raymond Laliberté, qui a motivé sa rentrée dans l'arène politique fédérale.

M. Laliberté, qui parlait devant un auditoire étudiant au pavillon des sciences sociales de l'université de Montréal, en a induit qu'il fallait dès lors trouver au Canada anglais des interlocuteurs capables d'intégrer à leur credo politique le

droit du Québec à l'autodétermination.

La philosophie et la mentalité de M. Trudeau, a expliqué le chef socialiste, vont dans le sens d'une action de force pour empêcher une sécession éventuelle: ainsi en octobre, il n'a pas hésité à utiliser la police et l'armée à des fins politiques.

Par ailleurs, a poursuivi M. Laliberté, il n'y a pas d'exemple connu dans l'histoire qu'un Etat ait toléré sans réagir violemment la sécession d'une partie de son territoire.

Selon le leader du NPD-Québec, qui juge lui-même "irréversible" la marche du Québec vers la souveraineté, celle-ci est devenue si naturelle à l'esprit des

Québécois qu'ils ne se préoccupent guère des réactions qu'elle provoquera chez "ceux qui sont en face".

Or, a-t-il rappelé, l'affaire de la conscription en 1939 a montré ce qui peut survenir au Canada dans pareilles circonstances.

M. Laliberté a ensuite révélé deux autres facteurs qui l'ont incité à se lancer dans l'action politique au sein du NPD.

De retour à l'université où il poursuit des études, il a constaté, dit-il, qu'il ne s'y passe rien: l'université est coupée de la réalité sociale quotidienne. Ce fait, de commenter M. Laliberté, a été particulièrement sensible en octobre, alors qu'aucune structure d'action n'était à la disposition des volontés militantes.

En outre, a fait remarquer l'homme politique, le Parti québécois ne met pas l'accent sur les transformations économiques de la société, alors que le NPD, en dépit de ses carences, préconise généralement des changements sociaux qui passent par la maîtrise de l'économie.

Deux objectifs

Défendre le fédéralisme tout en s'efforçant de comprendre le Québec

NANAIMO, C.-B. (PC) — Les membres du Nouveau parti démocratique devaient se porter à la défense du fédéralisme, tout en faisant preuve de compréhension à l'égard des problèmes du Québec.

C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les 200 membres qui assistaient, ainsi que les cinq candidats à la direction du parti à une réunion du NPD à Nanaimo (C.-B.).

On a surtout parlé, au cours de cette réunion, de la résolution de l'aile québécoise qui a affirmé le droit du Québec à l'autodétermination.

Cette résolution sera soumise au congrès national du NPD qui se tiendra à Ottawa du 21 au 24 avril, pour élire un successeur au leader démissionnaire, M. T. C. Douglas.

Les cinq candidats qui briguent le leadership sont: John Harney, ancien secrétaire du NPD de l'Ontario, David Lewis, adjoint au leader du parti et député fédéral de York-Sud, Frank Howard, député de Skeena, James Laxer, confère-ncier à l'université Queen's et Ed Broadbent, député d'Oshawa-Whitby. Ils ont tous convenu de la nécessité de préserver l'unité canadienne.

M. Lewis, pour sa part, s'est opposé avec véhémence à toute idée de séparation du Québec.

"Parler d'une sécession du Québec, dit-il, serait rendre un bien mauvais

service aussi bien au Canada qu'au parti lui-même."

Il recommande plutôt que le NPD s'attache à "unir les travailleurs du Québec avec ceux du reste du Canada."

Quant à M. Laxer, candidat de l'aile gauche connue sous le nom de "groupe waffle", il se dit favorable à la résolution adoptée par l'aile québécoise et d'accord avec son président, M. Raymond Laliberté, qui estime que le Québec devrait avoir le droit à l'autodétermination.

En traitant avec le Québec, dit-il, le gouvernement fédéral devrait renoncer à faire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique la base des discussions.

M. Barney estime pour sa part qu'il importe que le parti, tout en préservant la cohésion du pays, soit prêt à négocier d'égal à égal sur des sujets tels que les problèmes culturels et linguistiques.

Il est soutenu par M. Broadbent qui préconise que la discussion avec l'aile québécoise se fasse dans un esprit d'amitié et d'égalité.

M. Howard convient lui aussi qu'il ne faudrait pas parler, à l'échelon fédéral, d'une séparation du Québec, car cela équivaldrait, selon lui, à donner "un consentement tacite à ceux qui, dans le Québec, veulent se séparer du Canada". Le parti devrait plutôt, dit-il, "élaborer une politique adaptée aux besoins sociaux et économiques du peuple canadien".



Pendant que le Front commun contre la construction de l'autoroute est-ouest multiplie ses démarches pour faire arrêter les travaux, ceux-ci vont bon train dans la partie ouest du projet, comme en fait foi la photo ci-dessus, prise de la Place Bonaventure en direction de l'est. (Photo Le Devoir par Claude Léger)

Le feu dévore un immeuble de la rue Ontario

Un incendie, attisé par le vent, a ravagé un immeuble centenaire de la rue Ontario, dans la nuit de lundi à mardi, ruiné quatre commerces, rendu plusieurs logements inhabitables et jeté une trentaine de personnes sur le pavé. Les 250 pompiers qui se sont rendus sur les lieux à la suite d'une alerte générale n'ont pu que circonscrire les flammes à l'angle sud-est des rues Wolfe et Ontario, après avoir fait évacuer les logements et transporté dans leurs bras deux invalides.

Plusieurs pompiers ont dû être conduits à l'hôpital Saint-Luc soit parce que la fumée les avait incommodés soit encore parce qu'ils souffraient de coupures, de brûlures ou d'entorses.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble était occupé par un comptoir de pièces d'automobiles, un salon de barbier, un magasin de produits de beauté et un commerce de vente et réparation de bicyclettes. Les logements se trouvaient à l'étage.

La première alerte fut donnée peu avant minuit, lundi, et ce n'est que vers 4 heures hier matin que l'incendie était maîtrisé. Fort heureusement, les locataires avaient tous quitté l'étage quand le toit s'est effondré.

Hier matin, le service des incendies fit appel aux employés de la voirie municipale pour mettre fin à une accumulation d'eau dans la rue Wolfe qui risquait d'inonder les habitations.

Le capitaine Fortin, qui dirigeait les opérations depuis la première alerte, a été lui-même conduit à l'hôpital où il est demeuré un certain temps. Il est cependant revenu sur les lieux pour reprendre son travail, cette fois sous les ordres du directeur adjoint Jean-Aimé Letendre.

Le Cegep du Vieux-Montréal

Le juge Nadeau estime que la "condition" de la direction était pour le moins inutile

par Pierre Richard

Saisi d'une demande d'injonction présentée par cinq étudiants, le juge André Nadeau, de la cour supérieure, a déclaré hier qu'à première vue, la signature d'un document dans lequel les étudiants s'engageaient à ne rien faire qui puisse nuire à la bonne marche ou à la réputation du Cegep du Vieux-Montréal, posée comme condition à la réadmission des étudiants à ce Cegep, lui apparaissait parfaitement inutile et même, peut-être, illégale.

Malgré cette première impression, le juge Nadeau a autorisé les deux parties, c'est-à-dire les cinq étudiants requérants d'une part et les administrateurs intimes du Cegep du Vieux-Montréal d'autre part, à présenter leurs preuves et à citer leurs témoins.

Les requérants, représentés par Me Michel Robert, avaient obtenu, la semaine dernière, l'émission d'une injonction provisoire obligeant le Cegep à les réaccepter même s'ils n'avaient pas signé le fameux document. La présente requête vise à rendre cette injonction interlocutoire.

Hier, Me Robert a fait comparaître quatre témoins dont le directeur général du Cegep, M. Normand Bumaylis, tandis que les procureurs du collège, Mes Lacombe et David, ont appelé 10 témoins. Les deux parties doivent remettre des plaidoiries écrites jeudi, et le juge siégera à nouveau vendredi matin.

Dans l'intervalle, le juge Nadeau a décidé de prolonger l'injonction provisoire malgré les objections soulevées par les procureurs du Cegep.

Ces derniers ont soutenu que le document, dont la signature a été posée comme condition à chaque étudiant, le 15 février dernier, pour l'obtention de la carte d'identité lui donnant accès à ces cours, ne constituait qu'un simple rappel des conditions posées aux étudiants au moment de leur demande d'admission. C'était là un moyen, selon eux, d'éteindre "un début d'incendie".

Mes Lacombe et David ont tenté de démontrer que les cinq étudiants requérants font partie du "nouveau d'agitateurs et de manipulateurs", qui serait à l'origine des troubles qui ont secoué le Cegep du Vieux-Montréal depuis le début de janvier. Ils ont, de plus, soutenu que ces cinq étudiants se sont servis de l'injonction provisoire émise la semaine dernière pour venir "semer le trouble et la confusion" à l'intérieur du Cegep, entre autres en participant à deux assemblées générales qui ont eu lieu le 3 et le 8 mars.

Interrogé par Me Robert, le directeur général du collège, M. Normand Bumaylis, a admis que des cartes d'identité

ont été données à des étudiants qui suivaient quelques cours au pavillon Marie-Victorin, le seul des six pavillons du Cegep touché par cette mesure, même s'ils n'avaient pas signé de document.

Il a de plus admis que cette condition à laquelle a été assujettie la réadmission des étudiants, n'avait pas été soumise à l'approbation du conseil d'administration du Cegep mais qu'elle a été décidée par lui-même et ses principaux adjoints. Selon lui, 2.900 des 3.000 étudiants du pavillon Marie-Victorin ont signé le document.

Me Robert a aussi fait comparaître des étudiants de ce pavillon qui ont affirmé ne pas avoir signé le document mais avoir quand même reçu par la poste leur carte d'identité.

Par ailleurs, le frère Lacroix, directeur des services aux étudiants, a admis l'existence d'une liste comportant les noms des étudiants auxquels l'on ne devait pas donner de cartes d'identité ou auxquels l'on devait retirer cette carte s'ils l'avaient obtenue en signant le document; le frère Lacroix a ajouté qu'un dossier sur les agissements de chaque étudiant dont le nom apparaissait sur cette liste devait être dressé.

Me Robert a conclu qu'outre qu'elle soit inutile et arbitraire, la condition imposée pour la réadmission des étudiants est illégale parce que non prévue dans les règlements et parce que discriminatoire, de toutes façons, a-t-il ajouté, le collège a renoncé à cette condition en émettant des cartes d'identité à des étudiants qui n'avaient pas signé le fameux document.

Jean Cournoyer

Ultimatum à la CSN

QUEBEC (par Pierre-L. O'Neill) — Le ministre du travail accorde un délai d'une semaine à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour tenter de trouver, avec les autres parties, une solution au problème de l'industrie de la construction. Autrement, les députés seront invités à convoquer la commission parlementaire du travail.

C'est l'ultimatum que le ministre Jean Cournoyer a adressé hier à la partie syndicale, en expliquant à l'Assemblée nationale qu'à partir de mercredi prochain, la situation sur certains chantiers de construction deviendra intolérable. Il répondait au chef parlementaire du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, qui s'informait des récents développements du conflit.

M. Cournoyer a demandé à la Confédération des syndicats nationaux, qui s'est retirée de la table des négociations le 25 février, de réviser ses positions et de trouver une solution à "ce problème que nous considérons réel".

En déposant la semaine dernière une étude d'ensemble du problème, intitulée "Le Point", le ministre du travail avait clairement indiqué son intention de prendre les mesures pour que soit appliqué le décret régissant l'industrie de la construction. Il avait même laissé entendre qu'il pourrait être personnellement amené à trancher les questions en litige en cas d'impasse dans les négociations entre les parties intéressées.

Perdues et retrouvées

Le sort d'une adolescente dont on est sans nouvelle depuis trois semaines inquiète les citoyens de Drummondville au point de rendre suspecte toute absence immotivée qui concerne une jeune fille.

En effet, Mlle Aline Rhéaume, 17 ans, et Céline Labrecque, 20 ans, ont été portées disparues lundi soir dans la région de Drummondville. La première était sortie de chez elle vers vingt heures pour acheter un journal, et n'était pas revenue. L'une et l'autre sont sagement rentrées à la maison hier, après une seule nuit passée à l'extérieur.

Quant à Mlle Alice Paré, 14 ans, disparue depuis le 17 février dernier, la police n'a pas encore retrouvé sa trace.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



Les Antipropos de Jean Lévesque



ILS RAMASSERONT LEURS BANDEROLES

En 1959, dans un livre intitulé "Jean Drapeau vous parle", l'actuel maire de Montréal déclarait quelque part: "... La plupart des jeunes États d'Afrique et d'Asie refusent catégoriquement le traitement que nous, peuple civilisé, leur offrons: nous, nous tolérons de la part des capitalistes anglo-américains, par l'intermédiaire de nos gouvernants, il faisait allusion à l'état de la collectivité canadienne-française, surtout dans la région montréalaise.

En 1961, le recensement du Dominion du Canada montrait que, dans la ville de Montréal, 34,4 pour cent des salaires masculins gagnaient moins de trois mille dollars par année et 53,2 pour cent, entre trois et cinq mille dollars.

En 1971, il y a tout lieu de croire que la ville de Montréal compte au moins autant de salaires aussi peu rémunérés, compte tenu des hausses du coût de la vie. En 1971, en outre, le chômage est certainement plus élevé à Montréal qu'il ne l'était en 1961. Enfin, Montréal compte toujours au moins ses 100.000 logis considérés comme taudis. Nous ne pouvons chiffrer d'autre part l'humiliation qu'une large partie des travailleurs de Montréal connaît chaque jour dans sa langue et dans ce qu'elle tente encore de garder comme personnalité canadienne-française.

En voilà assez pour pouvoir affirmer sans grande hésitation que le diagnostic que portait M. Jean Drapeau sur la vie faite à notre collectivité en 1959 ne s'est guère amélioré, en gros, dans l'hypothèse d'ailleurs la plus favorable. La ville de Montréal s'est modernisée à plus d'un chapitre, mais la masse canadienne-française y vit-elle mieux aujourd'hui qu'en 1959? Bien des changements sont intervenus, bien des événements, et la carte politique a connu des métamorphoses. Toutefois, parmi ces métamorphoses, ce ne sont pas vers les plus spectaculaires qu'il faut plutôt se tourner si on songe à la masse laborieuse de Montréal. Ne faut-il pas plutôt regarder comme plus significatifs, l'arrivée d'un conseil des travailleurs pour lutter contre la trace de la route est-ouest, la création d'un centre de santé à Hochelaga-Maisonneuve, la mise sur pied par les citoyens de Milton-Parc de la clinique médicale familiale, la Maison du chômeur, etc.? Envisage sous cet angle, le congrès du FRAP, qui vient de se tenir à Montréal, est positif. Les citoyens s'organisent, en comités d'action politique, et centralisent leurs données par un organisme dit le FRAP. A ce congrès, on rejette les théories et les théories, et le FRAP semble orienter désormais son action sur l'essentiel: la recherche, l'étude, l'élaboration de plans économiques, l'entraide. L'espace nous empêche d'en dire plus sur le côté positif de ce congrès. Passons aux craintes. Que le FRAP se mette d'éléments remplis de bonne volonté qui, profitant des C.A.P., voudraient se lancer dans des mouvements d'action radicale et plaquer sur des modèles étrangers à notre situation propre? Cela déboucherait sur des provocations inutiles qui donneraient aux ennemis de la démocratisation locale les armes voulues pour écraser dans l'œuf le labour patient et tenace d'information et de prise de conscience de citoyens.

Dans son congrès de fin de semaine dernière, le FRAP semble avoir évité la guerre des étiquettes et la démagogie qui se trouve tout aussi bien sous des bannières d'extrême-gauche que d'extrême-droite. Une façon positive et honnête d'une population démunie ou peu munie pour se défendre demande, dans une société brutale comme la nôtre, du doigt, de la fermeté, de l'intelligence et de la patience. En un mot, de la MATURITE.

La maturité est une denrée rare. Si jamais notre pauvre collectivité, pauvre, s'en date progressivement, malgré les embûches qui seront toujours semées à satiété sur son passage, nos politiciens n'auront plus qu'une alternative: servir, ou ramasser leurs banderoles.

On peut discuter avec l'auteur en téléphonant à l'émission Le Point du Jour que M. Lévesque anime du lundi au vendredi à 13 heures sur les ondes de CKAC.

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

AVIS

"PERMIS DE BANQUET"

- 1- Les requérants devront fournir tous les renseignements demandés à la formule émanant de la Régie.
- 2- Les requérants devront fournir tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande.
- 3- Toute demande de permis devra parvenir à la Régie au moins trois (3) semaines avant la date de l'événement pour lequel on veut un permis.

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
GUAY, Mlle Rolande	7384 St-Hubert	S.A.M., Bar
pour le bénéfice de: "Chaplet St-Hubert Inc." Transfert à la Cie de Guay, Mlle Rolande pour le bénéfice de elle-même.		
MICHAUD, Mme Michelle	13,767 Notre-Dame	S.A.M., Bar
Marie-Françoise, Pré-aux-Trembles		
pour le bénéfice de: elle-même. Transfert de: MARTIN, Roger pour le bénéfice de: lui-même.		
CHAMPAGNE, Gérard	779, de l'Eglise	Epicierie
pour le bénéfice de: Verdun		
HOTIOTE, Mme Lise	377, est, Laurier	Epicierie
Page pour le bénéfice de: Montréal		
elle-même. Transfert de: HOTIOTE, Émile pour le bénéfice de: lui-même et Gilles Hottote.		
MILLER, Joe pour	8105 boul. Décarie	2 S.A.M., 2 Bars
pour le bénéfice de: Montréal		
"Penom Ltd" Transfert d'actions et Chtg de titulaire de: BONNER, Samuel; pour le bénéfice de: "Penom Ltd"		
MARKAKIS, John	6206 St-Hubert	Restaurant
pour le bénéfice de: Montréal		
Lui-même et Demetri Markakis. Transfert d'associés de: MARKAKIS, John pour le bénéfice de: Lui-même et D. Markakis et E. Karasiannopoulos.		
TARLOW, Hirsch	5202-10 De Salaberry	Epicierie
pour le bénéfice de: Montréal		
Lui-même et Izak Fridman. Transfert d'associés de: TARLOW, Hirsch pour le bénéfice de: Lui-même.		
CHAREST, Gilles	2042 Mackay	S.A.M., Bar
pour le bénéfice de: Montréal		
"La Rose Rouge Inc." Transfert d'actions et changement de titulaire de: DESPATIE, Luc pour le bénéfice de: "La Rose Rouge Inc."		
PEREIRA, Leonel	191 est, Mont-Royal	Epicierie
pour le bénéfice de: Montréal		
Lui-même et Francisco Correia et Henrique Domingas et Joaquim Correia. Transfert d'associés de: FRAZAO, Antonio pour le bénéfice de: Lui-même et Francisco Correia et Henrique Domingas.		
MOREAU, Fernand	1244 Peel	Taverne
pour le bénéfice de: Montréal		
GUILLIQU, Jean	1850 Wellington	S.A.M.
Montréal		
LIMOGES, Denis	3865 Wellington	S.A.M.
"Rafissier Verdun Inc"		
GREGOIRE, Regent	16,620 boul. Pierrefrancis	Taverne
Ste Genevieve		
BEUSIE, Joseph Enclide	1660 St-Denis et 369	S.A.M., Bar
"Le Bonnet Rouge Inc"		
Emery, Montréal		
AUDAUX, Henri	8004 St-Hubert	Bar
Montréal		
MARKAKIS, John & Demetri Markakis	6206 St-Hubert	S.A.M., Bar
Montréal		
KANDILIOU, Georges & Andrew Ferendinos	75 Ste-Anne	S.A.M.
Ste-Anne de Bellevue		
WONG, Guey Dang	1240 Stanley	Restaurant
"Chino Garden Cafe Limited"		
GUILLAULT, Florent	5375 est, Henri Bourassa	Epicierie
Montréal-nord		
TAM, Sek Chao	6338 est, Sherbrooke	S.A.M.
Montréal		
BRUNO, Salvatore	6285 est, Jarry	Epicierie
St-Leonard		
WADE, Alfred Jr	251-259 est St-Paul	S.A.M., Bar
& 401, Place J. Cartier		
Montréal		
"Gestion le Vieux St-Charles Inc"		

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

GREFFIER DE LA RÉGIE

CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES, MONTRÉAL, P.Q.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 8.00 p.m. heure de tombée.



Conférence publique de Émile Bouvier, s.j.

Professeur titulaire d'économie politique et de relations industrielles au département d'économie de l'Université de Sherbrooke.

COMMENT FREINER L'INFLATION ET LE CHÔMAGE ?

Le jeudi, 11 mars 1971 à 5 heures p.m.

à l'amphithéâtre de la Bibliothèque nationale du Québec 1700 rue Saint-Denis, Montréal.

Entrée libre - Stationnement

LES ROUAGES DE L'ÉCONOMIE, livre de l'auteur, sera lancé à cette occasion à Montréal.

Guérin, éditeur limitée - 4440 rue Saint-Denis, Montréal - 843-6241

informations

internationales

Dans son message sur la défense

Laird expose la stratégie de la "dissuasion réaliste"

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire à la défense Melvin Laird a annoncé hier l'élaboration d'une nouvelle stratégie américaine dite de "dissuasion réaliste". C'est, a-t-il dit, "une voie prudente, un intermédiaire entre deux extrêmes: le rôle de gendarme du monde et le néo-isolationnisme".

Dans un long message à la commission des forces armées de la Chambre, le chef du Pentagone précise que cette stratégie vise à "établir une structure viable de paix fondée sur une force adéquate, une véritable association (avec les alliés des Etats-Unis) et sur des négociations significatives". Elle s'applique, précise-t-il, à "augmenter les chances de paix en empêchant un conflit armé d'éclater à tous les niveaux".

possibles.

Il ne faut pas, souligne le ministre, "exagérer ou sous-estimer" les menaces de guerre, ni "croire que les intérêts de la paix sont bien servis si notre puissance militaire est affaiblie unilatéralement". Mais la nouvelle doctrine "tient compte des réalités stratégiques, fiscales, politiques et du potentiel humain".

La dissuasion réaliste reprend le principe de la "destruction assurée" de l'auteur d'une agression massive, sur lequel reposait la stratégie des administrations Kennedy-Johnson. Elle en ajoute deux autres:

1) "Ne fournir aucune raison à L'URSS de frapper d'abord les Etats-Unis en période de crise";

2) "Se préserver des dégâts que causeraient de petites attaques ou des lancements accidentels" de missiles.

Le message sur la défense ne consacre au Vietnam qu'une dizaine de ses 152 pages. Il met l'accent sur la vietnamisation du conflit grâce à laquelle "en mai prochain, les effectifs américains au Sud-Vietnam ne correspondront qu'à la moitié environ du plafond de 549.500 hommes" fixé par l'ex-président Lyndon Johnson pour le début de 1969, la période de l'avènement au pouvoir de son successeur.

La négociation à Paris constitue "la façon dont nous préférons mettre fin à la guerre, car c'est celle qui nous permettrait de la terminer immédiatement". Malgré l'impasse actuelle, les Etats-Unis, ajoute M. Laird, "continueront de rechercher un règlement diplomatique du conflit".

Dans ce message annuel sur la posture défensive des Etats-Unis, le secrétaire à la défense évoque également les points suivants:

1) La menace chinoise: "Les progrès de Pékin sur la voie de l'ICBM (missiles intercontinentaux) continuent. On ne confirme pas le début des essais de cette arme. Mais il est possible que les Chinois aient expérimenté vers la fin de 1970 une fusée balistique intercontinentale à rayon d'action réduit".

"Au plus tôt, le déploiement de cette arme pourrait avoir lieu en 1973. Mais ils ne pourraient probablement pas posséder un nombre significatif d'ICBM qui soient mis en place avant la fin de cette décennie".

"On s'attend, prévoit aussi le secrétaire à la défense, que les Chinois disposent vers le milieu de 1971 d'un petit nombre de fusées balistiques à moyen rayon d'action".

2) Fusées stratégiques soviétiques: M. Laird, dont le message a été imprimé avant que le sénateur Henry Jackson révèle dimanche dernier que Moscou met au point un nouvel ICBM, évoque la possibilité que "les Soviétiques se préparent à déployer de nouveaux systèmes d'ICBM". Les milieux officiels du Pentagone précisent à ce sujet que la nouvelle fusée balistique soviétique en instance de fabrication est une fusée lourde, comparable, sous le rapport de la puissance, aux "SS-9". Incidemment, ces dernières armes ont elles-mêmes servi à de nombreux essais de missiles à ogives multiples depuis août 1968, souligne le rapport ministériel sur la défense.

A la fin de l'année dernier, Moscou disposait encore M. Laird de 1.440 lanceurs opérationnels de missiles. A cette époque, les Etats-Unis n'en avaient que 1.064. Pour les fusées lançables de sous-marins du type "Polaris". La proportion, à la même époque, était de 350 en URSS contre 656 aux Etats-Unis.

3) OTAN: Laird se prononce en faveur d'une "plus équitable répartition du fardeau de la défense atlantique" entre les alliés européens de façon à alléger la part des Etats-Unis. Il met également l'accent sur la coopération en matière de recherches. "Nous projetons, dit-il, d'essayer et d'évaluer des armes étrangères en vue de leur adoption possible en cette année fiscale. Nous projetons de faire plus encore dans ce domaine lors de l'année fiscale 1971-72".

4) Anti-missiles: "L'évolution de la menace nous incite à continuer d'aller de l'avant en direction du déploiement de tout le réseau "Saugarde". Mais nous ne pouvons pas prédire le résultat des négociations "Salt". Le cas échéant, on pense dans les milieux officiels de la défense, que selon l'évolution de la situation politico-militaire, Américains et Soviétiques pourraient un jour envisager la mise sur pied d'un anti-missile destiné à faire face à la menace chinoise".

Les élections en Inde

La moitié des résultats seront connus ce soir

LA NOUVELLE-DELHI (d'après l'AFP). — Quatre autres personnes, dont un policier, ont été tuées hier à Calcutta où les violences se sont poursuivies en dépit des mesures de protection exceptionnelles prises par les autorités. A la veille du scrutin au Bengale Occidental, dernier Etat indien à voter pour le renouvellement de la Chambre basse du Parlement.

Des bandes de naxalites opposées à la consultation ont lancé des bombes sur des patrouilles des forces de l'ordre et ont mitraillé des bureaux de vote. Environ cent personnes ont été arrêtées et une importante quantité de bombes et d'armes ont été saisies à la suite de différentes opérations de police.

D'autre part, une douzaine de personnes ont été blessées dans l'Etat du Kerala qui votait hier, au cours d'affrontements partisans. Par ailleurs, la tension persiste dans l'Etat d'Uttar Pradesh, le couvre-feu à notamment été maintenu dans la ville d'Aligarh où la police a dû ouvrir le feu pour disperser des manifestants, qui s'étaient attaqués à un train.

La commission des élections a annoncé que plus de la moitié des résultats de ces élections législatives serait publiée ce soir. Ces résultats concernent notamment la circonscription du premier ministre, Mme Indira Gandhi.

A Calcutta, deux divisions de fantassins, des unités blindées et aéroportées, la police régulière, la police dite "de réserve" sont en état d'alerte. Ce de-

ploiement de forces est destiné à protéger les quelque 21 millions d'électeurs qui doivent aller aux urnes aujourd'hui pour élire les 280 députés de l'Assemblée régionale et les 40 députés qui représenteront le Bengale Occidental au parlement fédéral de la Nouvelle-Dehli.

Malgré ces mesures de protection exceptionnelles, on prévoit que moins de la moitié des électeurs participeront à la consultation. Le Bengale Occidental semble en effet se distinguer par un exceptionnel manque d'enthousiasme devant l'appel au peuple lancé par le premier ministre Mme Indira Gandhi. Cette attitude des Bengalis à l'égard des élections a deux raisons principales: d'abord, la crainte d'être victime d'un possible attentat contre les bureaux de vote, dont les maoïstes naxalites laissent planer la menace; ensuite, l'impression générale que "les élections ne régleront rien". Considérant le parlement et le gouvernement fédéraux comme de lointains tuteurs, le Bengale Occidental accorde une certaine attention au scrutin régional. Mais, à cet échelon, le morcellement des partis de droite et de gauche, et la position du parti communiste-marxiste, soutenu par le plus grand nombre mais soumis à une puissante opposition, paraissent rendre à leurs vœux les problèmes insolubles. Pour ces raisons, la "bourgeoisie" s'abstiendra par prudence, ainsi qu'une bonne partie des jeunes qui se conformeront aux directives "anti-électorales" des maoïstes naxalites. Seuls voteront les militants du parti marxiste et les "hésitants".

Le cheikh Mujibur Rahman chef "de facto" du Bengale

DACCA (AFP) — Le chef de la ligue Awami, (parti majoritaire au Pakistan oriental), le cheikh Mujibur Rahman, est devenu "de facto" le chef du Bengale et toute la province suit ses instructions depuis le discours qu'il a prononcé dimanche à Dacca et qui a provoqué une rupture totale avec l'administration civile.

Les organismes publics gouvernementaux, semi-gouvernementaux ou autonomes du Bengale sont fermés, ainsi que la Cour suprême, la haute cour et les tri-

bunaux. Les communications avec le Pakistan occidental sont interrompues.

D'autre part, le maulana Abdul Hamid Khan Bhashani, dirigeant de tendance pro-chinoise, a tenu une réunion publique à Dacca, au cours de laquelle il a réclamé l'indépendance complète du Pakistan oriental et la formation d'un gouvernement national au Bengale.

Dimanche, le cheikh Mujibur Rahman avait lancé une campagne pacifique de désobéissance civile et annoncé le début d'une semaine d'action.

Voici la manière sage de fêter un mariage!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des banquets du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

AVIS

INSCRIPTIONS pour SEPTEMBRE 1971
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL

Votre enfant a-t-il des difficultés scolaires?
Avez-vous des problèmes de classement?

NIVEAU SECONDAIRE

Informations: 849-2275
JACQUES DUVAL, directeur

ÉCOLE de RATTRAPAGE Enr.

Détachant un permis en vertu de la loi de l'enseignement privé
Membre de la Fédération des Écoles privées de la Province de Québec
1600 RUE BERRI (Palais du Commerce) SUITE 220
ACCÈS DIRECT AU MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY

aux 4 coins du monde

M. Gorton dans l'eau chaude

CANBERRA (AFP) — Un débat s'est instauré hier, au parlement australien, dans une atmosphère houleuse où les coups de théâtre n'ont pas manqué, sur la crise provoquée par la démission de M. Malcolm Fraser, ancien ministre de la défense et le "manque de loyalisme" qu'il a reproché à M. John Gorton, chef du gouvernement. Mais à moins d'incident imprévu, une motion de défiance déposée hier et sur laquelle le vote aura lieu aujourd'hui ou demain, sera, croit-on, repoussée par le parlement. M. Fraser reproche au chef du gouvernement d'avoir pris contact avec des officiers supérieurs sans l'en informer. Ces officiers semblaient tolérer de moins en moins, dit-on, l'"excès d'autorité" du ministre de la défense. Des pressions de plus en plus vives se sont exercées sur M. Gorton pour qu'il cède la place à son ministre des affaires étrangères, M. William McMahon, alors que M. Gough Whitlam, chef de l'opposition travailliste, insistait pour que des élections générales aient lieu.

Des "Mirage" pour l'Argentine

BUENOS AIRES (AFP) — Le gouvernement argentin a approuvé hier une loi prévoyant l'achat de douze avions de combat du type "Mirage" à la France. Aux termes de cette loi, des pièces de rechange, des armements, des munitions et les équipements de maintenance au sol ainsi que deux avions d'entraînement biplace doivent également être fournis. Selon les attendus de la loi l'achat des "Mirage" a été décidé en fonction de la qualité technique de ces appareils. Ces douze avions seront incorporés à la septième brigade aérienne, stationnée à Moron, chargée de la protection et de la défense de Buenos Aires et de ses environs.

David Rockefeller en Israël...

TEL AVIV (AFP) — M. David Rockefeller, président de la "Chase Manhattan Bank" est arrivé hier soir en Israël pour une visite de trois jours. M. Rockefeller, qui a entrepris une visite de tous les Etats de la région, sera reçu au cours de son séjour par Mme Golda Meir, MM. Abba Eban, Yigal Allon et Pinhas Sapir et s'entretiendra également avec le chef de l'état-major, le général Haim Bar-Lev. M. Rockefeller a une fois de plus démenti, au cours d'une brève interview à l'aéroport de Lod, qu'il ait jamais recommandé au président Nixon d'adopter une attitude "moins favorable à Israël, pour regagner la confiance des Arabes". Cette information avait paru il y a quelques mois dans la presse américaine. C'est la première fois que M. Rockefeller vient en Israël.



Cette photo représentant le premier ministre chinois Chou En-lai, la main levée, en compagnie de M. Pham Van Don, premier ministre nord-vietnamien, à sa gauche, lors de l'arrivée de la délégation chinoise à Hanoi en fin de semaine dernière, a été émise hier par l'Agence de presse du Vietnam (Hanoi) et captée à Varsovie. (Téléphoto AP par câble de Varsovie)

La visite de Chou En-lai à Hanoi: un geste de propagande (Rogers)

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat William Rogers a estimé hier que les déclarations faites par le premier ministre chinois Chou En-lai à Hanoi relevaient surtout de la propagande.

Au cours d'une interview télévisée M. Rogers a réaffirmé que la politique américaine en Indochine pouvait d'autant moins être considérée comme une menace par la Chine populaire que les Etats-Unis continuaient à retirer leurs troupes du Vietnam.

Comme on lui demandait ce qu'il pensait des déclarations de M. Chou En-lai selon lesquelles la Chine faisait "les préparatifs nécessaires" contre une menace américaine, le secrétaire d'Etat a répondu: "Je pense que, dans une certaine mesure, c'est de la propagande". Soulignant que l'opération américano-vietnamienne au Laos avait

déjà mis les communistes sur la défensive M. Rogers a ajouté: "Je suppose que la vraie raison de sa présence à Hanoi était de reconforter les Nord-Vietnamiens".

Le secrétaire d'Etat a une fois de plus insisté sur le désir des Etats-Unis d'améliorer leurs relations avec Pékin, mais il a tout de même ajouté qu'il était douteux que la Chine populaire soit admise aux Nations unies lors de l'Assemblée générale de l'automne prochain.

M. Rogers a confirmé l'impression que Washington entretenait délibérément l'incertitude sur l'éventualité d'opérations alliées contre le Nord-Vietnam. Comme le président Nixon l'avait fait la semaine dernière il a déclaré qu'il n'existait pas pour le moment de plans pour une invasion du Nord-Vietnam par les Sud-Vietna-

miens, mais il a ajouté: "Il n'y a pas de raisons pour que notre côté dise à l'autre côté ce qui va se passer dans l'avenir prévisible".

Quelques heures avant l'interview télévisée du secrétaire d'Etat, le porte-parole du département d'Etat avait déclaré que Washington n'était en possession d'aucune information confirmant que la Chine populaire soit en train de masser des troupes à la frontière du Laos ou du Nord-Vietnam.

Enfin M. Rogers a indiqué que le reliquat de troupes américaines qui restera au Vietnam tant que les prisonniers américains n'auront pas été libérés par les communistes n'avait pas besoin d'être important. Dans les milieux informés américains on parle généralement à ce propos d'un contingent de l'ordre de 50.000 hommes.

20 morts en deux mois

L'IRA est déchirée par les rivalités

BELFAST (AFP) — "La bataille entre les factions rivales de l'Armée républicaine irlandaise" clandestine (IRA) pour le contrôle des quartiers catholiques de Belfast et de Londonderry est entrée dans une phase particulièrement sanglante.

Au cours des dernières 24 heures, deux fusillades ont fait à Belfast un mort et quatre blessés, dont l'un se trouve dans un état désespéré. Ni l'armée britannique, ni la police de l'Ulster ne sont impliquées dans ces fusillades qui, selon les témoins, ont visiblement revêtu le caractère particulier des "exécutions" pratiquées entre "guérilleros" rivaux.

La série des règlements de compte entre les éléments dits "traditionnels" de l'IRA que dirige, de Dublin, M. Cathal Goulding, et les "provisionnels" ou "provos", de M. Rory O'Brady, remonte au début de janvier dernier. Depuis que le cadavre d'un certain John Kavanagh a été trouvé il y a près de deux mois dans la banlieue de Belfast, ces règlements de compte ont fait au moins une vingtaine de morts, si l'on croit les rumeurs qui circulent dans la capitale de l'Ulster et que la police a confirmées implicitement en envoyant en Irlande du Nord des limiers de Scotland Yard pour tenter de mettre fin à ces tueries.

Parmi les victimes des "commandos" de l'IRA figurent également un nombre important d'indicateurs de police. Tous les renseignements recueillis à Belfast, il semble que les "provos" soient en train de gagner cette bataille et qu'ils liquident actuellement les éléments les plus récalcitrants des "traditionnalistes".

Ces "traditionnalistes", contrairement à leur dénomination, subissent une forte influence marxiste (M. Goulding ne cache pas ses sympathies communistes) et préfèrent, à l'affrontement brutal et "stérile" avec les forces de l'ordre, une action politique en profondeur dans les ghettos catholiques. Les "provos" représentent, quant à eux, les aspirations réellement traditionnelles de l'IRA, telles que les concevaient les combattants de l'indépendance irlandaise, en 1921. Ils se situent donc plus à droite en ne se souciant pas de socialisme, mais en cherchant à se débarrasser par le terrorisme de la tutelle britannique sur l'Ulster pour réunifier les deux parties de l'Irlande séparées depuis 50 ans.

Délégation égyptienne à Moscou

LE CAIRE (AFP) — Une délégation économique égyptienne conduite par M. Aziz Sedki, vice-premier ministre et ministre de l'industrie, du pétrole et des ressources minières de la RAU a quitté hier le Caire à destination de Moscou pour une visite officielle de dix jours. La délégation, qui comprend également MM. Abdallah Marzouk, ministre égyptien de l'économie et du commerce extérieur, et Helmi Elsaid, ministre de l'électricité, aura des entretiens avec des responsables soviétiques en vue de la mise au point du projet d'électrification de la campagne égyptienne et de divers autres projets financés par l'URSS.

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillères à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

cher ce qui explique la montée foudroyante des "provos" et la relative "mollesse" des éléments traditionnalistes. Lors des émeutes d'août 1969, les catholiques se sont trouvés pratiquement désarmés devant les toules protestantes et ces dernières ont pu brûler au sol quelque 500 maisons catholiques sans rencontrer de résistance organisée. Les hommes de M. Goulding ont été tenus pour responsables et les "provos" ont pratiquement pris leur relève. Ces "commandos" groupent environ 200 hommes, relativement bien armés, qui bénéficient de la complicité

de pas toujours volontaire — de la population catholique.

La police et l'armée, qui craignent moins l'action politique des traditionnalistes que les mitraillettes des "provos", cherchent par tous les moyens à désarmer ces derniers. C'est pourquoi les toules systématiques pour la recherche des armes continueront et que des indicateurs continueront à être abattus. C'est aussi la raison pour laquelle l'Irlande du Nord continue à être une poudrière que le moindre incident peut faire sauter.

La nationalisation des pétroles

Paris réclame des garanties d'Alger

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a fait connaître hier soir officiellement sa position sur la décision "unilatérale" d'Alger de nationaliser à 51 pour cent tous les actifs pétroliers français en Algérie. Le premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas, a en effet remis à M. Mohamed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie à Paris, un mémorandum indiquant ce qui, pour le gouvernement français doit constituer la base minimum sur laquelle le processus de nationalisation peut être entrepris.

C'est la première fois depuis la déclaration officielle faite, il y a quinze jours, par le président Houari Boumédiène que le gouvernement français sort de sa réserve pour indiquer l'orientation qu'il désire voir prendre à la nouvelle phase de négociations qui s'ouvre entre les deux pays.

Aux termes de ce mémorandum, sans contester le principe même du droit

de l'Algérie de nationaliser le patrimoine d'entreprises situées sur son territoire, le gouvernement français entend défendre le droit des sociétés françaises concernées. Ainsi, le jour même où commencent à Alger les "conversations" entre les représentants des compagnies pétrolières françaises et ceux de la Sonatrach — société pétrolière nationale algérienne —, le gouvernement français impose à son partenaire certaines garanties juridiques et économiques. Si le gouvernement algérien refuse ce préalable, les autorités françaises annoncent qu'elles demanderont la nationalisation à 100 pour cent des actifs français en Algérie et les indemnités en conséquence.

De la réponse algérienne à ce mémorandum, indique-t-on de source officielle, dépend la poursuite de la coopération pétrolière entre les deux pays.

Tel qu'annoncé à la TV



INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION
C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

- 1- UNE FOIS POUR TOUTES, RÉGLEZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR ERZON.
- 2- LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE À MERCURE GÉNÉRAL ÉLECTRIC.
- 3- AVANT D'ACHETER une IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE ERZON. RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS.

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumées (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros qu'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5\$ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

SIEGE SOCIAL: 692 O., Jean-Talon, Montréal - 273-7734

DISTRIBUTEURS:

Pour Québec: M. Francoeur,
1358 St. Léonard, Ancienne Lorette,
872-1501
Trois-Rivières: H. Piché,
979 St-Jovite,
375-0542
St-Hyacinthe: Ferdinand Robert,
2045 rue Scime,
774-7489

Sans obligation de votre part
postez ce coupon dès aujourd'hui
pour obtenir plus de renseignements.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Tél. _____

LD.

arts

Horaires des théâtres

THÉÂTRE CENTAUR. Double Programme: "The death of Ives" Smith et "The Electronic Nigger". Le 10 mars - 3 avril. Mardi - dim. 8.30 p.m. Samedi 6 et 10 p.m.

CENTRE DU THÉÂTRE D'AURORE. Les Sanssoucis. 20h30 du mardi au vendredi 20h, et 22h samedi et dimanche.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE. Les Troyennes. Europe-Sarte. Horaire régulier vérifiable à 366-7064.

RENAISSANCE THÉÂTRE. Trois pièces en un acte: mercredi, jeudi et vendredi et samedi à 22h.

Horaires des cinémas

ALOUETTE. "Autant en emporte le vent". 2.00 et 4.45.

ANDRÉ. Patton. 1.00 5.15-8.15.

ARLEQUIN. "Cindy et Donna". 2.45 6.15 8.10 8.40.

ART. "A space odyssey". 1.00 3.00 6.25 9.05.

ATWATER. "Cinema 1. Five Easy Pieces". 1.25 3.25 5.25 7.25 9.40.

ATWATER. "Cinema 2. Lovers and other strangers". 1.00 3.00 5.00 7.00 9.00.

BÉRIER. "Superfemi M. Tobs". 2.15 6.00 8.45 et "Bargains". 12.20 6.00 8.40.

BIGOLE. "Mourir d'aimer". 12.05 2.25 4.45 7.17 9.41.

BONAVENTURE. "What's best". 1.30 3.30 5.30 7.30 9.30.

CANADIAN. "Obsession". 12.00 2.50 5.30 8.50 et "Le Kid de Chicago". 1.30 4.30 7.30 10.30.

CAPITOL. "On achève bien les chevaux". 12.30 2.40 4.50 7.00 9.25.

CHAMPLAIN. "Explosion". 12.10 2.30 4.50 7.00 et "L'A. mine la dame". 1.45 3.45 6.45 9.25.

CHATEAU. "Top tard pour les héros". 2.30 7.00 et "Cindy". 1.00 5.10 9.25.

CINÉMA CND. "What's Good For The Goose". 7.30 9.30.

CINÉMA CND DES SÉRIES. "Cinema 2. L'homme qui vient du ciel". 1.25 3.25 5.25 7.25 9.25.

CINÉMA DE PARIS. "La faute de l'abbé". 1.00 3.30 5.30 7.30 9.30.

COMÉDIE-CANADIENNE. "Repulsion". 1.45 3.45 6.45 9.45.

ORÉGAZIE. "Les jeunes fesses". 8.00 et "Deux qui vont bien". 8.11 10.00.

DAUPHIN. "Salle Rescort". Enquête sur un citoyen accusé de meurtre. 7.30 9.30. Salle McLellan. "La horde sauvage". 7.30 9.40.

ELYSÉE. "Salle Rescort". "Domestic cinema". Salle Elysée. "Les choses de la vie". du lundi au vendredi 7.30 9.30 (pour les deux salles).

ELECTRA. "Candy". 2.30 7.00 9.25.

DAUPHIN. "Salle Rescort". Enquête sur un citoyen accusé de meurtre. 7.30 9.30. Salle McLellan. "La horde sauvage". 7.30 9.40.

ELYSÉE. "Salle Rescort". "Domestic cinema". Salle Elysée. "Les choses de la vie". du lundi au vendredi 7.30 9.30 (pour les deux salles).

FESTIVAL. "Le gendarme en balade". 12.30 2.30 4.30 7.30 9.30.

IMPERIAL. "La philosophie dans le boudoir". 12.15 2.35 4.40 7.00 9.20.

JEAN TALON. "L'envie du sexe". 7.20 10.30 et "Grand arctique". 8.45 11.20.

KENT. "Song is born". 1.50 3.15 5.20 7.25 9.25.

LORENS. "Little big man". 10.40 1.15 3.45 6.20 8.50.

ILCHINE. "Rob. Card. Tel. et Alice". 1.10 3.45 6.20 et "The Executioner". 3.30 7.25.

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2	
9.10	Aujourd'hui à CBFT
9.15	Télévision scolaire
	"Les Gralies"
9.30	Pépino
10.00	L'agresseur de demain
	"La pomme de terre"
10.30	En mouvement
10.45	Les courts du mercredi
11.00	La soirée verte
11.15	Cinéma
	"Requiem pour un soldat" (drame, France 1964)
1.00	Cinéma
	"La Môme Boule de gomme" (comédie, American 1951)
2.30	Où on ne voit
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	Magasin et Grae Double
5.00	Walt Disney présente
	"Disneyland au fil des saisons"
5.30	Les hommes de l'espace
6.00	Téléjournal
6.40	24 heures
6.55	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
7.30	Monsi Corgi
8.00	La soirée du hockey
	"Les Canadiens à Toronto"
10.30	Cent mille châteaux
11.10	Téléjournal
11.30	Nouvelles du sport
11.40	Chaque matin et toutes les deux
	"Mille Pandora"
11.50	Patriotique provinciale: Le Parti libéral
12.40	Téléjournal

CFTM 10	
7.20	Miro-Musique
7.25	Horaires Bimensuels
7.30	Les P'tits bonhommes
7.45	Musiciens
8.00	Bonjour
8.45	36-24-36
9.00	Madame est servie
10.00	Pour vous Mesdames
	"Le consommateur"
11.30	La fin du hockey
	"Les révoltes"
12.00	Le 10 vous informe
12.15	Cine-Mercredi
	"Marie-Rose: femme-parle" (aventures, France 1961)
2.00	Cine-Mercredi
	"La joute" (drame, France 1965)
3.30	A vous de jouer
4.00	Le cirque du capitaine
4.30	Les Bonanza Spits
5.00	Bon appetit
6.00	Studio 10
7.00	Le 10 vous informe
7.25	Les commentaires de Mr. Alphonse Flaudin
7.30	Les grandes productions
	"Diligence de l'ouest" (western, American)
9.30	Sous mon toit
10.00	Enquêtes spéciales
11.00	La couleur du temps
11.45	En partoules
	"Escalade à l'Orléans" (comédie, France 1965)
12.15	Dernière Edition
12.40	Fin des émissions

CBMT 6	
8.45	Standby Six
8.55	Mr. Dressup
9.00	Quebec School Télécasts
10.30	Freddie Giant
10.45	Chez Hélène
11.00	Secours Street
11.40	Edmond Clément
12.00	Lunchon Date
1.00	The Dick Van Dyke Show
1.30	55 North Maple
2.00	Double Exposé
2.30	Take Thirty
	"The great Canadian comic book caper"
3.30	The Edge of Night
4.00	The galloping gourmet
4.30	Drop-in
5.00	Tommy Tompkins Wildlife
	"Country Tompkins country"
5.30	The Beverly Hills
	"The Family Tree"
6.00	Showcase
6.30	Hourglass
7.30	Singalong Jubilee
8.00	Somerset Maugham Theatre
	"Footprints in the jungle"
9.00	Wife and man

La Croix-rouge
C'EST VOUS
C'EST MOI TOUS



LES 4 MEILLEURS
C'EST ASSEZ FORTI
UN SEUL BILLET
POUR LES 4: \$1.25

1248 BERNARD 277-3233

et

Des Canadiens à Paris

- Leclerc et Vigneault sont applaudis
- Dix longs métrages sont découverts

par Paquerette Villeneuve

(PARIS) — L'affiche parisienne de fin d'hiver fait la part belle aux Canadiens. Leclerc et Vigneault au music-hall; au cinéma, dix longs métrages inédits.

Pour Félix Leclerc, la bataille est gagnée depuis longtemps. En 1950, il avait séduit les parents. Depuis son retour sur la scène française, ce sont les adolescents et les adolescents qui le découvrent et font la queue pour recueillir des autographes à la fin de ses spectacles.

"De M. Leclerc, il n'y a rien à dire. Simplement qu'il est à Bobino jusqu'au 22 février. Un temps bien court comme est court pour le spectateur celui qu'il passe en scène, et qui coule comme sable fin dont chaque grain serait chanson", écrivait René Bourdier dans Les Lettres Françaises.

L'enjeu était autre pour Gilles Vigneault, dont la série de récitals au Théâtre de la Ville s'est terminée le 6 mars.

Il aura fallu quelques années et l'aide de Catherine Sauvage, qui a enregistré plusieurs de ses chansons, pour que son répertoire de grande qualité passe la rampe lorsque c'est lui qui l'interprète. Il aura fallu aussi quelques efforts de discipline personnelle. Profitant de l'expérience acquise lors de sa tournée des Maisons de la Culture avec Reggiani en 1967 et de ses passages d'un jour à l'Olympia, Vigneault a élagué, resserré sa présentation et les réticences du public ont fondu comme neige au soleil.

Comme c'est agréable de retrouver l'accent de l'ami Vigneault" écrit Norbert Lemaire dans l'Aurore. "Six douze chansons sont autant de bouffées d'oxygène pour nos pauvres pommiers enroués de Parisiens".

Le critique se pique même de comprendre Vigneault "dans le texte". "Nous qui parlons couramment québécois depuis que nous le connaissons, confie-t-il à ses lecteurs, nous pouvons vous dire que La Tite Tonne, cela veut dire 'le petit air'".

La douce nostalgie qui envahit le spectateur canadien en entendant l'auteur de Mon Pays chanter les paysages sans fin de Natashquan n'a pas de frontières. Elle gagne aussi le public français et les mille places du Théâtre de la Ville ont été plus qu'aux trois-quarts occupées à chacune des représentations.

Avec les dix longs métrages inédits (1) présentés entre le 10 février et le 3 mars au Studio-Marigny, le cinéma canadien sort du ghetto des festivals.

"Les Festivals ont servi à établir la réputation de notre cinéma mais le but était de déboucher sur ce qui arrive aujourd'hui: la distribution dans le réseau commercial d'un bloc de films", déclare Roland Ladouceur, délégué de l'ONF pour l'Europe et homme d'action pour "un film qui n'est pas vu n'existe pas".

La presse a fait grand état de ces Semaines qu'elle a qualifiées d'événement. L'Express, le Nouvel Observateur, les Cahiers du Cinéma ont annoncé les programmes; de passionnants entretiens avec Pierre Perrault, qui a parlé de son évolution avec Jean-Pierre Lefebvre, qui a fait le point du cinéma québécois, ont paru dans Les Lettres Françaises et l'Humanité; et nombre de spectateurs arrivaient au Studio Marigny avec sous le bras l'exemplaire du Monde dans lequel avait paru l'article de présentation de Louis Marcorelles.

C'est peut-être Gérard Lenne, dans l'hebdomadaire catholique Télérama qui a le mieux résumé le sens de cette manifestation. "Depuis quelques années nous découvrons le cinéma canadien, cinéma que nous n'avons même pas à appeler jeune, puis qu'il n'y en avait pas avant lui. Mais jusqu'à maintenant, on nous dispensait au compte-gouttes les films de Pierre Perrault, Jean-Pierre Lefebvre, Don Owen, Gilles Groulx, Gilles Carle, etc. Les semaines organisées sous l'égide de l'ONF nous valent une distribution dans les cinémas". Après avoir souligné que "le plus important dans un film vu du Canada est ce qui y transparaît de réalité canadienne", l'auteur ajoutait: "Ce n'est pas un hasard si les meilleurs films de l'ensemble (Où êtes-vous donc?), Jusqu'au Coeur, Les Voitures d'Eau, St-Denis dans le temps) sont autant de regards sur le Québec, pays 'sans bon sens', mais qui a la sagesse de sa folie, pays débordant d'idées et de sentiments tendres et éternels".

Ces 3 semaines ont été présentées dans un cinéma d'essai de la Rive Droite et ce fut dommage car les amateurs de jeune cinéma se recrutent surtout parmi les étudiants de la Rive Gauche, qui ne traversent pas volontiers la Seine.

Il y a eu environ 1400 entrées la première semaine et un peu moins de 1000 pour les deux autres. C'est peu comparé à un film à succès; c'est beaucoup si l'on songe que ces spectateurs se sont déplacés pour des films sans vedettes, dont ils comprennent parfois mal la langue et qui abordent des sujets bien différents de leurs propres préoccupations. Le cinéma canadien se crée ainsi peu à peu un public.

"On a souvent vu revenir les mêmes personnes", ont constaté les ouvreuses, "et certaines ont vu les dix films".

(1). "Un pays sans bon sens" et "Les Voitures d'Eau" de Perrault; "Jusqu'au Coeur" et "Mon amie Pierrette", de Lefebvre; "St-Denis dans le temps", de Marcel Carrière; "The Ernie Game", de Don Owen; "Seuls les enfants étaient présents", de George Kaczender; "Où êtes-vous donc?", de Gilles Groulx; "La Vie heureuse de Léopold Z" de Gilles Carle; "Yul 871", de Jacques Godbout.

CHRISTINE WALEWSKA
Violoncelliste
"grande musicienne, vaste ouverture, spontanéité générale, énergie, sûreté, maîtrise du public."
L'une des plus extraordinaires artistes de la jeune génération.
Routledge

DIMANCHE - 21 MARS - 16h.30
Programme: Couperin-Brahms-Debussy-Bach-Ginastera-Chopin
Billets: Adulte: \$5 - Étudiant: \$2
PRO MUSICA - 1270-4 Sherbrooke - 845-0532

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

L'aveu
un film de Costa Gavras
YVES MONTAND
SIMONE SIGNORET
12e Sem.
Horaires: 11.45, 2.10, 4.30, 7.00 et 9.30 p.m.
Version française - Sous-titres anglais

VENDEME
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA
SALLE RESNAIS
6e SEMAINE
C'est du meilleur Truffaut. A voir, très vite.

ELYSÉE
35 MILTON 842-8053
SALLE EISENHORN
POUR TOUS
18e SEMAINE
ROMY SCHNEIDER
MICHEL PICCOLI
les choses de la vie

DOMICILE CONJUGAL
FRANÇOIS TRUFFAUT
PAR JEAN-PIERRE LÉVY
C'est du meilleur Truffaut. A voir, très vite.

le GENDARME EN BALADE
LOUIS DE FUNÈS
POUR TOUS
Moins de 14 ans \$1.00
Billets: 7.30, 9.30 COULEUR
FESTIVAL 1206 E. STE CATHERINE 525-8600

spectacles

Du noir au gris

Du Rideau-Vert à Michel Tremblay

par Michel Bélair

Quoi que l'on fasse, il importe toujours de bien doser ses ingrédients. Une saison de théâtre, cela se prépare un peu comme un menu! Il en faut pour tous les goûts et le succès réside précisément dans cet art savant du dosage. Une pièce sérieuse, trois comédies, une pièce intéressante, deux ou trois trucs qui feront rire à coup sûr! Voilà la clef du succès! Voilà du moins qui remplit les salles du Rideau-Vert à coup sûr. "L'oeil anonyme" et "Black Comedy" en sont une autre frappante illustration.

Dans le noir...

Il ne faut pas chercher trop loin pour voir ce que les deux pièces de Peter Shaffer peuvent apporter à qui que ce soit: cela est subordonné directement à ce que l'on attend habituellement d'une pièce de théâtre présentée au Rideau-Vert. Certains y trouveront une détente quelconque; d'autres y ennuieront. Que je me situe d'un côté ou de l'autre n'est finalement pas très important. Il suffit de savoir que le spectacle est relativement bien fait et qu'il n'y a pas trop de complaisance ou de facilité dans l'organisation générale de la production. Rien ne sert de se poser pour la dixième fois le problème du Rideau-Vert: cette salle compte sur un public régulier qui va chercher là ce qu'il veut bien aller y chercher. C'est tout. Que l'on dise quoi que ce soit, que cela n'est pas très sérieux, très créateur, que une production si stéréotypée n'apporte finalement qu'une substance assez facile à digérer, cela ne changera strictement rien aux habitudes des amateurs de théâtre de digestion. Digérer avec Mantovani ou Guy Lombardo, avec le Rideau-Vert ou James Last, cela ne repose que le problème de la digestion: pas celui des goûts alimentaires.

Tout cela pour dire que "L'oeil anonyme" et "Black Comedy" ne posent surtout pas de grandes questions. Jouant sur les artifices habituels de la comédie plus ou moins facile, ces deux pièces ne changent rien à la vie de personne. Dans la première, mise en scène de la façon la plus conventionnelle qui soit par André Brassard, Jean Besse s'en donne à cœur joie en exploitant les tics et les manies d'un personnage quelques fois sympathique mais que l'on remarquera surtout par le magnifique imperméable qu'il arbore de façon désinvolte. Quant à Monique Miller et Hubert Noël, je ne vois vraiment pas ce que je pourrais dire à leur sujet sinon qu'ils essaient peut-être à certains moments de faire croire à leur personnage de faire croire à leur personnage. Pour ce qui est des décors et des costumes, je n'ai jamais rien vu (sauf encore une fois le magnifique imperméable).

Tout cela pour dire que "L'oeil anonyme" et "Black Comedy" ne posent surtout pas de grandes questions. Jouant sur les artifices habituels de la comédie plus ou moins facile, ces deux pièces ne changent rien à la vie de personne. Dans la première, mise en scène de la façon la plus conventionnelle qui soit par André Brassard, Jean Besse s'en donne à cœur joie en exploitant les tics et les manies d'un personnage quelques fois sympathique mais que l'on remarquera surtout par le magnifique imperméable qu'il arbore de façon désinvolte. Quant à Monique Miller et Hubert Noël, je ne vois vraiment pas ce que je pourrais dire à leur sujet sinon qu'ils essaient peut-être à certains moments de faire croire à leur personnage de faire croire à leur personnage. Pour ce qui est des décors et des costumes, je n'ai jamais rien vu (sauf encore une fois le magnifique imperméable).

A l'affiche! Ce soir!
UNE OEUVRE PROPHÉTIQUE: PREMIÈRE ÉTAPE

Catherine Deneuve
ROMAN POLANSKI
L'époux de Sharon Tate réalise un film de cauchemars...
préface à sa propre réalité et à celle de Charles Manson?
RÉPULSION
EN FRANÇAIS
en semaine à 7.30 9.30
le samedi à 7.30 9.45
dim. 3.30 5.30 7.30 9.30
à la Comédie Canadienne
64 Queen, Ste-Catherine Tél: 861-3476

d'après l'œuvre
immortelle d'EMILE
ZOLA
14 ANS
la faute de l'abbé mouret
COULEUR
CINÉMA DE PARIS FLEUR DE LYS
861-2996 288-3303

ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL
Chef d'orchestre: Alexander Brott
Soliste:
BARRY TUCKWELL
Un des plus grands virtuoses du Cor au monde
Echa Divertimento
Concerto pour Cor en ré majeur
Sérénade pour ténor, cor et cordes
Tango: GARNET BROOKS
Sérénade
Haydn
Mozart
Britten
Dvorak

LUNDI SOIR, 15 MARS
Veuillez prendre note que le concert débutera
A 18 HEURES
Ce changement d'heure s'imposait pour accommoder le "Star Dollar Concert" qui se fera entendre le même soir au Forum.

Renseignements - réservations 935-4955
Billets - ADULTES \$4.00 - ÉTUDIANTS \$2.00

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

s'en dégageait, mais il fallait la minute, le travail incroyablement minutieux de Paul Blouin pour que chacune de ces scènes prenne vie et deviennent partie intégrante de la production.

La scène des commères montre bien d'ailleurs que le décor n'est surtout pas un élément extérieur à l'action, il s'impose même comme un des personnages les plus importants de la pièce. La médiocrité de Gérard, l'impatience et la rage de Thérèse, la méchanceté, le sadisme à rebours du cœur des commères, tout cela était déjà profondément inscrit au cœur même de ces galeries communes et de ces façades délavées. Dans ce monde où personne ne pardonne à qui que ce soit de vouloir s'en sortir, où tous jouent à qui ferait le plus pitie, il n'y a guère d'espoir possible et la faillite de Thérèse en est peut-être l'illustration la plus frappante. Ou l'on s'apitoie sur son sort et l'on s'efforce de provoquer la pitié en espérant devenir un martyr vénéré comme la mère, ou comme Thérèse l'on s'aperçoit qu'il n'y a plus de sortie possible.

Ce monde Tremblay est un monde de cadavres, de loques qui ne peuvent plus réagir. Que ce cadavre s'appelle Gérard, Johanne, Marcel ou même Thérèse, il y a toujours le même drame sans possibilité de s'en sortir. Comme si chacun n'était qu'une image future de l'autre, la mère incarne déjà ce que sera Thérèse face à Johanne et Marcel n'est peut-être qu'un stade avancé du personnage de Gérard, de Thérèse ou de Johanne. Tout est fermé. Gris. Irrémédiablement clos sans possibilité aucune de quelque ordre qu'elle soit. En pièces détachées ou autrement, ce monde est déshabillé et ceux qui y habitent sont condamnés au même sort.

Malgré la réussite certaine de ce téléthéâtre, il est pourtant une inconsistance qu'il faut souligner au niveau de la réalisation. La télévision rendant de façon encore plus présente ce monde en décomposition, chacun des détails perçus par la caméra insistant sur un parti-pris de réalisme, il m'apparaît illogique d'avoir voulu ajouter à tout cela des éléments proprement théâtraux. Je pense en particulier au chœur des commères. Je comprends fort bien les intentions de Paul Blouin: cependant tout apparaît tellement vrai dans cette production que la fausseté de ces répliques répétées à l'unisson s'impose de façon encore plus évidente. Le chœur est un procédé théâtral et dans ce cas bien précis, il venait briser le réalisme de la production.

A tous les niveaux cependant, tant à celui de la mise en scène, des plans et de l'interprétation, "En pièces détachées" est une réussite assez remarquable. Cette façon par exemple de traiter le personnage de Marcel et de l'entourer de lampions colorait sa "folie" en la situant dans un univers qui nous rendait "l'autre" encore plus présent. Ce n'est là que des multiples trouvailles qu'il faudrait souligner. De même pour l'interprétation d'Hélène Loisel dans le rôle de la mère et pour celle de Luce Guibault dans le personnage de Thérèse. Chaque détail de mise en scène, chaque personnage, chaque maquillage même ajoutait à la vérité de la production. Aussi étrange que cela paraisse, la réussite de "En pièces détachées" souligne de façon évidente la faiblesse la plus flagrante de ce médium qu'est le petit écran: la non-répétition. De fait, il est presque déplorable que l'on ne puisse revoir une production de cette qualité. Pourtant, certains jugeront sans doute qu'il en est beaucoup mieux ainsi: question de goût alimentaire, plusieurs y risqueraient une indigestion.

2 FOIS PRIMÉ A CANNES
A VOIR A TOUT PRIX!
Une violente critique contre la nature répressive de notre société.
EN QUELQUE
ENQUÊTE SUR UN CITOYEN
AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON
UN FILM DE ELIO PETRI
7.30-9.30 le DAUPHIN 7.00-9.40
BAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

APRÈS SERGIO LEONE UN FILM DE SAM PECKINPAH
LA HORDE SAUVAGE
"THE WILD BUNCH"
4e SEMAINE
7.30-9.30 le DAUPHIN 7.00-9.40
BAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

S. Huruk présente
'UN TRÉSOR NATIONAL POLONAIS!'
MAZOWSZE
110 DANSEURS, CHANTEURS ET MUSICIENS
Jeu. Ven. Sam. 11, 12, 13 mars 8.30 p.m. Dim. 14 mars 2.30 p.m.
EN VENTE: PLACE DES ARTS, CCA, 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) et agences CCA, ville et banlieue, signaler 932-2234
COMMANDES PAR TÉLÉPHONE A CCA: 932-2171
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

La Salle Bonaventure présente
Los Trovadores de España

En vedette pour quatre semaines—du 8 mars au 3 avril. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Pas de frais de couvert du lundi au vendredi. Le samedi, \$4.00 seulement. Réservations: 861-3511.

La Salle Bonaventure du Venet Elizabeth

La chronique de Jean-Charles Bonenfant

Histoire économique et unité canadienne

Ses amis et les spécialistes connaissent depuis longtemps le patient et fructueux travail de recherche que le professeur Albert Faucher poursuit en histoire économique et dont témoignaient des articles dans des revues savantes et plus particulièrement dans *Recherches sociographiques* de l'Université Laval où il est professeur. Les étudiants de cette université et de d'autres universités où il a été invité (cette année, il enseigne à McGill) ont profité de ses connaissances originales dans bien des domaines de l'histoire économique du Canada, mais pour la première fois le grand public cultivé est mis au courant de cette activité intellectuelle importante et féconde par la publication d'un ouvrage intitulé *Histoire économique et unité canadienne*. (1)

La préface de
 Pierre Harvey

L'ouvrage de Faucher est précédé d'une préface de Pierre Harvey, directeur de l'Institut d'économie appliquée aux Hautes Études commerciales, qui mérite une mention spéciale, car elle dépasse le morceau de circonstance qu'engendre presque toujours ce genre d'écrit. En sept pages, l'auteur dresse une synthèse lucide de l'enseignement des sciences sociales au Canada français pour placer ensuite Faucher dans son véritable contexte. Il rappelle comment la série des idéologies qu'a élaborées la société canadienne-française pour s'expliquer à elle-même sa situation et la rendre supportable, devaient l'amener à sous-évaluer les dimensions économiques des problèmes au profit des aspects religieux ou politiques.

Plus tard, l'enseignement supérieur commença à s'intéresser sérieusement à l'économie au Québec français avec Montpetit, Minville et Angers; dans les années qui suivirent la seconde Guerre, il y eut un élargissement dans lequel s'inscrivit la Faculté des sciences sociales de Laval. C'est alors

que triompha la pensée keynésienne dans laquelle l'approche historique... paraissait superflue ou n'avait qu'un caractère "culturel". Et Harvey de souligner le mérite de Faucher et la sagesse de la direction du département d'économie de la Faculté des sciences sociales de Laval qui, dans de telles circonstances, a quand même gardé à son programme un certain enseignement de l'histoire économique. Par ailleurs, le préfacier rappelle le "contexte politique" dans lequel Faucher a travaillé, c'est-à-dire cette "tension constante entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial" à l'intérieur de laquelle "les milieux universitaires ont été largement amenés à prendre parti."

Par suite d'une certaine tradition "britannique" des milieux bourgeois de Québec et de l'Université Laval d'abord, écrit le professeur de Montréal, des querelles de certaines personnalités ensuivirent, comme ce fut le cas avec le Père Levesque, de l'enseignement économique enfin, la pensée keynésienne semblait devoir permettre de trancher scientifiquement le débat en faveur d'une forte centralisation, la fraction la plus significative des professeurs de Laval du moins dans les sciences de l'homme, s'est identifiée à un idéal pan-canadien, les aspects provinciaux ou canadiens-français des problèmes apparaissant comme les résidus d'une société traditionnelle en voie de disparition. Ce fut particulièrement vrai chez les sociologues, mais les économistes n'ont pas échappé à l'influence du milieu. C'est ainsi que Faucher, souligne son préfacier, a été "fortement préoccupé tout au long de ses recherches par le problème des liens qui unissent l'économie régionale du Québec à l'ensemble canadien, nord-américain, et même nord-atlantique."

Je m'excuse auprès de l'auteur d'avoir attaché plus d'importance qu'on ne le fait habituellement à une préface, mais elle explique si bien des

événements, que parfois même ceux qui les ont vécus n'ont pas toujours compris, que j'ai cru nécessaire d'en donner les traits essentiels. Elle nous prépare d'ailleurs très bien à l'œuvre elle-même.

Dans son introduction, l'auteur explique que les essais qu'il a réunis sont nés à diverses périodes d'une carrière d'enseignement et qu'ils se présentent en deux parties. Les essais de la première partie "s'appliquent plus particulièrement à dégager les caractères généraux de l'économie historique du Canada" et ceux de la seconde "regardent principalement la province de Québec et veulent insister sur les aspects continentiels ou pluri-nationaux d'un type régional d'économie." D'où deux sous-titres, *Le Canada* et *Le Québec*.

Le Canada

Dans la partie consacrée au Canada, on trouve six études qui, à première vue, semblent disparates, mais qui, en général, retrouvent leur unité dans la période étudiée, celle de l'Union. Jusqu'ici, les historiens canadiens-français ont plutôt étudié ce quart de siècle sous son aspect politique pour montrer comment une constitution unitaire punitive s'était transformée en une sorte de fédéralisme pragmatique et connaître finalement des difficultés dont la Confédération fut la solution. Pour Faucher, c'est plutôt "une expérience économique", "vingt-cinq années de dépenses publiques affectées à l'aménagement de l'espace, principalement". C'est aussi un régime qui "a laissé des marques indélébiles dans l'histoire des institutions canadiennes".

L'auteur parle d'abord du "fait canadien dans l'histoire économique" pour y affirmer en particulier que "la Confédération peut être considérée comme l'aboutissant de lignes de force tracées par le commerce des fourrures, accentuées et amplifiées par le "commercialisme colonial et enfin concentrées en un foyer unique par la révolution commerciale, l'industrialisme et le capitalisme d'état". Par ailleurs, Faucher écrit avec raison que "la Confédération repose sur une base de compromis" et que "son fondement est pragmatique et non idéologique". Elle privilège

"l'économique" mais elle n'a pas eu raison des divergences de culture.

Suivent trois études fondamentales qui ont pour titres "La condition nord-américaine des provinces britanniques et l'impérialisme économique du régime Durham - Sydenham, 1839-1841", "Le problème financier de la province du Canada, 1841-1867" et "Le fonds d'emprunt municipal dans le Haut-Canada, 1852-1867". Dans la première étude, l'auteur a cherché à mettre en lumière les visées et les justifications de l'impérialisme économique britannique qui tout de même est demeuré soumis aux déterminismes géographiques et sociopolitiques d'un milieu.

Dans la seconde, il répond à la question suivante: "Quelle influence la finance anglaise a-t-elle pu exercer sur l'orientation des politiques économiques de la Province du Canada?" La réponse est que d'une façon générale les impératifs du marché financier britannique ont influencé la politique économique de la Province. Par ailleurs, il ne faudrait pas croire que toutes les décisions économiques ont été marquées par l'influence des bailleurs de fonds, car déjà à cette époque la Province du Canada eut ses champions de l'autonomie.

Quant à la troisième étude, même si elle semble porter sur un sujet bien spécial, sur une institution qui fut éphémère, le fonds municipal joua un rôle important dans les finances publiques en consolidant le crédit des municipalités qui désiraient se procurer du capital par cet intermédiaire.

La partie consacrée au Canada contient aussi une étude sur "la coopération agricole dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest" et une autre sur "la coopération au Canada".

Le Québec

La première étude de la partie québécoise avait déjà été publiée en 1960, sous le titre "La dualité canadienne et l'économique: tendances divergentes et tendances convergentes", dans *La Dualité canadienne*, ouvrage préparé par Mason Wade avec la collaboration de Jean-Charles Faucher. Comme l'auteur le dit lui-même, elle aurait pu être placée dans la partie

canadienne, mais elle entre dans la partie québécoise par suite d'un éclairage régional.

Le chapitre suivant intitulé "Le caractère continental de l'industrialisation au Québec" complète le précédent en montrant comment de 1918 à 1938 on a accepté que l'industrialisme américain s'orientât vers le plateau laurentien avec toutes les conséquences permanentes pour son avenir économique et social. Deux autres chapitres "Pouvoir politique et pouvoir économique dans l'évolution du Canada français" et "Investissement et position économique des Canadiens français" permettent de mieux comprendre sans passion l'affirmation souvent répétée que "les Canadiens français n'ont pas la part qui leur revient dans la vie économique du pays."

Après une brève histoire de la coopération agricole dans la province de Québec, on arrive aux derniers chapitres substantiels sur "La construction navale au Québec au XIXe siècle" et "L'émigration des Canadiens français au XIXe siècle". La lecture de l'étude sur la construction navale à Québec est passionnante et elle est essentielle pour comprendre l'évolution de Québec au dix-neuvième siècle et peut-être même sa situation contemporaine d'une ville qui se cherche. Quant à l'étude sur l'émigration, elle place le problème dans l'attraction séculaire que les États-Unis ont exercée sur les provinces britanniques, dans l'agrandissement de l'aire de déplacement par la naissance des chemins de fer et dans la marche normale des populations vers un meilleur niveau de vie.

Et c'est ainsi comme dans tout le livre que les problèmes historiques cessent d'être manichéens, il n'y a pas de "bons" et de "méchants", mais il y a des phénomènes surtout économiques que l'historien ne peut qu'observer.

Albert Faucher les a très bien observés. En terminant, signalons que l'ouvrage est complété par une bibliographie de Jean Hamelin, lui aussi excellent historien des faits économiques et sociaux.

1 - Albert Faucher, *Histoire économique et Unité canadienne*, Fides, collection Histoire économique et sociale du Canada français, 1970, 296 p., \$8.00.

Une préface à l'œuvre de Marie-Claire Blais

Une vie en accusation

par Yves Berger

Les Editions Bernard Grasset, à Paris, viennent de publier deux ouvrages de Marie-Claire Blais, *L'INSOUMISE* et *LE JOUR EST NOIR*. C'est le directeur littéraire de Bernard Grasset qui en a fait la préface. Nous la publions ci-dessous.

Sous le titre de *L'Insoumise*, l'éditeur français a pensé rassembler deux textes courts, à la fois récits et romans, de Marie-Claire Blais. Le jour est noir, dont la publication au Québec remonte à 1962 et *L'Insoumise*, qui est de 1966. Si l'on se réfère à *Une saison dans la vie d'Emmanuel* (1965), le plus connu des romans de Marie-Claire Blais, le jour est noir lui est antérieur et *L'Insoumise*, postérieur. On n'aurait pas songé à réunir ces livres s'ils ne présentaient des analogies. Quatre ans les séparent, ce qui ne laisse pas d'étonner et qu'une saison dans la vie d'Emmanuel s'insère entre eux, dont on sait le succès, voilà qui pose une question. Sauf à ceux qui pressentent que la gloire ne change pas un écrivain vrai, dont la fatalité sera de toujours chercher dans les livres, et par eux, réponse à des questions que la vie est impuissante à résoudre, si même elle donne, une ou plusieurs fois, la célébrité, l'argent.

Justement, c'est la vie qui est en accusation. Je ne compte plus les couples qui se désunissent, trois, quatre? Et les morts, trois, quatre par accident ou suicide. On voit même, c'est dans *Le jour est noir*, Roxane fuir son mari, Jessy, comme Josué, dans la génération précédente, abandonnant Yvonne. Or Josué et Yvonne sont le père et la mère de Roxane. Tout se passe après quelques années, ou quelques mois, le temps n'a que faire qui, pourtant, est de ces livres le principal accusé.

Dans *L'Insoumise*, Madeleine vit, avec ses enfants et son mari Rodolphe, sa vie, que rien ne semble promettre à ruine, qu'elle ne semble à changer soudain, il y a danger. Soudain, plus de certitudes. Il suffit que Paul, le fils adolescent, tienne un journal où il note ses rêves, ses chimères, ses phantasmes, pour que sa mère, qui lit en cachette, en perde vertigineusement tout équilibre. Il arrive que les récits imaginaires du fils rapportent des faits vrais et déterrent, par exemple, une liaison que la mère entretint, voici longtemps, et qu'elle avait oubliée. Madeleine devient le jouet du journal de son fils et cette fiction, désormais, gouverne sa vie.

Dans *Le jour est noir* - la composition, que l'on pourrait dire gidiennne, est la même, la chose est à remarquer, que dans *L'Insoumise*: des personnages parlent tout à tour, dont le monologue fait toute une division du livre et ajoute ou enlève au sentiment que, par le monologue de l'autre, nous avons d'eux - dans *Le jour est noir*

le déséquilibre des personnages s'impose à nous encore plus vite.

Il leur suffit de changer d'état (passage de l'enfance à l'adolescence, de l'adolescence à l'âge adulte...) pour éprouver, comme Madeleine, le mal de vivre. Sans doute la nature des héros de Marie-Claire Blais est-elle excessive - psychotique, comme on dirait aujourd'hui. Ils imaginent vite - et volontiers, car leur complaisance à eux-mêmes est sans limites - le pire, la mort. Paul se tue et tue - métaphoriquement, dans son journal - plusieurs fois. Jusqu'à ce qu'il se tue, pour de vrai. Yvonne, qui adore son mari, ne le peut aimer dans le calme, à la façon ordinaire. Elle est, dit-elle d'elle-même, "toute à l'angoisse du mari à aimer" (*Le jour est noir*). Pourquoi ces personnages sont-ils marqués par le malheur et comme fascinés par lui?

C'est qu'ils sont des insoumis. Ce mot insoumis, qui donne son titre à l'un des livres, on le trouvera, de même dans *Le jour est noir*, avec Jessy qui demande, à propos de sa femme Roxane: "Comment arrive-t-on à vivre aussi dépourvu d'appartenance? De quelle race insoumise vient ma femme?" Ainsi, à quatre ans d'écart - la différence, on le sait, entre la composition et la publication du *jour est noir* et celles de *L'Insoumise* - un mot nous assure de la permanence d'une inspiration, d'une obsession.

Tous les personnages de Marie-Claire Blais sont des insoumis - et comment dire, la encore? On les dira métaphysiques: leur révolte porte sur un ordre éternel (du moins l'est-il jusqu'ici) - celui de la vie, et donc du temps et donc de la mort. Très riches, et secrets, et tourmentés, ils ont le goût romantique de l'absolu, de l'impossible, voudraient ne faire que le bien, y perdent leur lucidité, éprouvent leur courage, font le mal, qu'ils n'ont pas voulu et retrouvent, dans un saisissement douloureux, leur condition imparfaite et mauvaise que limite, en outre, le temps. Sur la première de ces pages et sur toutes jusqu'à la dernière, la mort étale ses ailes noires d'oiseau éternel. "Nous aimons la mort", dit Raphaël. Les monologues de Yvonne sont de cette nature. Bientôt toutes les luttes retourneront au néant. Je n'aurai plus de mari, mon enfant sera loin de mes bras et je vivrai d'une détresse unique comme l'absence souveraine de tout désir. Les enfants sont envies et chers parce qu'ils n'ont pas "mis le pied dans le temps", ou l'adulte s'enlise à mort. Josué se demande: "Comment appartenir à un siècle, à une femme?" Il devine que, accepterait-il l'un et l'autre, sa vie ne lui ferait plus problème. Mais il est de l'ordre de l'insoumission, il est de ceux qui refusent la vie, les choses comme elles sont, et non seulement l'ordre du temps mais aussi celui de l'espace, d'où ce goût des personnages de Marie-Claire Blais pour les fugues.

Suite à la page 11

VIENT DE PARAÎTRE

UNE POÉTIQUE DE L'HOMME

Essai sur l'imagination d'après l'œuvre de Gaston Bachelard

par MADELEINE PRECLAIRE

Collection "Hier-Aujourd'hui", section de philosophie, no 3. Collection dirigée par les Facultés de la Compagnie de Jésus de Montréal.

Une coédition Bellarmine-Desclée et Cie.

\$3.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent
 Montréal-351 (387-2541)

L'ACBLF révisé ses objectifs

L'Association canadienne des bibliothécaires de langue française vient de mettre sur pied une Commission de révision dont le mandat est le suivant:

1) réexaminer les objectifs de cette Association en fonction

a) de l'existence de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec;

b) du projet de création d'une Fédération canadienne d'associations de bibliothèques, projet à l'étude au niveau du "Council advisory group" de la Canadian Library Association;

c) de la venue dans les bibliothèques de nouvelles catégories d'employés: bibliotechniciens, spécialistes de l'audio-visuel, etc.

2) faire l'étude des critères d'admissibilité dans l'Association;

3) examiner toute question jugée pertinente et soumettre des recommandations au Conseil au plus tard le 10 juin 1971.

La Commission, composée de dix membres, entend favoriser par tous les moyens possibles l'expression d'opinions. Elle invite tous ceux que l'ACBLF intéresse (individus, groupes d'employés, organismes reliés de près ou de loin aux bibliothèques, etc.) à faire part de leurs commentaires soit sous forme de mémoire, soit au cours d'audiences qui seront tenues dans diverses régions.

La date limite pour la remise des commentaires écrits a été fixée au 15 avril 1971. Quant aux audiences, elles

auront lieu à Trois-Rivières et Rimouski (5 mars), à Montréal (12 mars), à Québec et Sherbrooke (19 mars), à Ottawa et Chicoutimi (26 mars). Ceux qui se proposent de rencontrer les membres de la Commission doivent (1) avertir de leur intention au moins trois semaines avant la date prévue (sauf dans le cas de la première audience où deux semaines suffiront) et (2) faire parvenir en même temps un résumé des opinions qu'ils veulent présenter.

Les audiences auront lieu en général le soir, et nous ferons parvenir aux intéressés les renseignements supplémentaires concernant le lieu exact ainsi que l'heure.

Prière d'adresser toute correspondance au président de la Commission, M. Maurice Auger, Université du Québec, C.P. 500, Trois-Rivières, P.Q.

Les éléments essentiels du droit pénal, l'organisation de la justice et l'explication des délits et crimes spécifiés dans le Code criminel canadien.

Me Dollard Dansereau

LE CITOYEN FACE AU DROIT CRIMINEL

en vente dans toutes les librairies

\$3.00



vient de paraître
 chez **BEAUCHEMIN**

450, avenue BEAUMONT
 MONTRÉAL 303
 TÉL. 273-7541

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE

450, avenue Beaumont, Montréal 303, Québec - Tél. 273-7541

Veuillez m'expédier

LE CITOYEN FACE AU DROIT CRIMINEL

NOM

ADRESSE

VILLE

TÉL.

Ajouter 35¢ de frais de poste à votre paiement.
 Paiement ci-joint ☐ Chèque ou mandat ☐



LE DICTIONNAIRE...?

la langue, rien que la langue d'aujourd'hui

pour apprendre, comprendre et faire comprendre pour vraiment connaître le français de tous les jours

la langue parlée... écrite...



les éditions françaises inc.

192, rue Dorchester, Québec 2

(voir annonce page 3)

Décerné hier soir

Juan Garcia, lauréat du prix d'Études françaises

Hier soir, avait lieu la remise du Prix de la revue "Études françaises", revue que publient les Presses de l'Université de Montréal. Le lauréat couronné cette année est un poète d'origine marocaine, mais qui a publié ses premières oeuvres au Québec: JUAN GARCIA.

Couronner un écrivain francophone dont l'oeuvre, partiellement publiée, mais peu diffusée, n'a encore fait l'objet d'aucune distinction littéraire, tel est le principe qui a guidé le jury pour l'attribution du Prix "Études françaises" 1971.

Juan Garcia est né à Casablanca en 1945. Il fait ses premières études en français. Ses parents, qui sont d'origine espagnole, émigrent au Canada à la suite de la révolution marocaine de 1957. Il arrive donc à Montréal à l'âge de 12 ans, et y poursuit, en anglais cette fois, ses études secondaires. C'est pourtant le français qu'il choisit,

lorsqu'il commence à écrire, vers l'âge de 20 ans. L'histoire de ses premiers écrits est intimement liée à la vie littéraire de Montréal, de 1965 à 1968: il participe à des recueils de poésie, il collabore à Liberté, à l'Action nationale, aux nouvelles revues d'avant-garde: Passe-partout, Quoi, la Barre du jour; il se lie, en particulier, avec Pierre Brault, Jacques Brault, Raoul Duguay, Gilbert Langevin et Gaston Miron. Il publie simultanément, en 1967, Alchimie du corps, aux éditions de l'Hexagone, et, dans la revue Quoi, un important texte de prose intitulé la Transmutation.

Minoritaire lui-même, au sein d'une minorité culturelle particulièrement menacée, Juan Garcia témoigne, par son oeuvre, de la fécondité de la solitude. Dépossédé du monde comme ses amis québécois, il doit créer, recréer le monde de l'intérieur — et c'est à l'image de la recherche alchimique que se

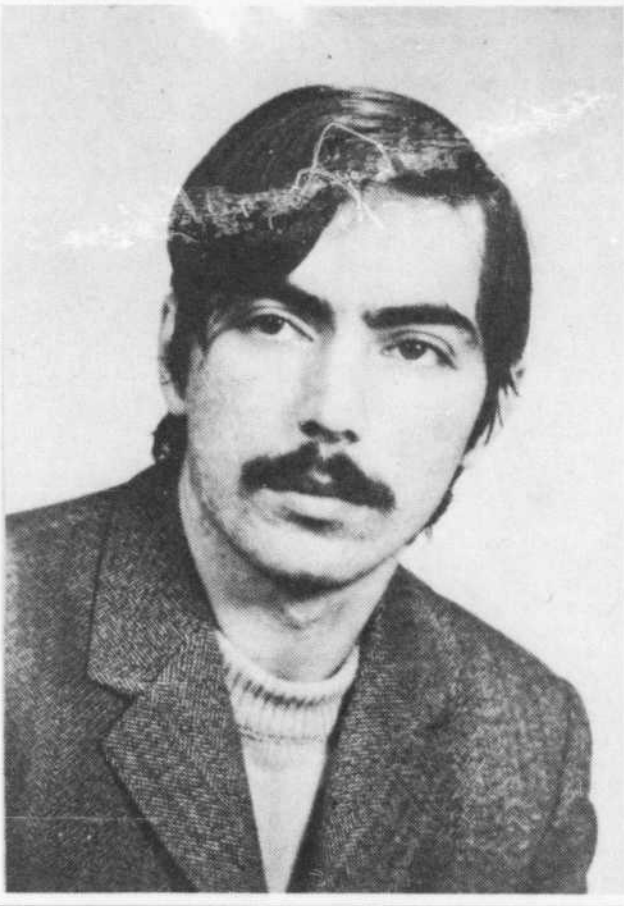
développe son oeuvre naissante. En attribuant à Juan Garcia le Prix de la revue "Études françaises", le jury a voulu souligner l'exceptionnelle qualité de la poésie qui traduit cette expérience.

Le prix qui vient d'être décerné, d'un montant de \$2.000, est accompagné de la publication par les Presses de l'Université de Montréal, d'un recueil de textes du lauréat: CORPS DE GLOIRE. Cet ouvrage contient les textes de Juan Garcia publiés en 1967. Alchimie du corps. Parler en nous, la Transmutation et des Poèmes (1965-1970), pour la plupart inédits. Un témoignage de Jacques Brault et une note bibliographique complètent le volume.

Le Prix de la revue "Études françaises", prix littéraire de la "francité", fut créé en 1967 grâce à la générosité d'un imprimeur montréalais, M. J.-Alex Thérien.

Il fut décerné pour la première fois, en 1968, à M. Ahmadou Kourouma, originaire de la Côte d'Ivoire, pour son récit, les Soleils des Indépendances. En 1969, aucun des manuscrits ne répondant aux normes de qualité établies par le jury, celui-ci décidait de suspendre l'attribution du Prix pour une année. En 1970, le jury couronnait l'oeuvre de Gaston Miron, recueillie sous le titre de l'Homme rapaillé. Corps de gloire, de Juan Garcia, est donc le troisième volume à s'inscrire dans la collection des Prix de la revue "Études françaises".

En couronnant des écrivains francophones appartenant à des univers culturels autres que celui de la France, le jury du Prix de la revue Études françaises veut attirer l'attention du public sur le renouvellement de la langue et des formes littéraires qui se poursuit actuellement dans les communautés de langue française du monde entier.



Juan Garcia

NERVAL

La Reine m'a repris dans le rôle du Roi
ne suis-je point celui dont la tête est en deux
et qui rêvait d'un cloître où terminer la Mort
avant de n'être en lui qu'une borne de plus

J'ai limité longtemps la terre à l'horizon
et j'ai marché en vain jusqu'au premier matin
mais nul ne m'a voulu en vigie sur la vie
hors Celle où je puisais l'eau natale du monde

Qui m'a volé ce cri qui me portait ailleurs
en me laissant en laisse avec ce que je suis
par éclipse du coeur dans toute la poitrine

Je sais qu'Elle est encore aux confins de l'Etoile
et que parfois la nuit me livre Son rayon
là même où je sommeille au niveau de mon âme

COMPAGNONS DE LA NEIGE

Hommes de ce pays, compagnons de la neige
vous dont le seul souci en marge de ce monde
est de fermer vos corps aux méfaits de l'hiver
dont la seule récompense est de survivre un peu
et que le temps protège au levain de l'histoire
vous qui savez par coeur l'origine des vents
afin de recevoir l'horizon de plein front
vous ignorez pourtant le calcul des saisons
vous que je somme ici autant que j'ai de sang
longtemps j'ai isolé votre cri dans mes veines
je marchais dans vos pas avec le mauvais oeil
et quand pour y voir clair vous plongiez dans vos plaies
je gardais le sourire et le regard sous clef
et je claquais la porte aux climats de ma tête
maintenant je comprends que la rage a raison
j'affirme que le froid laissera des racines
et même si ma voix faiblit le long du temps
tant les mots perdent pied à être sur des pages
je veux parler en nous pour que l'on s'en souvienne

Un précurseur de la "poésie-révélation"

par Jean Basile

Il est assez étonnant de voir, dans notre chère "slotche" littéraire, que la plus académique de nos revues, ETUDES FRANÇAISES, couronne chaque

année les moins académiques de nos auteurs. Il y a là une sorte de consolation devant tant de moyens termes et de négligence. Quand on fera le compte de ce qui

a été VRAIMENT fait pour que la littérature québécoise, considérée comme un tout spirituel et temporel, on ne comptera pas pour les responsables de la revue de l'Université de Montréal qui, après avoir couronné Gaston Miron, vient de couronner Juan Garcia.

Tout comme Gaston Miron, Juan Garcia n'a rien à voir, en effet avec l'académisme. Aussi engagé soit-il, il est d'abord un créateur solitaire. Le grand cas que l'on a fait de Réjean Ducharme, en lui donnant par exemple le prix de POESIE du gouverneur général autrefois, nous avait fait un peu oublier l'existence de jeunes poètes absolus, tels Garcia. Il serait regrettable que ce prix, bien qu'il ne passe pas par Gallimard, ne soit pas pris avec tout le sérieux qui convient.

Car la poésie de Garcia, toute mystique dans le grand sens du terme, est certainement l'une des plus pures, des plus vastes dans ce que nous connaissons ici. Je crois que l'on doit l'excellence de ces choix aussi bien au directeur d'ETUDES FRANÇAISES, Georges-André Vachon, qu'à Jacques Brault, lui-même poète. Le miracle de leur travail est qu'ils savent allier leurs opinions personnelles à un goût des plus sûrs. On y voit l'alliage de la connaissance profonde des oeuvres et de l'intuition la plus démunie de tous nos schèmes culturels ou sociaux.

Mais qui est Juan Garcia? Il y a dans ce jeune poète quelque chose d'insolite, quelque chose d'émou qui l'on rejette aussitôt. Je ne crois pas que cela soit à notre honneur que Juan Garcia ait "crevé" littéralement de faim. Je ne crois pas que cela soit davantage à notre honneur que Juan Garcia ait été à la porte de la mort mentale par le seul fait de l'incapacité où nous sommes de déceler le vrai du faux dans la production littéraire actuelle.

Je ne voudrais pas insister sur cet aspect du poète mais tel il est, et nous devons y penser en exemple. Pour ceux qui ont connu Garcia, l'image physique en était absolument lamentable. Ce mystique était un être rejeté, sans un sou, quant chez ses amis de quoi survivre.

Pour ceux qui ne croient pas, en lisant Les Poètes du Jour, que les poètes meu-

rent de faim et de froid, il n'est pas inutile de copier ici ce que dit Jacques Brault dans la postface du volume: "Ce jour de février. Il neige depuis vingt quatre heures. Un temps de pays-banquise. Tu m'appelles. J'accours. Tu es dans la rue tout penaud, grelottant. Un policier t'a refilé dix dollars..."

Tout misérabilisme de surface écoeure et je suis bien d'accord avec cela. Mais le prix que vient de décerner ETUDES FRANÇAISES à celui qui était, et qui restera sans doute, l'un des plus démunis poètes que nous ayons, devrait nous rappeler l'extraordinaire difficulté où nous sommes de savoir qui est qui, dans un secteur de l'intelligence humaine, la création, où tout jugement préalable est une insulte.

Je crois personnellement que la "découverte" de Juan Garcia est un signe que le destin nous donne. Nous tenons, sans doute, un peu trop pour acquis que notre littérature, ou notre cinéma, ou n'importe quoi, est une affaire de spécialistes. J'avoue que je vois avec une sorte de terreur les lettres québécoises aux prises avec les sociologies de tous ordres et les compilateurs de tous ordres, généralement les bas.

L'acte créateur agit à bien des niveaux. Il évolue avec les temps, avec les moeurs. Il est indépendant des universités, des méthodes critiques ou autres. Or la plupart de nos classes, la plupart de nos organes de diffusion se font un véritable honneur de tuer tout ce qui est un acte créateur, parce que l'acte créateur ne s'appuie ni sur la violence, ni sur le pouvoir, ni sur l'égo. J'aimerais que cela soit de l'ignorance. C'est de la peur.

En effet, Gaston Miron faisait peur. Son gros rire faisait peur. Sa force de charrieur faisait peur. Et de même Juan Garcia faisait peur. Son aspect "crotté" faisait peur. La hauteur de sa poésie aussi faisait peur.

Je suis personnellement saisi par le nouveau mystique qui se fait jour au Québec. Quoi qu'en pense Gaston Miron, ce nouveau mystique ne rabaisse aucunement l'appartenance nationale, mais cette appartenance nationale ne passe pas par l'électoratisme du PQ.

Ce nouveau mystique

La chronique de Jean-Guy Pilon

Deux femmes, deux poètes

Entre la première édition de Images et Proses de Rina Lasnier et sa réédition récente, il s'est écoulé trente ans. Il serait donc injuste de juger l'oeuvre avec nos yeux actuels puisqu'il s'agissait là d'une part du premier recueil de Rina Lasnier et d'autre part d'un événement exceptionnel si l'on pense à la poésie du temps. A toutes fins pratiques, en 1941, seul Saint-Denis Garneau était connu d'un petit groupe de gens. Tout ce que l'on appelait poésie était bien soit: exercices littéraires ou jeux. Il y avait eu un silence relatif depuis les oeuvres importantes de Desrochers et de Choquette.

Dans IMAGES ET PROSES, Rina Lasnier commençait un inventaire, celui de la nature dans toute son étendue. Elle le faisait avec simplicité et bonheur, en nommant les choses par leur nom. Elle parlait des fleurs, des lilas, des arbres et de la rosée, de la lumière, des vieilles maisons.

Mais déjà dans l'exploration de ces chemins on sentait une attention particulière, une inquiétude qui ne faisait que pointer:

"Ma vie est un arbre aux multiples désirs,
où palpite une colombe;
Si ma vie délivrait l'âme captive, je saurais
l'ampleur de mon essor...
l'infini.
Seigneur... déliez mes liens."

Déjà à cette époque on perçoit les préoccupations mystiques de cet auteur qui allait devenir le grand poète que nous connaissons, en particulier dans cette suite intitulée "Chemin de croix" qui termine le recueil.

On ne peut dire qu'il s'agit là d'un grand livre, mais plutôt d'un livre nécessaire, d'un témoin.

Cécile Cloutier publie avec régularité des petits recueils qui ne cessent de nous étonner. Ils sont pleins de lumière et d'images douces, de sensibilité, d'attention extrême à la fragile beauté du monde.

De son dernier recueil PAUPIERES, il n'y a que peu de choses à dire sinon que le poète poursuit son oeuvre avec un égal bonheur, avec un égal sens de la mesure et du mot.

Et vinrent les ferventes épées
Dans la cérémonie des noeuds
Et les acides de nickel chaud
Aux catalogues des fruits.

Et cela continue ainsi; de poème en poème, la tendre célébration se poursuit.

Le danger d'une telle poésie si mince, si parfaite, c'est qu'elle semble tourner en rond et pour ma part, je lui vois une allure de répétition. Quand on couvre un nouveau recueil de Cécile Cloutier, on sait ce qui nous attend, et l'on n'a guère de surprise une fois que l'on a retrouvé cette voix connue.

Avec la sûreté d'écriture dont elle dispose, avec le don d'observation qui est le sien, on souhaiterait que Cécile Cloutier en vienne à écrire des poèmes plus élaborés, qu'elle délaisse la confection de ces gouttes de poésie et qu'elle entre en poésie: on a jusqu'à ce jour, l'impression qu'elle hésite à franchir carrément le seuil.

IMAGES ET PROSES, par Rina Lasnier, Éditions du Richelieu, Saint-Jean, Qué.
PAUPIERES, par Cécile Cloutier, Librairie Deon, Montréal.

Le groupe Grand Funk Railroad au Forum

Le groupe Grand Funk Railroad donnera un spectacle mercredi, le 17 mars au Forum de Montréal. Durant leur dernière tournée Grand Funk Railroad a donné vingt spectacles consécutifs à guichet fermé. En première partie, "Bloodrock".

LA CROIX-ROUGE TOUJOURS PRÊTE À AIDER

André Lefebvre et collaborateur:

OUVRAGE D'ENSEIGNEMENT

POUR LE SECONDAIRE, 1er CYCLE

Initiation à l'histoire à partir du monde actuel \$3.9!

Guide pédagogique \$3.95

Guérin, éditeur limitée - 4440 rue Saint-Denis, Montréal - 843-6241

le nouvel OBSERVATEUR

"Par suite d'une erreur, un certain nombre d'exemplaires du Nouvel Observateur du lundi 22 février 1971 ne comportaient pas l'interview du premier ministre du Québec Robert Bourassa. Nous prions ceux de nos lecteurs qui seraient dans ce cas, de bien vouloir nous en excuser. Veuillez remplir ce simple bulletin ci-dessous et le retourner avec la page couverture du numéro incomplet aux Messageries de Presse Internationale Inc. 4550 rue Hochelaga, Montréal. Nous vous ferons parvenir un exemplaire spécialement imprimé de l'interview. De plus en cadeau, nous vous offrirons un abonnement gratuit d'un mois au Nouvel Observateur."

(coupon à retourner aux Messageries de Presse Internationale, 4550 rue Hochelaga Montréal.)

Nom: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Vient de paraître aux PRESSES LIBRES

PLAIDOYER POUR LA GRÈVE ET CONTESTATION

par ALBERT BEAUDET

PLAIDOYER POUR LA GRÈVE ET CONTESTATION

LA GRÈVE SANS ARRÊT DE TRAVAIL: grande percée du XXe siècle sur le front syndical.

CONTESTATION: féminine, religieuse, linguistique. "Prêtre contestataire" Maharajah ou premier ministre "Impudeur foncière de la femme" La radiodiffusion canadienne: tintamarre? Erotisme, etc.

OFFICE NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Tels sont certains des sujets d'actualité traités par l'auteur. **PLAIDOYER POUR LA GRÈVE ET CONTESTATION** est en vente partout au Québec au prix de \$2.00.

On peut également se le procurer chez le distributeur exclusif: L'AGENCE DE DISTRIBUTION POPULAIRE INC., 1130 est. de La Gauchetière Montréal 132 (523-1600).

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

LE COMPORTEMENT SEXUEL CHEZ L'HOMME ET L'ANIMAL

par C.S. FORD et F.A. BEACH

- Un ouvrage classique de la sexologie moderne
- Bien des comportements que nous jugeons "immoraux" ou "pervers" sont, pour d'autres, normaux
- Un dossier passionnant

En vente partout à \$3.00 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ROBERT LAFFONT

ÉDITIONS DU JOUR

L'OEIL SUR LES LIVRES

De France / la chronique de Mathieu Galley

Regards sur le plein de la saison: Les chefs-d'oeuvre de Pierre Herbart

Un peu gris, pourtant le premier mois de l'hiver est en France celui du blanc, dans les grands magasins, celui du terme chez la concierge, et celui des étrangers chez les éditeurs. Les plaisirs de la lecture nous viennent surtout des traductions récentes d'un roman de Heather Ross Miller, (1) d'une extraordinaire satire de Boulgakov, Coeur de chien, (2) découverte après quarante-cinq ans d'oubli par un jeune éditeur qui a du flair, ou des nouvelles ironico-psychanalytiques de Moravia, réunies sous un titre d'un trompeur mysticisme, "Le Paradis" (3).

Parmi les français, il reste tout de même un bon lot de livres qui méritent d'être lus, ou relus. Comme Jules Renard, par exemple, dont les "Oeuvres complètes" (4) commencent à paraître dans la collection de la Pléiade. Les connaisseurs de littérature ont un peu trop tendance à croire qu'il est seulement l'auteur de son fameux "Journal" acide, les enfants des écoles s'imaginant, à travers leurs instituteurs, qu'il n'a rien écrit d'autre que "Paul de Carotte", et les gens de théâtre ne s'intéressent qu'au "Pain de ménage". En fait, bien que sa vie ait été brève, il est mort à 46 ans, en 1910 — il a laissé une quantité de textes excellents, dont un récit insolent et sinistre, "L'Écorneur", et divers ouvrages menus, mais aigus, où la roserie et l'observation épinglent à merveille le climat de cette "belle époque" complaisamment enfoncée dans son conformisme. La majorité des lecteurs les découvriront ici, et comprendront pourquoi Sartre disait de cet "homme ligoté" qu'il était "en quelque sorte un précurseur, car il a été, peut-être par impuissance, du reste, l'un des premiers à "ras-

ser" l'ample période héritée de Flaubert, et bien davantage encore: le roman lui-même. Cet entomologiste féroce, qui avait aussi ses pudiques tendresses, disait que "la nature gagne à être connue", c'est également son cas.

Après cette courte parenthèse chez les classiques — paraître dans "La Pléiade" c'est le devenir — retournons au présent pour ouvrir le dernier livre d'Antoine Blondin, "Monsieur Jadis" (4). Cet auteur n'avait pas publié de roman depuis une dizaine d'années — le dernier était "Un singe en hiver", paru en 1959 — et si sa verve s'est un peu assagie, il a gagné une certaine mélancolie désabusée qui ne manque pas de charme. D'ailleurs, des son apparition, au lendemain de la libération, le charme aura été la qualité principale d'Antoine Blondin, hussard aimable et gairaducien, qui a longtemps caracolé aux côtés de Nîm et de Michel Déon, tandis qu'au loin les suivait François Nourissier. (Ces deux derniers, par hasard, car leurs voies et leurs voix ne sont plus tout à fait en accord, se retrouvent au poteau d'arrivée, cet automne, chacun son prix, depuis trop longtemps mérité). Fidéle à sa jeunesse, Blondin nous raconte maintenant ses "quatre-vingt coups" de bistrot en commissariat, avec un humour un rien triste, mais jamais grinçant. Il a conservé ce brio, cette invention verbale, cette espèce d'élégance nonchalante qui ravissaient dans "Les enfants du bon Dieu" et "L'humour vagabonde". Une fois réformé, ce livre-ci on se sent aussitôt l'envie de rouvrir les autres, et ce n'est pas tellement fréquent parmi les romans contemporains. Un bon test, en tout cas, pour essayer ce qui "restera" de notre lit-

térature d'après-guerre. On a avec une indulgence amusée, pas très sérieuse, à côté de Butor ou de Robbe-Grillet. Mais qui sait si la postérité aura le goût de nos sorbonnards? Je jouerais bien notre Blondin placé, et gagnant, quand le nouveau roman ne sera plus qu'un souvenir très très vague.

Autre primé, un peu trop tardivement, lui aussi. Jean Freustié prend une revanche qui fait plaisir. Avec "Le roi des aulnes" (1), c'est en effet "Isabelle" (4) qui se vend le mieux, parmi les prix de cette année. Je ne suis pas sûr que ce soit pour les meilleures raisons. Il y a dans le thème de l'inceste qui l'inspire une saine dose de scandale, à laquelle le succès est souvent très sensible. Mais quelles qu'en soient les raisons, ce sera pour des milliers de lecteurs l'occasion de faire connaissance avec un écrivain qui n'a jamais rien fait pour attirer l'attention, si ce n'est de nous donner une dizaine d'ouvrages où s'expriment un talent, une espèce de sérénité narquoise et un art des nuances qui lui sont propres. À travers l'histoire de ces retrouvailles légèrement troubles entre un père et sa fille, ce livre est surtout un salut résigné à l'âge qui vient, et un adieu à cette jeunesse singulière, ensorcelée dont il est vain passé la quarantaine, de vouloir partager encore les joies et les émois. Ce qui n'empêche pas le narrateur d'épouser une jeune personne qui pourrait être sa fille. Dernier soleil d'une "arrière-saison" très douce, mais sans illusion.

Se trouvera-t-il un jour, un jour, pour révéler au grand public les mérites de Pierre Herbart? Ce ami d'André Gide et de Jean Cocteau est pourtant l'un des plus purs stylistes, et

je tiens certains de ses livres, comme "La ligne de force" ou "Alcyon" (1) pour d'incontestables chefs-d'œuvre. Certes, il aura toujours vécu, écrit en franc-tireur, aventureux dans son existence, altier dans ses manières, libre en toutes choses, et ne jouant jamais le jeu truqué des carrières littéraires. Est-ce une raison pour l'ignorer comme on le fait? On dirait que son personnage et la désinvolture sans concession de son talent intimident les critiques. Si vous aimez la merveille d'une belle prose économe, des récents brefs où la pudeur de l'ellipse cache des aveux ambigus, insolents, si vous savez ce qu'est la perfection discrète et la grâce d'écrire, il vous faut lire absolument ces "Histoires confidentielles" (5), dont la tranquille audace et la poésie négligent à dessein de recourir au tapage. Je vous promets que vous ne le regretterez pas.

Jean Carrol est davantage connu, d'autant qu'on l'a plus ou moins apparenté, naguère, aux écoles de l'avant-garde, ce qui n'est point préjudiciable à la publicité, et qu'il a longtemps dirigé la collection "Écrire", où certaines vedettes, comme Philippe Sollers ou Régis Debray, ont fait leurs débuts. Il n'empêche que son art est parfaitement original, et qu'il se renouvelle sans cesse, d'un livre à l'autre, ces derniers temps. Ainsi, après avoir traité des événements de Mai 1968 dans une sorte de chronique versifiée tout à fait réussie, il nous a donné ensuite une fable-fiction, "Histoire d'une prairie" (6) où se résume curieusement celle de l'humanité passée, présente et future. Cet hiver, il nous propose au contraire un roman qui a toutes les apparences de la tradition

"N'oubliez pas que nous nous aimons" (6). Pour un peu, on croirait lire une sorte de "Love-story" française, écrite par un romancier facile, entre Selma, Sagan et le courtier de "Marie-Claire". Mais il faut évidemment se méfier. Simone de Beauvoir, avec "Les belles images", n'avait-elle pas tenté une expérience de ce genre? A ses risques et périls, du reste, car on ne l'a pas toujours comprise comme elle l'aurait souhaité. En effet, si l'on ne sent pas l'ironie, la critique cachée sous cet apparent conformisme, si le lecteur ne collabore pas avec l'auteur pour se moquer de ce qu'on lui offre, c'est un coup de plume dans l'eau. Ainsi, tout en suivant le scénario très convenu d'un père (P.D.G., bourgeois, etc.) qui se trouve en conflit avec sa fille (naturellement contestataire, plus adulte et plus libre que lui, il faut constamment prendre ses distances avec l'histoire et bien voir que Carrol nous propose un feuilleton truqué, un reflet, presque un exercice de style. Mais le décalage est parfois si discret, si ambigu qu'on peut s'y tromper. N'oubliez pas que c'est une parodie.

Poursuivant des buts assez voisins — la dérision lucide du monde où nous vivons — Raphaël Pridval ou de moyens radicalement différents. Il ne joue pas le jeu du roman, au contraire, il l'émiette en textes brefs, en fables courtes, un rien surréalistes, parfois quelque peu difficiles à décrypter, mais d'une surprenante acuité corrosive. "Point de quartier pour Paris" (6) est le titre, point de quartier pour le présent est le thème. Comme les fous de jadis, qui se masquaient de fantaisie pour asséner des vérités pas bonnes à dire, Pi-

vidal déguise en contes et en apologues ses jugements définitifs, d'où il ressort que nous sommes tous asexués, que notre petit cerveau conditionné ne nous permet plus de penser, que nous avons remplacé une religion sans foi par une superstition-miracle nommée psychanalyse, et que de toutes façons nous n'avons de respect véritable que pour l'argent et les moyens d'en gagner le plus possible, ce qui nous interdit la moindre réflexion élevée sur un quelconque problème. Pessimisme jusqu'à la féroce, ce jeune auteur — philosophe de métier, on s'en serait douté — ne nous laisse plus espérer que de modestes fuites, par la poésie et l'imaginaire. De quoi se jeter par la fenêtre, si elle ouvrait encore sur quelque chose.

Les drames de Jérôme Peignot sont plus intérieurs. Indécis par nature, égoïste, comme tout écrivain véritable, et uniquement occupé par les vagues de l'agitation, il nous a déjà conté par le menu, dans ses "Jérémies" (6) ses éternels déboires avec lui-même, et dans "Grandeur et misère d'un employé de bureau" (1) ses humiliations et ses colères d'exploité. Avec "La tour" (7) cet Amiel amer nous montre un intellectuel aux prises avec l'amour. On le devine, ce n'est pas simple. Il lui faut, autour de la femme qu'il aime, tout un décor sentimental, dont cette "tour" est le centre, et elle joue, dans sa passion un très curieux rôle de rivale et de complice. Le vrai problème du narrateur, c'est qu'il ne peut jamais cesser de se regarder aimer, au risque de tuer ainsi l'air. Mais l'écrivain digne de ce nom de sacrifierait-il pas son bonheur pour une belle page? C'est

par là que "La tour", document psychologique assez rare, finit par devenir émouvant comme une confession, peut-être inconsciente.

Ces derniers temps, on a pu lire aussi plusieurs auteurs débutants, qui méritent de n'être pas noyés dans le flot. L'un d'eux a la particularité de n'être pas un jeune homme, puisqu'il a passé la soixantaine: il s'agit d'un écrivain belge, Paul Werre, dont le roman s'intitule "La Souille" (8). Est-ce un roman, ou un récit? On ne saurait dire. En tous cas c'est l'horrible aventure de la peur, vécue par un "collaborateur", au lendemain de la libération. Recherché par la police, il se terre dans sa "souille", à l'effluve du moindre indice, et dans la perpétuelle terreur de la dénonciation prochaine. Sans "effets" inutiles, Paul Werre nous impose cette atroce angoisse de chaque soir comme si on y était. De ces livres qu'on met longtemps à oublier.

Beaucoup plus jeunes — entre vingt et trente ans — deux autres noms s'imposent, parmi les nouveaux venus. L'un et l'autre, du reste, rejoignant Freustié à leur façon, traitent de l'inceste, ou plus exactement du complexe d'Œdipe, puisque leurs héros, enfants puis adultes, restent marqués par l'amour passionné qu'ils portent à leur mère. "L'île mouvante" (9) d'Alain Gauze lin rappelle souvent la méthode de proustienne, et il possède une sensibilité très prenante. Dommage qu'il s'abandonne encore à l'excès au plaisir des phrases trop jolies pour être sincères. Claude Louis-Combet, au contraire, possède une écriture spontanée, forte, dont le mysticisme vient droit du naturel. S'ils pêchent aussi par excès, ces "Internaux paluds" (3), c'est par excès de romantisme: l'auteur ne peut pas s'empêcher d'en "faire" un peu trop et de "corser" son récit avec une relation complaisante. Mais il possède une force, un tempérament, une espèce de joie d'écrire qui ne peuvent pas tromper sur sa valeur. Il faut citer enfin Serge Huet,

venu du cinéma à la littérature. Pour ses débuts, il a choisi une allégorie en forme de roman, "L'île imaginaire" (10), qui reprend si l'on veut le thème de Robinson, à ce détail près, important, que pour ce couple de naufragés volontaires il n'y aura jamais de retour, jamais de nouveau voyage, sinon celui de la drogue d'abord, et celui de la mort ensuite. Condamnation définitive de la civilisation moderne, ce conte à peine fantastique a le charme de la poésie et la vérité du bizarre, tout en restant adroitement quotidien. Un auteur qui connaît déjà les règles.

Mathieu Caley

(1) Gallimard (2) Champ Libre (3) Flammarion (4) Table Ronde (5) Grasset (6) Le Seuil (7) Christian Bourgeois (8) Nercere de France (9) Robert Laffont (10) Calmann-Lévy.

UNE VIE

Suite de la page 9

Un dernier mot: du Jour est noir à l'Inouï, quelque chose s'ajoute à voir, jusqu'ici. Le jour est noir est plus abstrait, moins ancré dans le réel que l'Inouï. Et ce dernier récit, moins encore dans le réel que les romans qui se nomment Une Saison dans la vie d'Emmanuel et Manuscrits de Pauline Archange. Non sans paradoxe, la réalité, que Marie-Claire Blais déteste, à travers ses personnages (ainsi Roxane s'incarne "dans la contemplation des brumes" et le "goût de l'irréel", nourrit de plus en plus ses livres. De là, bien sûr qu'ils aient de plus en plus de force. Faut-il croire pour cela que Marie-Claire Blais accepte le réel et s'y résigne? Les méchants, les incendiaires, les voleurs, les obsédés sexuels, les suicidés, ceux qui se laissent aller à une vocation dérisoire et les autres, qu'on pourrait appeler, par opposition, "les rebelles du bien", on aura reconnu ici, les personnages d'Une Saison dans la vie d'Emmanuel et des Manuscrits de Pauline Archange qui, tous, chacun à leur manière, nous disent que le jour est noir à l'Inouï.

La chronique de Naim Kattan

Norman Mailer et la libération de la femme

Il y a une vingtaine d'années, Norman Mailer écrivait un essai: "Le nègre, le blanc", dans lequel il abordait le problème noir dans des termes inédits. Les libéraux d'alors opposaient au racisme, leur rêve d'une société égalitaire où noirs et blancs vivraient en paix sous le règne d'une même loi. Pour Mailer, il y avait une dimension existentielle que l'on négligeait. Quelques années avant que ne naissent Le Pouvoir Noir et les Panthères Noires, Mailer pouvait évoquer une personnalité noire inconnue jusqu'alors. Ce n'est qu'un exemple car dans chacune de ses œuvres, romans ou essais, Mailer nous permet de mesurer la dimension multiforme des

problèmes qui assaillent les États-Unis: violence, Vietnam, sexe, théatralité du pouvoir.

Il vient de publier un long récit sur l'exploit d'Apollo 11, ouvrage souvent laborieux et que la critique a d'ailleurs malmené. Et le même mois, un mensuel pondéré et sage, "Harper's", consacre la quasi-totalité des pages de son dernier numéro à un essai de Mailer sur la libération de la femme: "Le prisonnier du sexe". Encore une fois on découvre en Mailer un baromètre de la psyché collective de l'Amérique. Dans son livre "The Politics of Sex", Kate Millett, l'idéologue de la libération de la femme, s'en est longuement et violemment prise à Norman Mailer. Elle l'accusait de réduire la femme à un objet, d'ignorer sa personnalité, de vouloir la dominer. D'autres épigones des mouvements de libération ont dans leurs écrits abreuvé Mailer de gentillesse semblables. Au début, le romancier ne prenait pas la peine de réagir face à la provocation.

Et puis, il s'est rendu compte qu'il ne s'agissait point d'une querelle d'écrivains, qu'il n'était là pas question de son œuvre littéraire. Il s'est mis à la lecture des ouvrages, des brochures, des pamphlets des femmes qui lancent aux membres de leur sexe l'appel à la révolution.

Mailer ne réduit pas une question qui touche l'être dans ses profondeurs à un phénomène social. Il se met de la partie, il est question de lui, de sa propre personne: mais il n'a pas l'intention de rédiger une tranche de son auto-biographie. Il parle donc de lui-même à la troisième personne. Il relate les circonstances de sa vie quotidienne et matrimoniale et puis, aborde la lecture de ses antagonistes. Jamais, on n'a parlé aussi ouvertement de sexe dans une revue destinée à la petite bourgeoisie cultivée. Mais les moeurs changent rapidement. Les femmes de la libération veulent affirmer leur autonomie sexuelle. Elles entendent ne plus avoir besoin de l'homme. Or, d'après Mailer, cette insistance de s'affranchir de la condition féminine n'est qu'une manière inconsciente ou détournée d'affirmer, non seulement une acceptation des valeurs masculines, mais un désir de les adopter, de les porter.

Mailer consacre une grande partie de son essai à Kate Millett elle-même. Il reprend son analyse de l'œuvre d'Henry Miller. Il démontre comment elle a tronqué les citations pour prouver des opinions discutables mais qu'elle présente comme des vérités premières. Il lui reproche, par exemple, de ne pas situer l'œuvre d'Henry Miller dans son temps. Ce romancier fut l'un des premiers à parler ouvertement du sexe, non pas pour choquer ou pour attirer une clientèle, mais parce que, comme écrivain, comme romancier, comme homme, le sexe lui apparaissait comme une dernière frontière, une dernière possibilité de communion entre l'homme et la femme. Ce don de soi que chacun accomplit librement, gratuitement, est entouré de menaces, de difficultés. Une fois sur deux, il aboutit à l'échec. Et si l'homme et la femme obtiennent chacun de son côté leurs droits, s'ils les définissent sur le plan social et

sur le plan sexuel, n'est-ce pas, se demande Mailer, la guerre qui se poursuit et la séparation, et ce qui ensuit, la solitude?

Le cas de D. H. Lawrence présentait pour Kate Millett de plus grandes difficultés: en effet, cet homme exprime son adoration pour la femme et ce qui plus est, il suscite encore aujourd'hui parmi ses lectrices un grand enthousiasme. Là encore, Mailer démontre le procédé intellectuellement malhonnête de Kate Millett. Elle tronque les passages qu'elle cite pour s'en servir et pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils disent en vérité. Millett l'accuse de réduire la femme à un objet, à un instrument au service du plaisir du mâle. Et Mailer analyse avec une grande pénétration l'œuvre et la personnalité de Lawrence. Celui-ci avait la personnalité d'une femme et le corps d'un homme. À certains moments de sa vie, il fut même tenté par l'homosexualité. Dominé par sa mère, il ne pouvait pour se libérer de son amour, qu'opposer une force égale à la sienne. Or, l'adoration de sa mère lui donnait la certitude que le monde devait le choyer. Il y avait en lui la graine des tyrans et des dictateurs. Si Lawrence avait fait de la politique, peut-être aurait-il été fasciste? Il a choisi une autre société: celle des personnages qu'il a lui-même créés. Il

était le tyran de ses propres inventions; s'identifiant totalement à la femme dans le plaisir, il a su décrire ses réactions, et étant homme, il a pu évoquer celles du mâle. Les deux sexes sont pour lui unis dans un même univers et dans un même espoir. L'acte d'union sexuelle représente pour eux une ultime tentative de salut.

En fin de compte, ce qui préoccupe surtout Mailer, c'est la manière dont le mouvement de la libération de la femme lui paraît imbriqué dans de nombreux autres phénomènes de réduction de l'homme à une machine. La technologie n'atteint plus les instruments dont se sert l'homme pour se libérer du poids du quotidien. Elle change la nature même de la vie quotidienne. L'un des derniers champs de liberté qui reste à l'homme c'est la sexualité. Mais si celle-ci est organisée, séparée de l'affectivité, en un mot de l'amour, l'asservissement de l'homme sera total. Mailer pense que la supériorité de la femme est de pouvoir concevoir et enfanter. Elle est créatrice de vie et chaque jour, chaque semaine, et chaque année, de multiples miracles ont lieu. La femme est physiquement créatrice d'avenir. C'est l'un de ses grands privilèges. Et l'un des grands besoins de l'homme, réduit à sa solitude essentielle, c'est de pouvoir participer à cet acte de création. Et

comme les femmes se mettent à dire que leurs attributs physiques ne sont pas un obstacle à l'égalité avec l'homme, qu'il s'agit là d'une quantité négligeable, elles enlèvent aux hommes et aux femmes l'une de leurs dernières réserves de liberté. Et c'est contre cela que s'exprime Mailer. Il n'a pas peur d'être un conservateur ou même un romantique et surtout il n'a pas de réponse. Symboliquement, il termine son essai par une parenthèse. Sans doute, dit-il, les femmes comme tous les autres groupes qui revendiquent, ont des moments d'exagération, d'idéologie, de totalitarisme et de violence verbale. Peut-être n'est-ce qu'un moment passager, pourvu qu'elles demeurent pour toujours faiseuses et créatrices d'avenir.

GRANDE VENTE ANNUELLE

Vaste choix dans toutes les collections de poche

RABAIS DE 20% à 50%

Venez au plus tôt!

LIBRAIRIE DE POCHÉ

9803, boul. St-Laurent
Métro Sauvé

HMH

Éditions Hurtubise - HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Deux nouveaux titres dans la collection H
à prix populaires

GUY FRÉGAULT
Le 18^e siècle canadien

\$3.75

SAINT-DENYS-GARNEAU
Lettres à ses amis

\$3.95

"Le vrai visage de Saint-Denis-Garneau"



vient de paraître
chez BEAUCHEMIN

450, avenue BEAUMONT
MONTREAL 303
Tél. 273-7541

Tragique et poignante histoire d'aujourd'hui qui se déroule dans l'obsédante atmosphère des paysages nus de Fort Shimo et d'un village perdu au fond de l'Ungava.

Gabrielle Roy
LA RIVIÈRE
SANS REPOS

en vente
dans toutes les librairies

\$4.95

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE

450, avenue Beaumont, Montréal 303, Québec — Tél. 273-7541

Veuillez m'expédier

LA RIVIÈRE SANS REPOS

NOM

ADRESSE

VILLE

TÉL.

Ajoutez 35% de frais de poste à votre paiement

 Paiement ci-joint ☐ Chèque ou mandat ☐

Le cours élevé du dollar canadien nuirait aux ventes de papier-journal

LONDRES (PC) — Deux des principaux producteurs de papier britannique, qui ont de vastes installations au Canada, ont d'avis que le taux de change élevé du dollar canadien est responsable pour une partie des difficultés qu'ils ont rencontrées dans les ventes de papier-journal.

«La situation est diabolique», a déclaré M. S.T. Don Ryder, président du conseil de la Reed International Ltd., qui a des moulins dans plusieurs centres canadiens. «Cela aiderait énormément si le taux de change était réduit.»

«Le dollar canadien est trop élevé, dites à votre gouvernement de le réduire», a déclaré J. Martin Ritchie, président de la Bowater Paper Corp., qui a de grandes installations à Terre-Neuve et dans d'autres régions du pays.

Les ventes de papier-journal canadien, réalisées en devises américaines, rapportent un peu moins de dollars canadiens lorsque le taux de change augmente. Cela signifie par conséquent une baisse dans les revenus des filiales, ce qui ajoute du poids au fardeau que doivent supporter les compagnies mères.

La semaine dernière, M.M. Ritchie et Ryder ont abandonné un projet de fusion

de quelque \$240 millions, après avoir déclaré qu'ils ne pouvaient pas se mettre d'accord sur des conditions acceptables par les deux parties.

Maintenant, les deux hommes d'affaires envisagent de prendre, chacun de leur côté, des mesures pour consolider et réduire leur production britannique à cause de l'état stagnant du marché domestique.

Production réduite

M. Ritchie a indiqué, lundi, que la Bowater devra peut-être réduire d'un quart sa production annuelle de papier-journal, qui est présentement de 500.000 tonnes, au cours des deux prochaines années. Des centaines d'employés seraient ainsi mis à pied.

Ryder, qui s'est montré plus avare de commentaires, a souligné qu'il envisageait aussi de «rationaliser» ses opérations, mais il a refusé d'en dire davantage.

Les deux hommes d'affaires sont toutefois restés de bons amis, même si le projet de fusionnement n'a pas été couronné de succès.

Même si Ryder et Ritchie se préoccupent par le taux de change du dollar

canadien, les principaux problèmes auxquels l'industrie britannique doit faire face sont la grande compétition des pays scandinaves, la diminution du tirage des journaux britanniques, de la publicité et le format réduit des journaux. La récente grève de 47 jours des postiers n'a pas aidé non plus.

M. Ritchie estime que l'industrie a maintenant touché son plus bas niveau économique et que la situation devrait se stabiliser. Pour M. Ryder, l'industrie devra encore affronter quelques mois difficiles avant d'entrevoir des jours meilleurs.

Plus tôt, M. Ritchie avait déclaré aux journalistes qu'advenant la fermeture de certains moulins de la Bowater, une plus grande partie du marché de la compagnie pourrait être fournie par la production canadienne.

L'an dernier, la Grande-Bretagne a utilisé environ 15 millions de tonnes de papier-journal, dont près de la moitié provenait des usines britanniques et le reste du Canada et des pays scandinaves.

M. Ritchie estime que d'ici un an peut-être, la part des producteurs britanniques dans le marché domestique sera réduite d'environ la moitié.

NOMINATIONS - SALADA FOODS LTD.



R.J. Sowards



H.C. Newton

M. G.D. Robinson, président du Conseil d'Administration de Salada Foods Ltd., a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:

M. R.J. Sowards nommé au poste de vice-président, division des finances. M. Sowards entra au service de la Compagnie Salada Foods en 1960 et occupa plusieurs postes à la division des finances, avant d'être nommé contrôleur en 1967. La vaste expérience de M. Sowards sera un très grand avantage pour la Compagnie.

M. H.C. Newton nommé vice-président, division de la fabrication. M. Newton est au service de Kellogg depuis vingt-huit ans et occupa différents postes aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Angleterre. Il est revenu au Canada pour mettre ses nombreuses connaissances au profit de l'extension future de la Compagnie.

Selon M. Serge Trudeau

Québec utilise mal son budget de publicité

QUÉBEC (PC) — Le directeur général de la compagnie Duboussin Publicité M. Serge Trudeau a accusé lundi le gouvernement du Québec d'être irresponsable dans le domaine de ses propres dépenses publicitaires.

Participant à un panel devant les membres de l'Association of Marketing chapitre de Québec, M. Trudeau a déclaré que le gouvernement québécois, qui dépense annuellement plusieurs millions de dollars en publicité, ne se souciait pas du fait que ces dépenses pourraient prendre la forme d'investissements à long terme en vue de développer des agences de publicité québécoises réellement bien implantées.

La seule chose que fait le gouvernement québécois, a-t-il dit, c'est de distribuer de façon équilibrée pour tout le monde des contrats de publicité aux agences québécoises. Selon lui, le gouvernement devrait au plus tôt faire enquête auprès des agences de publicité déjà existantes et formuler avec elles une politique de développement des futurs publicitaires québécois.

M. Trudeau a déclaré que le gouvernement pourrait par exemple créer un organisme chargé de sa publicité ou les jeunes publicitaires pourraient s'initier à la pratique de ce métier.

M. Trudeau et l'autre participant à ce panel M. Gerry Saint-Denis, de la firme Publitek, sont d'avis qu'un des plus graves problèmes des agences de publicité québécoises réside dans le manque de compétence pratique des jeunes publicitaires.

Selon eux, les universités québécoises ne forment pas de publicitaires compétents et chaque agence doit aller puiser son personnel parmi celui des agences concurrentes.

Il estime que les millions dépensés par le gouvernement pourraient servir à la formation pratique des jeunes diplômés.

Dans le port de Montréal

Le mouvement du fret augmentera

PARIS (Reuter) — M. Guy Beaudet, directeur du port de Montréal, qui effectue actuellement une tournée de promotion en Europe, a déclaré lundi à Paris sa conviction que le mouvement du fret dans le port de Montréal augmentera et que les autorités portuaires réussiront à empêcher le détournement du fret par les ports de New York et de Halifax.

Aux armateurs et transporteurs de France, il a dit que le port de Montréal offre la sécurité physique, la stabilité des relations entre patronat et salariat et des prix compétitifs, ainsi que les meilleures installations portuaires.

M. Beaudet constate un renversement de tendance, de nos jours. Alors que jusqu'à, dit-il, les navires se rendaient à la où les marchandises étaient destinées, aujourd'hui les marchandises sont débarquées à la où les navires vont. Nous devons donc convaincre les armateurs à établir une liaison régulière avec Montréal. Les marchandises suivront.

Montréal s'efforce d'empêcher que le mouvement du fret, normalement destiné à Montréal, ne se déplace vers New York et Halifax. Grâce à des subventions, dont nous ignorons le montant, accordées par la ville de Halifax et la province de la Nouvelle-Écosse, on note une tendance à acheminer les marchandises de Halifax à Montréal par voie ferrée.

Il en est de même de New York. Des containers venus d'Europe y sont déchargés et acheminés sur Montréal par rail.

Plainte...

Un important exportateur français a surpris la délégation canadienne en affirmant que les formalités douanières à Montréal entraînent des retards considérables.

«C'est la première fois qu'on me soumet pareille plainte», a dit plus tard M. Beaudet.

...et promesse

M. Jacques Laborde, directeur de la Compagnie générale transatlantique, a déclaré qu'il avait écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de M. Beaudet. La société française qui, avec six autres armateurs européens, participe à un ser-

vice de containers dans l'Atlantique, utilise Halifax comme terminus canadien. «Mais, dit-il, nous avons toujours réservé notre droit d'aller à Québec et Montréal».

M. Beaudet qui est à la tête d'une délégation canadienne formée d'armateurs et d'hommes d'affaires, a déjà visité Göteborg, en Suède; Copenhague, au Danemark; Hambourg, en Allemagne occidentale; Gènes en Italie et Paris. Il se rend aujourd'hui, mardi, à Anvers, en Belgique, puis à Rotterdam, en Hollande et à Londres.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Il sera de retour à Montréal samedi prochain.

Mason & Risch en liquidation

— Le plus ancien fabricant de pianos au Canada la firme Mason and Risch Ltd., vient d'annoncer sa décision de liquider complètement l'entreprise d'ici trois mois, par suite d'une forte régression des ventes due à la concurrence des importations japonaises.

De ce fait, 40 personnes — ébénistes et régleurs de pianos — vont se trouver en chômage. Le salaire hebdomadaire de chacun d'eux se situe entre \$150 et \$175.

Il y a trois ans, nous vendions 5.000 pianos par année, a déclaré un porte-parole de la firme. L'an dernier nous n'avons même pas vendu la moitié de cette quantité.

L'an dernier, en effet, la société avait fermé pour trois mois et n'avait rouvert que parce que les travailleurs avaient accepté une réduction temporaire de salaires. Mais même dans ces conditions, il est impossible de joindre les deux bouts, ajoute le porte-parole.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

La liquidation sera terminée en mai, a-t-il ajouté.

Selon M. R.M. Fowler

Le développement de l'Europe peut porter un dur coup au commerce extérieur canadien

OTTAWA (PC) — Le Canada risque de demeurer en arrière par le développement du commerce international, a affirmé M. R.M. Fowler, président de l'Association canadienne des Pâtes et Papiers, devant la Commission des Affaires extérieures des Communes mardi.

Avec l'expansion certaine de la Communauté économique européenne, le Canada sera l'unique nation industrielle dans le monde n'ayant pas de marché d'au moins 100 millions de consommateurs.

Le développement de l'Europe, alors peut porter un coup grave au commerce extérieur du Canada et non pas seulement l'empêcher de s'en-

de, a ajouté M. Fowler.

Les Pâtes et Papiers ont été jusqu'à présent la seule industrie canadienne à envoyer des représentants auprès du Marché commun à Bruxelles et à Londres pour étudier les problèmes que créera l'élargissement de la CEE et manifester son intérêt dans l'accroissement de ses échanges avec l'Europe.

«C'est une absence d'effort, cette absence d'effort est grave pour l'industrie canadienne», a-t-il ajouté.

Il n'existe pas, a-t-il ajouté, d'obstacle politique de la part des Européens, à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE et il a même envisagé la possibilité de voir un jour les deux Europe, occidentale et orientale, former un bloc commercial uni.

«Que restera-t-il au Canada, a alors demandé M. Fowler? Si nous n'y prenons pas garde, de toutes les nations industrialisées, le Canada demeure solitaire».

Il reste cependant encore un peu de temps pour améliorer la prospective du commerce canadien en Europe dans le cadre de l'entrée du Royaume-Uni au sein du Marché commun. Mais, a poursuivi M. Fowler, déjà vulnérable, le Canada doit par tous les moyens prendre des initiatives dans le marché international.

Par la même occasion, M. Fowler a critiqué le Livre blanc sur la politique étrangère gouvernementale qui ne reconnaît pas, selon lui, l'importance des relations commerciales canado-américaines. Elles doivent être cultivées, non seulement pour qu'elles durent, mais aussi parce qu'elles sont la pierre angulaire de l'expansion du commerce canadien dans le monde.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

Le président de l'ACPP a également condamné les tendances qui, au pays, érigent des barrières politiques et émotives, empêchant ainsi l'accroissement des échanges avec les États-Unis, car si le Canada est économiquement fort, il aura ainsi plus de chances de préserver son indépendance.

la chronique de Marcel Clément

Le Nouveau Trust-Général gère \$1.265.000.000 de biens d'autrui

Une chronique par semaine ne nous permet pas de commenter les nombreux rapports financiers qui sont publiés par le temps qui court, d'où maints retards. Ce matin, c'est notre intention de faire ressortir ce qui s'est passé à l'Assemblée annuelle du Trust Général du Canada, tenue récemment à l'Hôtel Reine Elizabeth. Cette assemblée suscita un vif intérêt parmi le public, vu que c'était la première depuis la fusion de l'entreprise précitée avec la Société d'Administration et de Fiducie. Les actions de chacune des deux entreprises fusionnées furent échangées au début de cette année pour des certificats définitifs du nouveau Trust Général du Canada, qui désigne officiellement la nouvelle compagnie. Ce n'est pas sans raison que M. Arthur Simard, le président du conseil, déclarait qu'il ne s'agit pas seulement de l'union de deux sociétés qui veulent attendre une autre dimension dans le monde des affaires, en dotant les nôtres d'une institution de taille et en leur fournissant la preuve qu'effectivement nos aspirations peuvent se concrétiser quand s'établit la collaboration nécessaire à toute réalisation d'envergure. Toutes intéressantes que soient les remarques ci-dessus, celles prononcées, à la même réunion, par M. Robert Jussau, président et chef de la direction, susciteront aussi un vif intérêt parmi les actionnaires (1.046) et les clients actuels et futurs. Ces clients sont déjà fort nombreux et ils le seront davantage lorsqu'on réalisera les avantages qu'il y a de nos jours à recourir aux bons offices de la compagnie.

Une direction habile

Ce n'est pas sans raison que M. Jussau déclarait, ces jours-ci, que l'art de gérer les biens doit tenir compte des impératifs actuels de l'administration, de l'économie et du droit, à l'aide d'un système éprouvé qui non seulement assure l'accroissement mais, aussi, garantit la conservation du capital. Somme toute, il faut une solide de caution morale et financière. L'énumération ci-dessous des cadres du nouveau Trust Général confirme la première assertion. En effet, en plus de M. Robert Jussau, président et chef de la direction, les cadres comprennent M. Jacques St-Aubin, vice-président exécutif, M. Louis Archambault, directeur général, M. Gérard Laverdière, directeur général adjoint pour la région du Québec, M. Maurice Mayrand, directeur général adjoint (finance), M. Pierre Favreau, directeur général adjoint (fiducies et successions), M. Roger Picotte, secrétaire, M. Richard Massicotte, assistant-secrétaire, M. Anatole Coté, trésorier, M. Guy Achim, contrôleur, M. Ronald Portugais, contrôleur adjoint, M. André Poisson, directeur-gérant de la succursale de Montréal et elles semblent attirer l'attention. Le revenu total en 1970 n'a-t-il pas augmenté de 12,6%, à \$22.104.000 et, avec la fusion, il pourrait bien augmenter davantage, vu l'élaboration d'une duplication de dépenses. Et que dire des répercussions de l'acquisition prévue d'un ordinateur? C'est de bon augure pour le bénéfice net d'exploitation en 1971, puisque celui de 1970 est passé à \$2.571.000, de \$2.460.000 en 1969. Après le paiement des impôts (\$1.184.000), il se dégage un bénéfice net de \$1.376.000, soit une hausse de 6,3%, ce qui équivaut à \$153 l'action nouvelle en 1970 vs \$144, en 1969. Ce n'est pas sans raison que M. Jussau a déclaré que «cette performance se compare très favorablement à celle de l'ensemble des autres compagnies de fiducie, dans une période particulièrement difficile pour toutes». Rien d'étonnant qu'un dividende de \$0,97 1/2 l'action nouvelle ait été payé en 1970 vs \$0,85 antérieurement, soit 14,7% de plus. Le défaut d'espace nous oblige à dire seulement que la société ci-dessus s'intéresse, aussi aux prêts hypothécaires, aux dépôts garantis, etc., et que ces services ont été rentables. Les trusts sont, aujourd'hui, essentiels, vu qu'ils comprennent des experts en placements, en droits successoraux, en artifices fiscaux, etc.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Albitri	7405	75	74	75
Alta Gas	300	30	29	30
Alcan	9790	52 1/2	52	52 1/2
Algonia St	700	115 1/2	115	115 1/2
Anglo S. C.	200	116	116	116
Aquafine	450	52 1/2	52	52 1/2
Bank Montreal	13677	115 1/2	115	115 1/2
Bank N. 1041	524	24	24	24
Bank N. 1042	524	24	24	24
Bank N. 1043	524	24	24	24
Bank N. 1044	524	24	24	24
Bank N. 1045	524	24	24	24
Bank N. 1046	524	24	24	24
Bank N. 1047	524	24	24	24
Bank N. 1048	524	24	24	24
Bank N. 1049	524	24	24	24
Bank N. 1050	524	24	24	24
Bank N. 1051	524	24	24	24
Bank N. 1052	524	24	24	24
Bank N. 1053	524	24	24	24
Bank N. 1054	524	24	24	24
Bank N. 1055	524	24	24	24
Bank N. 1056	524	24	24	24
Bank N. 1057	524	24	24	24
Bank N. 1058	524	24	24	24
Bank N. 1059	524	24	24	24
Bank N. 1060	524	24	24	24
Bank N. 1061	524	24	24	24
Bank N. 1062	524	24	24	24
Bank N. 1063	524	24	24	24
Bank N. 1064	524	24	24	24
Bank N. 1065	524	24	24	24
Bank N. 1066	524	24	24	24
Bank N. 1067	524	24	24	24
Bank N. 1068	524	24	24	24
Bank N. 1069	524	24	24	24
Bank N. 1070	524	24	24	24
Bank N. 1071	524	24	24	24
Bank N. 1072	524	24	24	24
Bank N. 1073	524	24	24	24
Bank N. 1074	524	24	24	24
Bank N. 1075	524	24	24	24
Bank N. 1076	524	24	24	24
Bank N. 1077	524	24	24	24
Bank N. 1078	524	24	24	24
Bank N. 1079	524	24	24	24
Bank N. 1080	524	24	24	24
Bank N. 1081	524	24	24	24
Bank N. 1082	524	24	24	24
Bank N. 1083	524	24	24	24
Bank N. 1084	524	24	24	24
Bank N. 1085	524	24	24	24
Bank N. 1086	524	24	24	24
Bank N. 1087	524	24	24	24
Bank N. 1088	524	24	24	24
Bank N. 1089	524	24	24	24
Bank N. 1090	524	24	24	24
Bank N. 1091	524	24	24	24
Bank N. 1092	524	24	24	24
Bank N. 1093	524	24	24	24
Bank N. 1094	524	24	24	24
Bank N. 1095	524	24	24	24
Bank N. 1096	524	24	24	24
Bank N. 1097	524	24	24	24
Bank N. 1098	524	24	24	24
Bank N. 1099	524	24	24	24
Bank N. 1100	524	24	24	24

IAC Ltd	4160	117 1/2	117	117 1/2
IAC L. wts	200	700	700	700
Inland Gas	200	113	113	113
Int Nickel	4075	44 1/2	44	44 1/2
Intern Pap	654	37 1/2	37	37 1/2
Int. Util	10475	43 1/2	43	43 1/2
Int. Ut. A	100	46 1/2	46	46 1/2
Inter Pl.	975	26 1/2	26	26 1/2
Inv. Gr. A	625	36 1/2	36	36 1/2
IOS Ltd	1400	66	66	66
Island Tele	150	116 1/2	116	116 1/2
Jamaica	600	34	34	34
Koffler St	150	111 1/2	111	111 1/2
Labatt	1602	21 1/2	21	21 1/2
Laur. Fin	200	57 1/2	57	57 1/2
Logistics	100	57 1/2	57	57 1/2
MacLaren A	200	520	20	520
MacLaren B	200	520	20	520
MacLaren C	200	520	20	520
MacLaren D	200	520	20	520
MacLaren E	200	520	20	520
MacLaren F	200	520	20	520
MacLaren G	200	520	20	520
MacLaren H	200	520	20	520
MacLaren I	200	520	20	520
MacLaren J	200	520	20	520
MacLaren K	200	520	20	520
MacLaren L	200	520	20	520
MacLaren M	200	520	20	520
MacLaren N	200	520	20	520
MacLaren O	200	520	20	520
MacLaren P	200	520	20	520
MacLaren Q	200	520	20	520
MacLaren R	200	520	20	520
MacLaren S	200	520	20	520
MacLaren T	200	520	20	520
MacLaren U	200	520	20	520
MacLaren V	200	520	20	520
MacLaren W	200	520	20	520
MacLaren X	200	520	20	520
MacLaren Y	200	520	20	520
MacLaren Z	200	520	20	520

Mar. Tel	490	221 1/2	221	221 1/2
Met. Store	1460	110 1/2	110	110 1/2
Microsys	3500	495	495	495
Molson A	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson B	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson C	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson D	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson E	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson F	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson G	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson H	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson I	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson J	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson K	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson L	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson M	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson N	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson O	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson P	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson Q	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson R	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson S	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson T	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson U	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson V	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson W	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson X	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson Y	200	116 1/2	116	116 1/2
Molson Z	200	116 1/2	116	116 1/2

Blue Bon	1000	225	220	225
Capital D	200	190	190	190
C. Holdings	3000	230	230	230
Commodor	700	430	430	430
Comod A	200	225	225	225
Comod B	200	225	225	225
Cowdell	1600	245	245	245
Drum	13100	55	55	55
Hubbard	200	117	117	117
Jockey 2	1400	16 1/2	16	16 1/2
Lentex	1000	40	40	40
Navco Food	200	21	21	21
O. Can. in A	200	150	150	150
Paco Corp.	200	290	290	290
Proflex	3500	190	190	190
R. R. Corp.	500	165	165	165
Select Fin.	600	55 1/2	55	55 1/2
Steelree	300	105	105	105
St. Tree pr	100	450	450	450
Superpac	400	11 1/2	11	11 1/2
Tackie	100	25	25	25
Via Beta	450	140	140	140
Waco Sisk	300	325	325	325
Wingat D	650	17 1/2	17	17 1/2

Flint Rk	500	35	35	35
Isabel	2600	76	75	75
James B	3500	25	22	22
Laidboro	1000	66	65	65
Lederic M	900	19 1/2	19	19 1/2
Louanna	2000	6	6	6
Lynx C E	1000	166	165	165
McDonald	2000	9	9	9
McLan Ex	1000	107	107	107
Mal Hy Q	900	299	299	299
Mirsh Bos	4000	55	55	55
Montage	4200	29	25	25
Mr. Launer	10000	109	104	104
More M	4000	32	30	30
Mr. Jamu	5000	25	25	25
N. Formaq	11500	6	5	5
N. Glacier	500	5	5	5
N. Haco	1000	101	101	101
N. A. Rare	2000	16	16	16
Phenix C	200	660	660	660
Pitt Gold	4000	4	4	4
Prater M	1000	20	20	20
Prong P	10200	90	75	75
Que Exp	1500	13	12	12
Queensh	500	16	16	16
Richena	13500	10	9	9
R. Roy Ur	1000	16	16	16
Roy Algas	16607	35	35	35
St. Law Col	400	250	250	250

cours de l'or

LONDRES (Reuter) - L'once d'or fin cotait hier sur le marché européen de l'or \$38.81 US au regard de \$38.75, lundi.

Carrières et Professions

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
434 est, rue Notre-Dame,
Montréal - Tél. 944-3361
Compétence:
Bernard Lutz

PHARMACIEN à plein temps

Petite ville, 150 milles de Montréal. 37 heures par semaine. Intéressé à devenir copropriétaire. Salaire: \$10,000 ou plus, à discuter.

Ecrire à: **Case 1450, Le Devoir**

DIRECTEUR RECHERCHE MÉDICALE

(Jusqu'à \$25,000)

Notre client, une firme internationale spécialisée dans les produits pharmaceutiques, recherche un médecin bilingue pour assumer les responsabilités liées à l'évaluation clinique des médicaments et la préparation des projets devant être soumis à la Direction des Aliments et Drogues à Ottawa. L'expérience acquise doit porter sur l'investigation clinique des nouveaux médicaments, et le candidat devra posséder la maturité et l'habileté nécessaires pour établir et maintenir des rapports étroits avec les autres médecins, universités et instituts de recherches. Une expérience pratique en médecine interne ou autre spécialité connexe serait un avantage, de même qu'une expérience en pharmacologie, épidémiologie et/ou biostatistique. Endroit de travail: Montréal. Veuillez référer au dossier LD-459M - M. G. Maurice Gilbert. Votre demande demeurera confidentielle et une réponse vous est assurée.

Service administratif
LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL
555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807
Conseillers en Personnel depuis 1927

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne

Titre	Volume	Haut	Bas
Alcan	2000	52	52
A. G. F. Special	5000	246	246
Alexander H. L.	1000	17	15
Ameris Mns	1500	23	21
Aurora	1000	40	40
Bald. Mtn	1000	04	04
Beaufort	1000	10	10
Bidco Mns	1000	0005	0005
Bushnell TV	1000	375	350
Cdr Reserve	700	550	525
Chesley	1000	115	115
Chromex	1000	30	30
Clearwater	1600	35	32
Comat	1000	17	17
Cons Computer	200	900	900
Creswell	12500	65	60
Deputy Mns	1000	18	18
Dinrell	3500	35	35
D. L. P. Div.	2000	215	200
Dum. Jubilee	4000	135	120
Farway	4000	95	95
Fleming	800	1120	95
Gage Que.	67500	76	71
Gray Ind.	2000	100	100
Gr. Eastern Res.	2000	45	44
Gr. Lk. Nick	500	225	225
Hughes Ind.	700	375	300
Int. Syst.	1000	100	100
Jepson	100	125	125
Kakush	18000	375	300
Life Aid Prop.	500	16	15
Main Oka	3000	16	15
Maple Leaf	57500	49	38
Medpak	800	178	175
Mns Wagon	15000	80	70
Matsen. Ur.	15000	55	50
Multi. Access	2500	275	275
Murphy F.	3500	110	95
Nemad	5000	19	18
New Assoc.	21000	20	17
New Bedford	5000	98	90
N. B. Uran.	100	440	440
New Inco Mns	15000	16	14
New Miller	15000	15	15
North Que. Exp.	12500	80	72
Novelle Mng	11500	95	85
N. Q. N. Mns	1000	42	42
Ontex	1000	23	22
Partridge Rive	1500	19	19
Pelton	700	44	40
Que. Antimony	1000	49	49
Recurve Prop.	2500	70	70
Rot Roy Adv.	17000	50	40
Scott Helena	100	275	275
Septemher Mtn	18500	30	22
Skyler	700	125	110
Soca new	1000	145	140
Stamp Mns	2000	03	03
Thrus	1000	14	12
Trinity Dm	750	250	250
Tridus	1400	830	780
Tridus	1000	40	40
Universal Fact	200	200	200
Universal Fact	1000	525	525
Victoria All	8000	06	06
Wentworth Nick	825	02	02
West Albenbee	800	06	06
Wentworth Nick	825	02	02
C. C. Vacht	200	225	212

l'information

1 — D'IMPRESSIONS BIEN DIFFÉRENTES; 2 — CE QUE TOUT PROMOTEUR DE BOXE DEVRAIT SAVOIR

par MARC THIBEAULT

Deux premières réactions à propos du combat Ali-Frazier d'avant-hier soir: 1 — Comment l'agence France Presse (qui nous avait donné d'excellents reportages avant le match) a-t-elle pu, d'un "round" à l'autre, voir un Ali qui, d'après elle, dominait le combat alors que la Presse Associée, sans oublier les juges et l'arbitre, la majorité des 600 journalistes sur place et la majorité de millions de téléspectateurs, accordait à Frazier une supériorité bien nette?

2 — Quand le promoteur Régis Lévêque, le seul organisateur de boxe que nous ayons depuis des temps, apprendra-t-il à établir avec la presse, celle qui travaille et qui est sérieuse, des relations plus constructives?

A lire le compte rendu des 15 "rounds" de l'agence France Presse (que nous avons publiée), Ali-Clay aurait gagné quelque chose comme 10 rounds alors que la Presse Associée ne lui en accorde que 5 contre 9 pour Frazier avec une autre nuance. D'autre part, on sait que l'arbitre Arthur Mercante a donné sa préférence à Frazier par la marge de 8-6-1 tandis que les juges Arthur Aida et Bill Recht accordaient respectivement la victoire à Frazier par des pointages de 9-6 et 11-4.

Des confrères ayant assisté au combat, soit sur place, soit au Forum par le truchement de la TV en circuit fermé, ont par ailleurs écrit que le triomphe de Frazier n'avait laissé aucun doute.

Ainsi, dans la Gazette d'hier matin et au-dessus de la signature d'un Marvin Moss qui était là, on pouvait lire la manchette: "Frazier won — not even close" (et pas besoin de traduire, croyons-nous). En sous-titre, on disait encore: "Knockdown in 15th round the final humiliation". L'emploi de l'adjectif final laisse bien entendre que M. Ali-Clay avait déjà et précédemment été "humilié". Donc pas de doute ou d'hésitation à propos de la supériorité de Frazier.

Au Forum

A l'amphithéâtre de la rue Sainte-Catherine ouest, où le promoteur Régis Lévêque, de concert avec le gérant de boxeurs Irv Ungerman, de Toronto, et les Entreprises Bobby Orr, présentait le match en circuit fermé de télévision, on

a fait de belles affaires. Même si les billets coûtaient \$8, \$10, \$15 et \$20 chacun, on a attiré une foule de 11,752 spectateurs, la police anti-émeute devant s'y rendre en cours de soirée pour maîtriser une foule d'amateurs déçus parce qu'ils ne pouvaient obtenir de billets. M. Lévêque aurait ainsi réalisé une recette brute de quelque \$140,000, ce qui est évidemment un succès et nous en sommes très heureux pour lui. Il le mérite, ne serait-ce que pour son dévouement et son enthousiasme envers un sport qu'on ne peut pas toujours aussi facilement exploiter comme ce fut le cas avant-hier soir, c'est-à-dire en réalisant des profits.

Ceci dit, il faut reprocher à M. Lévêque une attitude envers la presse qui est à la fois destructive et destructrice, pour lui et la cause de la boxe, résultats qu'il ne désire certainement pas, évidemment.

Commençons par dire que M. Lévêque, chose incompressible à la fois de publicitaire et de journaliste, ne serait-ce que deux semaines avant une de ses séances de boxe, pourrait s'occuper de la presse, celle, répétons-le, qui travaille et qui est sérieuse (ce qui élimine ipso facto, de notre pensée tout journaliste qui serait uniquement un quêteur de passes). Comme M. Lévêque a le cœur généreux à ce qu'on nous dit, il a la peine à refuser aux journalistes-amis, aux vendeurs-amis d'annonces aux nombreux copains de son milieu et à toute une cohue de solliciteurs, les billets gra-

tuits ou passes que ceux-ci lui réclament constamment chaque fois qu'il présente un spectacle pugilistique. Qu'il soit à ce point généreux est évidemment admirable et représente un privilège auquel il a tout à fait droit.

Le résultat, cependant, est qu'il soit bientôt à court, particulièrement d'espace autour de l'arène pour les journalistes. Ainsi, lors du combat Paduano-Ross, le représentant de la Presse Canadienne (qui couvrait le match pour quelque 100 journaux quotidiens du pays), celui de la Gazette et nous-même, pour n'en nommer que trois, arrivèrent au Forum sans billet de presse (l'organisation de M. Lévêque semble oublier complètement de nous en faire parvenir, au moins un, le moins d'un à l'avance). Et ce ne fut qu'après avoir joué des coudes à l'entrée (bondée de monde) des journalistes que nous avons pu pénétrer dans le Forum (pour y travailler) et, encore, parce qu'un Marcel Salvail,

Réussite par tout le pays

TORONTO (PC) — Les deux sociétés canadiennes, celle d'Irv Ungerman et celle de Bobby Orr, qui avaient négocié les droits de diffusion au Canada du combat de boxe entre Joe Frazier et Mohamed Ali, ont réalisé des affaires d'or.

partenaire de M. Lévêque, était là pour nous reconnaître. Ce système est plutôt amateur que professionnel.

Et le petit jeu dut être répété lors du match Paduano-Gray.

On aura compris qu'un publicitaire de presse (poste que M. Lévêque pourrait facilement remplir) aurait alors vu à ce que de telles scènes ne se produisent pas, en envoyant à l'avance des passes de presse aux journalistes-travailleurs plutôt qu'à des "amis". Et si nous soulevons ce point, c'est uniquement parce que nous comprenons qu'il n'y a, autour d'une arène et pour des journalistes-travailleurs, qu'un nombre limité de chaises ou places.

Le résultat est que deux quotidiens et une agence nationale de presse (voir plus haut) ont peine à entrer et, ensuite, à s'asseoir, parce que les chaises sont déjà occupées par deux, trois et même quatre représentants de diverses publications ou de postes de radio. M. Lévêque et son organisation, apparemment, ne savent pas faire la différence entre l'importance des journaux et publications et leurs représentants. Pourtant, toutes les organisations sportives (hockey, baseball, football et ainsi de suite) savent depuis longtemps que, sous ce rapport, on commence par les quotidiens et, certes, les agences nationales de nouvelles (et pas question de leur donner trois ou quatre ou cinq places). C'est ce qu'un publicitaire (Roland Ricard le tit déjà très bien) pourrait accomplir pour M. Lévêque, ce qui serait lui rendre un service.

Pas (seigneur!) qu'un journaliste quotidien ou autre, soit si important que cela, ce sont les lecteurs qu'il représente qui le sont. Ce que tous

ceux faisant affaire avec les journaux savent très bien. Ce que tout journaliste le moins d'ailleurs chevronné sait aussi d'ailleurs.

63 billets perdus!

Tout ceci pour en arriver au fait (probablement déjà deviné) que nous n'avons pu, avant-hier soir au Forum, trouver place comme journaliste afin de pouvoir, hier ou aujourd'hui, présenter quelques impressions personnelles à nos lecteurs. Envers et contre quels utiles appels téléphoniques en direction de "l'organisation" de M. Lévêque, nous n'avons pu obtenir un billet de presse. D'autre part, rendu sur place, nous avons vainement demandé aux vendeurs de billets de nous indiquer une personne responsable représentant M. Lévêque ou, encore, M. Ungerman. Une telle personne n'existait pas ou, alors, elle s'était bien cachée dans la chambre de Canadiens absents!

C'est à ce moment, environ 7h45, que nous avons rencontré, entre plusieurs autres, le commentateur Bob McDevitt du réseau anglais de Radio-Canada. L'air plutôt enragé, il nous déclara que Radio-Canada (donc vous et moi!) avait dû lui acheter un billet de \$10 pour qu'il puisse (par téléphone) rapporter ses impressions du match télévisé (ce qu'il fit aux nouvelles sportives de 11h30 d'ailleurs).

Comme "Le Devoir" ne compte pas encore quelque 20,000,000 d'actionnaires, nous avons décliné l'occasion qui se présentait de travailler en payant \$10 ou \$15 ou \$20!

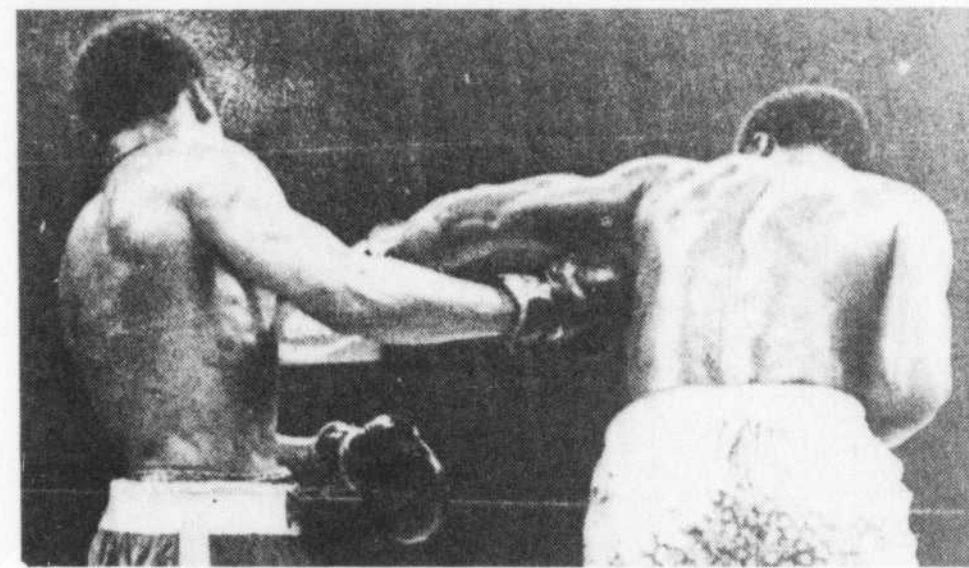
Selon le copain McDevitt, le général M. Lévêque n'avait que 63 billets dits de presse à distribuer, ce qui était bien suffisant pour couvrir, c'est le cas de le dire, au moins les quotidiens de la métropole et les principaux postes de radio et de TV. Mais comme la Commission athlétique de Montréal en avait déjà reçu 20, M. Lévêque n'en avait plus que 40, encore et toujours un nombre suffisant pour... (voir plus haut).

Où sont allés ces billets? Mystère, boule de gomme... et certainement pas au représentant de votre quotidien ou au commentateur bien attiré du réseau anglais de Radio-Canada section Montréal! Et nos excuses... lecteurs-amateurs de boxe.

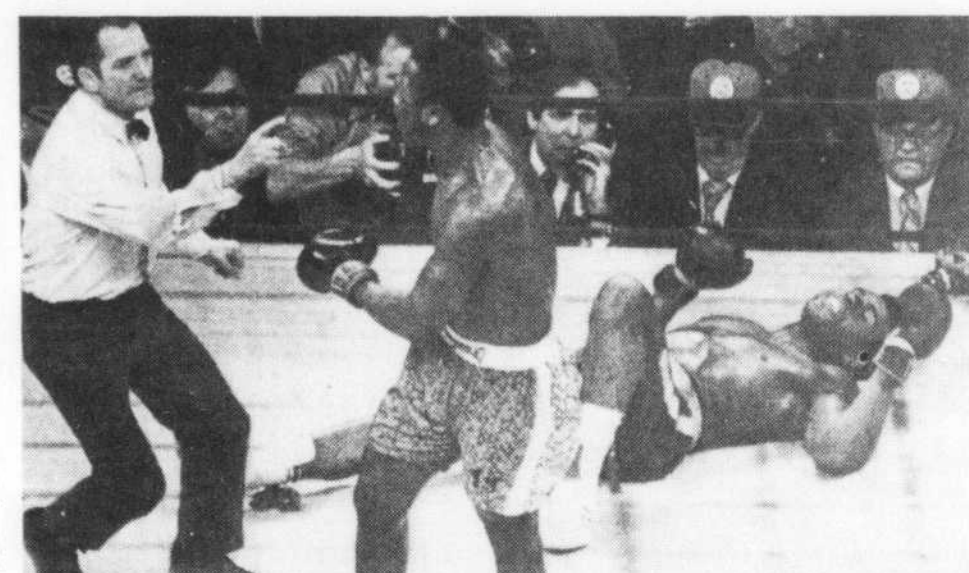
Devant des astronautes, un Ali en orbite!



Les astronautes Edgar Mitchell, à g., et Alan Shepard, à d., causent (le dernier avec l'ex-ambassadeur américain en France Sargent Shriver et sa femme) avant le combat Frazier-Ali...



...43 minutes (de boxe) plus tard, le champion Frazier atteint Ali d'une solide gauche au menton qui...



...fera s'écrouler au matelas un ex-champion qui, bien que se relevant huit secondes après, était déjà vaincu. (Téléphotos PA)

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 28 mars 1970 par lequel l'Agence France Presse a acquis et cède toutes ses dettes de livre présente et future à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 31 mars, sous le numéro 219533, Banque de Montréal, le 31 mars 1970.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE

FORD MOTOR CREDIT COMPANY OF CANADA, LIMITED, une corporation du Québec, ayant une place d'affaires dans la Province de Québec au numéro 3285 boulevard Cavendish, district de Montréal.

MON FONG YAN, actuellement résidant dans la Cité et district de Montréal et maintenant de place à l'annonce.

Le Défendeur, Mon Fong Yan, par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Marius D'Amours, P.S.C.M.

LAING, WELDON, COURTOIS, CLARKSON, PARSONS, GUTHRIE & TREBULT, Procureurs de la Demanderesse.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCP-71-10076 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 30 mars 1971

Poste Rimouski (Comté de Rimouski)

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVIS CONNEXES (ADDITION 1971)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat, payable à l'Hydro-Québec, le lundi au vendredi, inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE — W.E. JOHNSON Montréal, le 3 mars 1971

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 août 1970 par lequel l'Agence France Presse a acquis et cède toutes ses dettes de livre présente et future à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 31 septembre, 1970 sous le numéro, 222855, Banque de Montréal, le 3 septembre, 1970.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE

BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires dans la Province de Québec au numéro 3285 boulevard Cavendish, district de Montréal.

JOHN THOMAS O'SHEA, résidant à Denver, Etat du Colorado, un des Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 22 Jeanine Road.

Le Défendeur, John Thomas O'Shea, par les présentes est requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Marius D'Amours, P.S.C.M.

LAING, WELDON, COURTOIS, CLARKSON, PARSONS, GUTHRIE & TREBULT, Procureurs de la Demanderesse.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AAC-71-10107 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 30 mars 1971

Divers endroits de la Province de Québec

FOURNITURE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE "SENTINELLE"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. LACASSE — W.E. JOHNSON Montréal, le 1er mars 1971

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 7010 — RENOVATIONS, EDIFICE CONNAUGHT AVE. NLE MARKEZIE, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 AVRIL 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 AVRIL 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8108 — PAVILLON DES CONDUITES DE CHAUFFAGE ET DE LA REFRIGERATION EN BRÈLE LE CHATELAIN LARUE ET LE D. FICK CONNAUGHT, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 MARS 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 MARS 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8108 — PAVILLON DES CONDUITES DE CHAUFFAGE ET DE LA REFRIGERATION EN BRÈLE LE CHATELAIN LARUE ET LE D. FICK CONNAUGHT, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 MARS 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 MARS 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8108 — PAVILLON DES CONDUITES DE CHAUFFAGE ET DE LA REFRIGERATION EN BRÈLE LE CHATELAIN LARUE ET LE D. FICK CONNAUGHT, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 MARS 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 MARS 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

Prenez avis que la compagnie "EMILE MARSAN, LIMITED" demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives, la permission d'abandonner sa charte.

EMILE MARSAN, President

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET NO 8125 — FOURNITURE ET LA POSE DE RELEVEMENTS DE GRANITE, EDIFICE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDÉPENDANTES, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 AVRIL 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8125 — FOURNITURE ET LA POSE DE RELEVEMENTS DE GRANITE, EDIFICE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDÉPENDANTES, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 AVRIL 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 MARS 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8125 — FOURNITURE ET LA POSE DE RELEVEMENTS DE GRANITE, EDIFICE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDÉPENDANTES, OTTAWA (ONTARIO) seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'Est) LE MARDI 30 AVRIL 1971.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$250.00 sous forme d'un cheque bancaire VISE, établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto. On peut se procurer ces documents en français et en anglais.

Le dépôt sera remboursé des que les documents seront envoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décaissement des soumissions.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

BUREAU DEPOSEMENT DES SOUMISSIONS Les soumissionnaires pour les travaux de plomberie, électricité, plomberie, mécanique et d'électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de dépôt des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures (heure normale de l'Est) LE VENDREDI 26 MARS 1971, conformément au document "Procédures et principes canadiens" types régissant les bureaux de soumissions déposés lors des projets du gouvernement fédéral, deuxième édition, 1er avril 1971.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

W.J. Cluskey, Le chef de la planification financière, Adjudication des soumissions et des contrats.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DE LA CAPITALE APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention SOUMISSION POUR LE PROJET NO 8125 — FOURN

En annulant 3-3 avec Vancouver hier soir...

Le Canadien, un lièvre à rebours

par ANDRÉ TARDIF

Le bon vieux Jean de La Fontaine, eut-il assisté au match d'hier soir au Forum entre le Canadien et les Canucks de Vancouver, aurait vu une analogie entre la partie et sa fable célèbre "Le lièvre et la tortue".

Le lièvre, bien entendu, c'est le Canadien, toujours reconnu pour sa grande rapidité. Hal Laycoe, ancien défenseur local aujourd'hui derrière le banc des Canucks, dirige en quelque sorte un groupe de tortues ou plus précisément ce qu'un amateur de courses de chevaux pourrait appeler des "négligés des parieurs". Les siens n'occupent-ils pas le dernier rang dans la section Est de la ligue Nationale?

La rencontre a différé de la fable quelque peu, en ce que le Canadien a pris un très rapide départ. Il menait 2-0 après à peine quatre minutes de jeu, et se retirait avec une confortable avance de 3-1 après ce premier engagement.

C'est alors que le lièvre a décidé de se reposer pendant son rival poursuivait son petit bonhomme de chemin.

Pour un 1er but...

C'était 3-2 à la fin du deuxième vingt, et finalement, le jeune Danny Johnson, 8ème choix au repêchage des Canucks lors de leur formation l'an dernier et tout récemment rappelé d'un club affilié, y allait de son premier but dans le "grand circuit" pour niveler le compte à la 8ème minute de jeu de la dernière période.

Johnson trompa la vigilance de Rogatien Vachon à l'aide d'un puissant lancer frappé juste à l'intérieur de la ligne bleue, peu après une

offensive des siens qui avait tenu le Canadien en haleine durant 30 minutes.

Fouetté dans son orgueil, le lièvre reprit désespérément la course dans le but d'arracher la victoire. Mais un certain Charlie Hodge, bien connu des amateurs montréalais puisqu'il a déjà connu des heures de gloire dans l'uniforme du Tricolore, tint son bout. Tantôt chanceux, tantôt brillant, il tint tout ce que ses adversaires pouvaient lui servir, et les Canucks s'en tiraient avec un match nul.

30ème de Cournoyer

Le Canadien s'est mis à l'œuvre très tôt dans la partie, Yvan Cournoyer prenant le retour de son propre lancer pour déjouer Charlie Hodge après seulement 32 secondes de jeu. Il devenait ainsi le 2ème compteur de 30 buts du Tricolore cette saison, le grand Pete Mahovlich en avait déjà 31.

Terry Harper, dont les lancers faisaient la risée des

amateurs autrefois, fut responsable du 2ème but juste-ment avec une frappe très précise de la ligne bleue. John Ferguson réussit à toucher à la rondelle au dernier instant et c'est lui qui hérita du but.

Une lacune défensive permit bien à Rosaire Paiement, aidé d'André Boudrias, de marquer pour la 24ème fois de la saison, mais le centre-recrue Bobby Sheehan eut tôt fait de redonner une avance de deux buts aux siens en comptant au cours d'une mêlée devant la cage de Hodge. Il est apparu à plusieurs que Sheehan avait poussé le disque de son patin, mais il obtenait néanmoins son but initial dans la LNH.

Encore Paiement

Les gars d'Al MacNeil ont semblé reprendre leurs vieilles habitudes d'antan en jouant une 2ème période très ordinaire. Paiement en profitait, encore avec l'aide de Boudrias, pour réduire la marge à 3-2 avec un lancer de 10 pieds qui ne laissait encore une fois aucune chance à Vachon.

A la suite de deux punitions aux siens, Larry Pleau, (à son 3ème match depuis son retour au jeu), Pete Mahovlich, Harper et Laperrière ont eu l'occasion de faire rigoler la foule en se moquant littéralement de l'attaque à cinq fort peu prospère des Canucks.

SOMMAIRE

Première période
1-Canadien: Cournoyer (30) 0-32
Ferguson 13:41
2-Canadien: Ferguson (13) 0-32
Harper et Richard 4:21
3-Vancouver: Paiement (24) 0-32
Wilkins et Boudrias 5:38
4-Canadien: Sheehan (11) 0-32
Larose et Tardif 12:26
Pun: Schella 13:41

Deuxième période
5-Vancouver: Paiement (25) 0-32
Boudrias et Schella 13:26
Pun: Tremblay 7:01, Tardif 15:17 et Kurtenbach 17:06

Troisième période
6-Vancouver: Johnson (1) 0-32
Tallon et Wilkins 7:26
Pun: Houle 3:16 et Schmutz 11:15
Lancers par:
Vancouver 10 10 13 - 33
Canadien 21 7 8 - 36
Gardiens: Vancouver, Hodge; Canadien, Vachon.
Assistance: 17.767.

Kings 4, Blues 0

Première période
1-Los Angeles: Ravlich (3) 0-4
sans aide 4:17
Pun: Marotte 0:27

Deuxième période
2-Los Angeles: Byers (19) 0-4
Berry et Widig 6:57
Pun: Cahon 0:31, Huck 0:49 et Marotte 12:34

Troisième période
3-Los Angeles: Byers (20) 0-4
sans aide 6:47
4-Los Angeles: Lonsberry (19) 0-4
sans aide 16:13
Pun: Lorentz 11:44

Lancers par:
Los Angeles 11 8 9 - 28
St-Louis 10 7 11 - 28
Gardiens: St-Louis, Hall; Los Angeles, Dejordi.
Assistance: 17.925.

Canadien Jr 1, Petes 6

Première période
1-Peterboro: Lalonde (Foster et Ramsey) 1:39
2-Peterboro: Ramsey (Gibson, Mahon) 12:25
Pun: Plumb 3:48, St-Laurent 7:02, Latreille 11:40, Towers et Lalonde 11

Deuxième période
3-Peterboro: Campbell (Ramsey et Lalonde) 15:36
4-Peterboro: Ramsey (Lalonde et Foster) 17:42
Pun: Laperrière et Abby 4:26, St-Laurent et Cunningham (maj.) 5:36, Campbell 6:25, Turnbull 7:20 et Towers 11:25

Troisième période
5-Peterboro: Waters (Ramsey) 8:43
6-Peterboro: Mahon (Ramsey) 13:34
7-Canadien: Podwyski (Martin et Lalonde) 19:41
Pun: Podwyski 0:40, Shortreed 3:32, Guévremont et Shortreed (maj.) 5:49, Latreille 7:50, Perras 9:18, Monahan, Foster, Campbell (maj.) et Guévremont (maj. et m.c.) 13:53, Towers 18:14

Lancers par Canadien:
13 10 9 - 32
par Peterboro: 5 15 9 - 29
Assistance: 2.824.

Reds 5, Voyageurs 3

Première période
1-Montréal: Hyndman (Cormeau et Murdoch) 0:37
2-Montréal: Gray (Fortin et Cormeau) 1:00
3-Providence: Oddieison (Dufour et Keller) 2:33
Pun: Spear 0:52, Gray 11:11 et Laframboise 14:29

Deuxième période
4-Providence: Dufour (Garwasuk et Oddieison) 15:55
Pun: Spear 2:52

Troisième période
5-Providence: Garwasuk (Oddieison) 3:20
6-Providence: White (Pota et Polano) 4:25
7-Providence: Laframboise (Nicholson et Ledoux) 16:58
8-Montréal: Bisiuk (Poirier) 17:55
Pun: Pota 8:20, Thomas 8:20, Gagnon 9:24

Lancers par Providence: 14 11 13 - 18
par Montréal: 10 9 9 - 28



VINGT JOLIES LAMES! Ce groupe de jeunes patineuses, membres du club de patinage artistique "Les lames d'argent", participera à la 3ème revue annuelle "Bleu et blanc", à l'affiche pour le centre sportif Laval de Saint-Vincent-de-Paul samedi prochain. De g à d: Ginette Lévesque, Denise Latour, Carole Caron, Joyce Beaudoin, Nicole Beaulieu, Francine Payette, Manon Balthazard, Nicole Dussault, Suzanne Phelan et Diane Choquet.

LES SPORTS À LA PIGE

Le nom de GUY LAFLEUR n'a pas été mentionné, hier à New York, où avait lieu une réunion des gouverneurs de la ligue Nationale. Mais son acquisition à peu près certaine par le Canadien, aux dépens des malheureux Golden Seals de la Californie, lors du prochain repêchage universel amateur, semble inciter les gouverneurs à changer les règlements afin de prêter main forte, non seulement aux Seals mais également aux Kings de Los Angeles, qui ne font pas beaucoup mieux que leurs cousins de la Californie. Ainsi, on défendrait à une équipe d'échanger son premier choix au repêchage en faveur de joueurs établis, comme ce fut le cas des Seals l'an dernier. Si ces derniers terminent bons derniers (et rien ne semble indiquer le contraire) au classement combiné des deux sections du circuit, le Canadien pourra ainsi réclamer le meilleur joueur amateur en Amérique du Nord. Il ne fait plus aucun doute maintenant que c'est Guy Lafleur, le phénomène question des Remparts de Québec. Il a aussi été question de la vente des Pingouins de Pittsburgh à un groupe responsable, mais rien de réglé encore jusqu'ici. On sait que la LNH a dû prendre l'équipe à sa charge il y a quelques semaines afin d'éviter qu'elle n'aille en faillite.

MOSES DENSON, le superlatif demi offensif qui a fait plus que sa part dans la conquête de la coupe Grey par les Alouettes de Montréal l'automne dernier, serait sur le marché des échanges. C'est Leo Cahill, instructeur des Argonauts de Toronto, qui a vendu la mèche hier, en soupesant les chances de son équipe d'obtenir un quart-arrière de grande valeur, principale lacune des Argos depuis quelques années. Cahill a d'abord dit que puisque Toronto n'avait pu attirer Joe Theisman, de l'université Notre-Dame (il vient de se décider en faveur des Dauphins de Miami, de la LNF), il chercherait à obtenir Russ Jackson, le célèbre quart-arrière d'Ottawa à sa retraite depuis un an. Mais il a ajouté que la lutte serait vive, puisqu'il est présentement question d'un échange impliquant trois équipes: Jackson passerait aux Lions de la Colombie-Britannique qui, dans la transaction, céderait leur excellent flaqueur Jim Young aux Alouettes. Ces derniers, finalement, enverraient Denson aux Rough Riders de la Capitale pour compenser la perte de Jackson.

JEAN-CLAUDE BOUTTIER, le champion de France des boxeurs poids moyens et dont on dit beaucoup de bien, rencontrerait, le 19 mars prochain à Marseille, le jeune Américain Dave Adkins, un protégé du milliardaire

Tony Mitrano, qui a déjà découvert Rocky Marciano et Paul Pender.

ANNEMARIE PROELL, la découverte de la saison en ski international, n'a plus besoin que d'une seule 3ème position au cours des trois slaloms géants encore à l'affiche, pour s'approprier la Coupe du Monde féminine. L'autrichienne a maintenant 181 points, contre 158 pour la Française Michèle Jacot, sa plus proche rivale. Toutes deux doivent participer, aujourd'hui et demain, aux épreuves d'Abetone, dans les Alpes italiennes.

GREG POLIS, brillante recrue et meilleur pointeur des Pingouins de Pittsburgh jusqu'ici, ne jouera plus cette saison. On croyait d'abord que Polis souffrait de la grippe, puis on s'est aperçu que c'était plutôt la mononucléose, qui commande un très long repos. Cinq autres joueurs réguliers des Pingouins sont aussi sur la liste des blessés, forçant le directeur-instructeur Red Kelly à rappeler autant de joueurs de son club affilié d'Amarillo, de la ligue Centrale.

JACQUES RICHARD, un joueur qui évolue dans l'ombre de Guy Lafleur mais qui n'en a pas moins contribué aux grands succès des Remparts avec 52 buts et 59 passes en 55 parties, est présentement au rancart pour une période indéfinie à cause d'une blessure à l'oeil droit. Un bâton l'y a accidentellement atteint.

MILLER BARBER, grâce à sa bourse de \$10,650 pour une 3ème position à l'omnium de Dorval en fin de semaine, est passé au premier rang pour les gains chez les gilets professionnels cette saison. Barber totalise maintenant \$79,860, contre \$74,381 pour le jeune Tom Shaw, le meneur jusqu'ici. Vient ensuite Billy Casper (\$60,185), Arnold Palmer (\$59,862), J.C. Snead, gagnant à Dorval (\$57,886) et Jack Nicklaus (\$52,655).

KEITH MAGNUSON, défenseur-bagareur des Black Hawks de Chicago, n'est plus qu'à quatre minutes du record de punitions de tous les temps dans la LNH, soit 273 minutes, établi par Howie Young, des Red Wings de Détroit, en 1962-63. Keith aura l'occasion de passer bon premier des sa première bataille, ce soir à New York, où les Hawks affrontent les Rangers.

WARREN GILES, ancien président de la Ligue nationale de baseball, et son vice-président administratif, Bob Howsam, viennent d'être nommés membres du conseil d'administration des Reds de Cincinnati. Tous deux étaient de la direction de l'équipe avant d'accepter de diriger les destinées de la LN il y a quelques années.

PAIEMENT PRÉFÈRE LES BUTS

TORONTO (PC) — A la suite de récentes poussées offensives, Rosaire Paiement a

Baseball hier

A Lakeland:
Cincinnati 010 140 100 7 12 2
Detroit 000 302 021 8 10 2
Borbon, Osburn 5, Pless 8, Osborne 9 et Hannan 5. Beckman 5, Niekro, Timmerman 8 et Price, Hosley 6, Lamont 9 G. Timmerman, P. Osborne, Cir. Cincinnati, May 2, Detroit, Stanley.

A Orlando:
Kasas City 000 100 000 1 5 1
Minnesota 121 100 01x 6 11 1
Dal Canton, Silitoff 6, Montegaduro 7, Abemathy 8 et Karkpatrick, Perry, Lueber 5, Williams 7, Norton 9 et Mitterwald, Tschinski 6 G. Perry, P. Dal Canton, Cir. Minnesota, Killebrew, Mitterwald.

A Cocoa:
Atlanta 400 100 010 6 10 1
Houston 000 110 005 7 11 1
Kelley, Hill 8, Kester 9 et King, Dierker, Yount 5, Culver 7, Evans 9 et Edwards, Hiatt 6 G. Evans, P. Kester.

A Winter Haven:
St-Louis 004 130 100 9 14 1
Boston 001 003 000 5 10 3
Cleveland, Zachary 5, Kroll 7 et Simmons, McNetney 7, Brett, McGlothlin 4, Moret 6, Williams 6, Montgomery, Fisk 6 G. Cleveland, P. Brett, Cir. Boston, La-houd.

A St. Petersburg:
Pittsburgh 000 000 000 0 2 1
New York (N) 000 200 01x 3 9 0
Ellis, Malsed 4, Brousseau 6, Cordiero 8 et Sanguinelli, Camparis 6, Gentry, Frisella 4, Taylor 7, Folkers 9 et Grote, Bobb 6 G. Frisella, P. Malsed.

A Clearwater:
Chicago (A) 400 000 201 7 11 1
Philadelphia 000 000 101 2 2 3
Johnson, McClain 4, Perzanowski 6 et Josephson, Short, Wilson 4, Jackson 7, Herron 9 et Ryan, Boone 7 G. Johnson, P. Short, Cir. Philadelphia, Luzinski.

A Vero Beach:
New York (A) 000 100 020 3 10 2
Los Angeles 000 022 00x 4 5 1
Klimkowski, Burbach 6, Colson 8 et Munson, Singer, Strahler 4, Stephenson 7, Hough 8 et Haller, Sudakis 5 G. Strahler, P. Klimkowski.

pris la vedette dans les pages sportives, mais ceux qui ont vu évoluer l'ailier droit des Canucks de Vancouver savent très bien qu'il possède d'autres qualités, en plus d'être un bon compte.

Le jeune homme de 25 ans, originaire d'Earlton, pèse 175 livres et mesure 5' 11", mais il sait se servir de son poids.

Précisant qu'il ne recherche jamais la bagarre, Paiement a ajouté qu'il est toujours prêt en cas de besoin.

Il a évité tout assaut lors d'une récente partie contre Toronto, mais il a rappelé d'autres batailles avec Garry Monahan et Brian Spencer. Selon Paiement, Spencer aurait été transporté sur une civière si le policier des Leafs, Jim Harrison, n'était pas intervenu lors d'une partie à Vancouver, "car j'ai eu l'occasion de lui porter quelques coups solides".

Paiement est aussi fier de l'oeil au beurre noir et des sept points de sutures qu'il a servis à Bobby Orr lors d'une rencontre précédente à Boston. D'ailleurs, Orr en portait encore les marques lors de sa visite suivante à Toronto.

Préférence

Il n'en reste pas moins que Paiement préfère des buts aux

bagarres.

"Lorsque vous signez votre contrat, on ne vous paie pas pour les batailles que vous gagnez. On regarde les fiches et on vous dit combien de buts vous avez compté et combien votre rival en a réussi. Vous devez présenter une bonne marge avant de songer à une augmentation de salaire et je désire une forte augmentation l'an prochain".

En dépit d'un revers de 3-1 aux mains des Leafs, Paiement avait donné un avantage de 1-0 aux Canucks dans la première période.

Paiement présentait une fiche de 23 buts et 21 aides, plus 144 minutes au banc des punitions.

Une saison de 20 buts est un exploit pour un joueur qui n'avait récolté que quatre filets en trois saisons à Philadelphie. Toutefois, les Flyers ne l'avaient utilisé que dans 43 parties au cours de ces trois saisons où il a disputé la majorité de ses rencontres avec les As de Québec, de la LAH.

Au nombre de ses 23 buts, Paiement compte trois points victorieux, y compris un contre Boston alors qu'il a réussi le truc du chapeau et un autre contre Buffalo alors qu'il a marqué quatre filets.

VOICI COMMENT AIDER L'ENFANCE MALHEUREUSE

Jouer au hockey pour une bonne cause, voilà le but que poursuivent 16 ligues de Bien-faisance dont le huitième tournoi annuel aura lieu à l'amphithéâtre d'Outremont du 29 mars au 7 avril prochain. En effet, les recettes en excès de ce tournoi iront, cette année, au profit de la ligue Récession de Valleyfield qui s'occupe activement de l'oeuvre des

Petites Soeurs de l'Assomption.

Le président de l'organisation est René Lefebvre, également président de la ligue des As. Il sera aidé de trois vice-présidents: MM. Guy Lebeau, Phil Desmarais et Robert Marchand. Gérard Raymond est le secrétaire et Gerry Gravel, le trésorier. Les cinq directeurs sont Réjean Bergeron, Raymond Dupuis, Gilles Wilkie, ex-président, Robert Dagenais, le président fondateur de ce tournoi il y a huit ans et Richard Vanier.

Le champion défendant de 1970, le club de la ligue Feuille d'Érable, défendra son titre. Cette ligue sera opposée en première ronde à la ligue des Petits Collets. Voici les autres parties de première ronde, à compter du 29 mars prochain: ligue des As vs ligue Dépression; Saint-Viateur vs Apollo; ligue d'Amitié vs Anciens de l'Université de Montréal; les Survenants (Verdun) vs Amicale de Rosemont; ligue Récession vs Moyen-Age, de Saint-Jérôme; ligue du Lundi soir vs les Survivants; les Francis Copains vs Saint-Stanislas.

Toutes ces équipes batailleront afin de se mériter le trophée Dow. La partie de championnat sera disputée le mercredi soir, 7 avril à 8 h p.m. Une réception suivra au restaurant Dagwood où l'on remettra des trophées à tous les joueurs de l'équipe gagnante, les trophées "Tour du Chapeau" mérités au cours du tournoi en plus d'un don du sportif Dan Murray.

Les choix de "M. Lee"

CE SOIR

1ère course: 1- Trader Sunshine (no 9); 2- Ramsey Hanover (no 5); 3- Front Page Mir (no 3).
2ème course: 1- Thunderman (no 6); 2- Wildcat Mir (no 8); 3- Carl Lady Senator (no 4).
Paris doubles suggérés: 9-8 ou 9-4.

3ème course: 1- Uno Amigo (no 3); 2- Speedy Ed (no 4); 3- Parnelli Hanover (no 1).
4ème course: 1- Spring Over (no 7); 2- Roy Tester (no 1); 3- Empalle (no 2).

Quiniela suggérée: Roulette 1-2-7.
5ème course: 1- Miss Adioswind (no 3); 2- Clever Nobby (no 2); 3- Miracle Sandy (no 6).

6ème course: 1- Modokin (no 4); 2- War Painter (no 3); 3- Jimmie Craig (no 1).
7ème course: 1- Frosty Linda (no 4); 2- Avalon Jo Jo (no 3); 3- Rash Steadman (no 5).

Quiniela suggérée: Roulette 3-4-5.
8ème course: 1- Queen's Lafayette (no 5); 2- Duke Victor (no 6); 3- Rare Byrd (no 7).

9ème course: 1- Darryl M. Bee (no 8); 2- Darn Good Night (no 4); 3- Twaïn City Adios (no 3).
10ème course: 1- Tacloban (no 9); 2- Shermarr Larry (no 5); 3- Stronghold (no 4).
Exactas suggérées: 9-5, 9-4 ou 9-7.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RICHAUD BÉGIN, C.A.

2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN VIAU, C.A.
H. LIONÉ, C.A.
JACQUES R. CHADICHA, C.A.
BERNARD H. VIAU, C.A.
J. SERGE GÉVAIS, C.A.
WAGHIM BOUDAS, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Comptables agréés

R.P. Dawson, C.A.
D.M. Arken, C.A.
D.M. Long, C.A.
H.J. Garbacia, C.A.
P. Gouveau, C.A.
R. Boudreau, C.A.
P. Cloutier, C.A.
R. Boudreau, C.A.
S. Givri, C.A.

J.F. Lewis, C.A.
J.D. Hogg, C.A.
G.R. McPhee, C.A.
W.G. Hogg, C.A.
L.A. Wright, C.A.
M.B. Turcotte, C.A.
R.A. Ross, C.A.
R. Boudreau, C.A.
J. Magnan, C.A.

C.A. Poirant, C.A.
A. Gouveau, C.A.
J.M. Brousseau, C.A.
E.G. Ward, C.A.
L.L. Graves, C.A.
R.M. White, C.A.
D.W. Smith, C.A.
M.A. McMurphy, C.A.
R. Vaux, C.A.

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Tel. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix

et Associés

Comptables Agréés

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dorland Huot, C.A.
Clement Poirant, C.A.
Vannoy Fargue, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Adrian Côté, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Robert Goulet, C.A.
Pierre Pharo, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Gilles Beaudouin, C.A.
Rejean Hays, C.A.
Jacques Paquet, C.A.
Emilien Mallette, C.A.
Louis Gravel, C.A.
Jean-Paul Dussault, C.A.
François Dubé, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.
Raymond Côté, C.A.
Bernard Sylvestre, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
J. J. Levesque, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Real Auger, C.A.
Jean-François, C.A.
Richard Jean, C.A.
Clement Duchêne, C.A.
Gerald Trudeau, C.A.
Gilles Masson, C.A.
Jacques Dorian, C.A.
Yves Lamotte, C.A.
Jean-Paul Dussault, C.A.

Leon Côté, C.A.
Hershey Bourgeois, C.A.
Albert Gouveau, C.A.
Philippe Lacroix, C.A.
Pierre Chouinard, C.A.
Gilles Truchon, C.A.
Noriel Mercier, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Pierre David, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
André Levesque, C.A.
Gerald Trudeau, C.A.
Clement Lussier, C.A.
Jean Hays, C.A.
Denis Trudel, C.A.
Gaston Goulet, C.A.

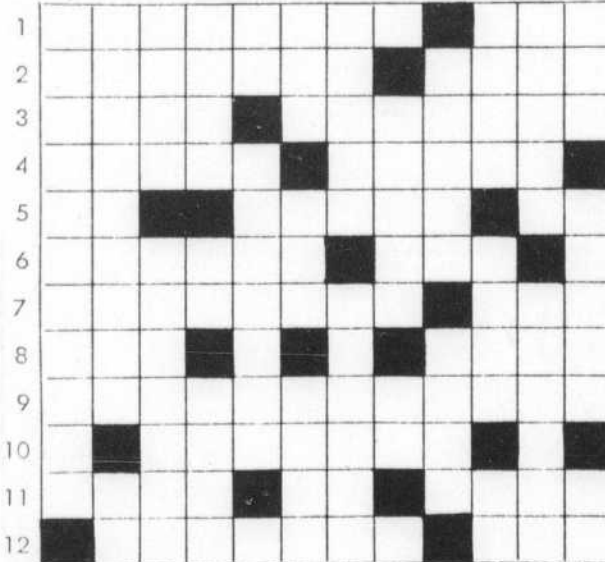
D.A. Manard, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI - SHERBROOKE

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741

les MOTS CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1-Tout ce qui est difficile à expliquer ou à résoudre. — Mois de Marie.
- 2-Personne qui joue des chambres — meublées. — Combat entre deux adversaires.
- 3-Foyer de la cheminée. — De la nature du tuf.
- 4-Troisième personne. — Partie extérieure de la bouche.
- 5-Confère. — Docteur de la loi, chez les musulmans. — Coups de baguette.
- 6-Qui ne prend pas parti entre deux puissances belligères. — Sans inégalités.
- 7-Arrose, en parlant d'une terre. — Pièce de la charrette.
- 8-Etre imaginaire. — Nom donné à plusieurs poissons d'eau douce.
- 9-Priverais de l'usage normal d'un ou de plusieurs membres.
- 10-Insecte des eaux stagnantes.
- 11-Boutique de boucher. — Route rurale. — Minet.
- 12-Donner l'alerte. — Recueil de bons mots.

l'oeil sur la mode

par Renée Rowan

Trente arpents de neige aujourd'hui... le soleil et un vent plus chaud demain, c'est ce que se disent les optimistes! De toute façon, officiellement, le printemps sera là le 21 mars et la mode s'apprête à l'accueillir.

Aux femmes qui en ont assez de se calfeutrer entre les quatre murs de leur maison, l'hôtel Champlain leur propose quelques heures d'évasion au restaurant l'Es-capade, au 36e étage d'où on a, par beau temps, une vue magnifi- que sur la ville. Tous les jeudis, pendant le mois de mars, le coût régulier du buffet (\$4,75), servi entre midi et 14h30, vous permet d'assister sans frais supplé- mentaire à un défilé de mode présenté par la boutique Déjà, des modes de printemps pour femmes sages mais élégantes, des modes qui conviennent à tous les âges, nous assure Denise Bastien, la responsa- ble du défilé. Puisque cette année confirme le retour du chapeau, on y présente égale- ment des créations signées Georgette. A noter, le sta- tionnement est gratuit.

Une nouvelle boutique du nom amusant de "Plum" vient d'ouvrir ses portes rue Cres- cent, à deux pas de la rue Sherbrooke.

Plum appartient à deux fi- gures nouvelles dans le domai- ne de la mode: Byron Ayanoglu, écrivain et licencié en lettres de l'université McGill, et Harry Xanthis, "système ana- lyse", surnommé X.

Ils ont des idées pleines la tête. Ils veulent surtout vous offrir des vêtements-mode et des objets d'artisanat origi- naux, de bonne qualité, mais surtout, attirant-ils, à prix abordables.

Que vous vous promeniez dans les magasins, à Montréal ou à New York, vous vous rendez vite compte que la mode printemps-été 71 favo- rise les imprimés, les pois et les couleurs vives.

Les imprimés sont partout, audacieux ou discrets, d'allure paysanne ou aux gais motifs des tuiles hollandaises, em- pruntées aux mosaïques orien- tales ou d'inspiration azte- que, inca et navajo, ainsi que des motifs inspirés par la Gre- ce et les Balkans.

Et vivent les pois! Certains



Le printemps est arrivé mais il se cache sournoisement à l'intérieur des boutiques, des grands magasins et des hôtels. Au Ritz Carlton, hier à midi, Morty chez Bessies présentait une collection de prêt-à-porter aux couleurs du printemps. Sur notre photo, dans l'ordre habituel, une gabardine ajustée frôlant la cheville et des impers mi-jambes assortis à des combinaisons de jupes et chemisiers dans les tons de bleu, brun et blanc. Un dénominateur commun: le chapeau de paille.

sont enfermés dans des car- res, insérés dans des rayures ou faisant taches sur des im- primés floraux.

L'industrie de la chaussure et l'industrie du spectacle ont formé un tandem pour mieux faire connaître aux Canadiens les produits de chez nous qui, dans ce domai- ne, sont à l'avant-garde de la mode.

Une initiative du Centre de la chaussure du Canada, la Revue de Quat-Chou sera pré-

sentée au cours du mois de mars dans les grandes villes canadiennes. Sous le couvert de la magie et du mime, Chou- Chou, la vedette du spectacle, s'adonne à la confection de chaussures enchantées portant l'étiquette "Fabrique au Canada".

Grâce à cet illusionniste, des mannequins apparaissent et disparaissent, flottant dans l'air; des pièces de monnaie sortent de nulle part et peuvent être échangées au magasin de chaussures le plus près.

La Revue de Quat-Chou, qui débutera à Halifax le 10 mars, sera présentée à Mont- réal, aux Galeries d'Anjou, le vendredi 12 mars, de 17 à 19 heures et le samedi, 13 mars, dans la matinée et dans l'après-midi. Le spectacle se- ra montré au centre d'achat Fairview, à Pointe-Claire, les 15 et 16 mars, à compter de midi trente.

Québec n'a encore rien décidé au sujet du projet multi-media

par Gilles Provost

Contrairement aux affirmations ré- centes du ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, le gouvernement qué- bécois n'a pas encore mis en place les structures essentielles du système d'é- ducation multi-media pour les adultes du Québec.

Par l'utilisation combinée de la télé- vision, de l'animation pédagogique et des cours par correspondance, ce sys- tème révolutionnaire devrait fournir avant la fin de 1971 une formation qui réponde vraiment aux besoins des adul- tes de la métropole et du nord-ouest québécois. Par la suite, ce système doit être étendu à l'ensemble de la province.

Le 24 février dernier, les ministres semblaient s'être enfin mis d'accord au- tour du quatorzième projet d'arrêté en conseil. Selon l'émission "Présent" du lendemain, tout le monde était satisfait

et le projet démarrait enfin. Dès le ven- dredi, un communiqué de presse et le texte même de l'arrêté en conseil de- vaient être rendus publics, affirmant un porte-parole du ministère de l'éducation.

Or, le 26 février, il n'y eut aucune an- nonce officielle. Depuis, le silence le plus total entoure ce projet. Selon les explications données en haut lieu, le gouvernement a d'abord résolu de rétar- der la nouvelle pendant quelques jours "pour lui donner plus d'éclat". Ensuite, on a "perdu" un papier du service de la trésorerie, papier qui n'existait qu'à un seul exemplaire semble-t-il.

Récemment, on a fourni une autre ex- plication. M. Bourassa avait dû s'absen- ter prématurément le 24 février et il n'a pu signer officiellement l'arrêté en con- seil concernant multi-media. Cette for- malité, expliquait-on, il y a quelques

jours, serait rapidement réglée.

Or hier, cette "formalité" qui se fait attendre depuis deux semaines n'avait pas encore été expédiée et, en conse- quence, l'arrêté en conseil n'est pas en- core officiellement adopté. Il n'y a donc encore rien de fait. Aucun responsable n'est nommé et le système multi-media reste encore à l'état de projet.

Bien plus, des sources dignes de foi laissaient entendre hier soir que le gou- vernement veut encore apporter des mo- difications et des précisions "de détail" à la quatorzième version de l'arrêté en conseil avant de l'adopter et de le rendre public.

Le suspense demeure donc: quand le gouvernement donnera-t-il suite à son accord de principe de décembre dernier? Que restera-t-il du projet original (présen- té au gouvernement en juillet) quand la politique aura terminé son oeuvre?

Le Conseil de développement social:

La SCHL n'a produit aucune réelle innovation domiciliaire

OTTAWA (Le Devoir) — Le comité de l'habitation du Conseil canadien de déve- loppement social trouve "bien regretta- ble" que le programme 1970 de la So- ciété centrale d'hypothèques et de loge- ment "n'a pas réussi à produire de réelles innovations domiciliaires", car "sans d'importantes avancées d'ordre technique dans le domaine de l'habitation il est improbable que le Canada pourra répondre adéquatement à la vaste de- mande de logements neufs d'ici trois dé- cennies. En l'an 2000, il faudra cons- truire plus de logements neufs ici que depuis la Confédération".

Le comité, composé de 186 membres et placé sous la présidence de M. Alex Murray, doyen associé de la Faculty of Environmental Studies, York University, a publié un commentaire analytique de 49 pages sur le programme de \$200 mil- lions de la SCHL qui vise à "fournir aux familles et aux particuliers de la tranche de revenus de \$4.000 à \$6.000 des formes novatrices d'habitation bon marché".

Le rapport loue le programme sur certains points et signale plusieurs as- pects négatifs avant de recommander "expressément que le ministre chargé de l'habitation s'empresse d'établir un groupe ayant pour mission de porter une

appréciation sur les logements financés par le programme de 1970", appréci- ation qui devrait se faire par d'autres personnes que celles engagées à la mise à exécution du programme et avec la participation des résidents eux-mêmes.

Le rapport fait observer qu'il est ca- pital d'assurer un progrès technique de l'habitation et que "cet objectif ne sau- rait se réaliser par une approche op- portuniste telle que le programme de 1970". Il propose que le Conseil national de recherches étende son action au- delà de l'établissement de codes du bâ- timent pour promouvoir la création et l'essai de nouveaux systèmes de fabri- cation.

Le comité propose en outre d'ajouter à la loi nationale sur l'habitation un ar- ticle spécial qui porterait sur le finance- ment des innovations qui ne sont pas in- cluses dans le cadre des programmes actuels.

Le rapport reconnaît au programme le mérite d'avoir financé une diversité remarquable de logements et de modes d'occupations, d'avoir judicieusement inclus des projets de rénovation, d'avoir financé les projets des groupes de gagne- petit, d'avoir stimulé l'industrie domi-

ciliaire privée à construire davantage à l'intention des classes moyennes et infé- rieures.

Comme éléments négatifs, le comi- té signale:

● La précipitation des mises en chan- tier, les opérations devant être exécutées en 1970, a empêché la création de pro- jets qui se seraient traduits par de réelles innovations.

● Un certain nombre de construc- tions approuvées ont suscité l'opposition des contribuables. Il aurait été bon de demander à un groupe représentatif de citoyens locaux d'examiner les projets soumis.

● Une bonne partie des frais écono- misés tient à la réduction de la taille des logements et à l'augmentation de la densité domiciliaire. Le comité craint fort qu'un niveau de vie plus élevé d'ici quelques décennies n'ait pour effet de démoder bon nombre de ces logements.

● Des centaines de milliers de fa- milles et de personnes âgées dont le re- venu est trop faible ne peuvent profiter de la plupart des logements construits grâce au programme.

Pâques 1971, Lourdes

Une fête pour les handicapés mentaux

Une grande fête internatio- nale pour les handicapés men- taux se tiendra à Lourdes du- rant la semaine de Pâques, du 6 au 12 avril prochain.

Déjà quinze pays, dont la France, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas, l'Espagne, l'An- gleterre, l'Italie et la Tchéco- slovaquie, ont promis d'envo- yer une délégation à cette gran- de fête.

Le Canada sera aussi de la partie. Déjà plus de 400 deman- des, dont 150 du Québec, sont parvenues au comité d'organi- sation. Deux appareils d'Air- Canada ont été notifiés, l'un à Toronto et l'autre à Montréal, et une centaine de sièges ont été retenus sur un vol régulier d'Air-France. Si les demandes continuent d'affluer on pourrait être amené à affréter un autre avion.

Ce pèlerinage est un projet lancé il y a deux ans par le fils de l'ancien gouverneur gé- néral du Canada, M. Jean Van- nier.

Depuis sept ans, M. Vanier vit à Trosly (en France) où, avec 65 assistants, il anime un "village" pour débilés mentaux. L'Arche, nom de ce village, se compose de sept fo- yers et abrite environ 120 han- dicapés qui forment une seule grande famille avec les anima- teurs, cuisiniers, ménagères.

C'est dans la vie quotidienne

à l'Arche que M. Vanier a dé- couvert "les grâces de sim- plicité et les sources d'émer- veillement dont ces gens que l'on nomme et que l'on juge dé- biles et souvent inutiles et en- combrants, étaient la source".

Il a voulu organiser une fête internationale pour permettre à ces hommes défavorisés dans notre société de se rencontrer dans la joie, de goûter un peu plus d'amour et de paix autour d'eux.

M. Jean Dansereau, ami per- sonnel de Jean Vanier, a quitté temporairement ses études pour se consacrer à la prépa- ration au Québec de ce pèle- rinage international. Il a déclaré au Devoir que le voyage à Lour- des n'est pas la partie la plus importante du projet. "On tient beaucoup, a-t-il dit, à la rencontre avec les handi- ca-

pés, mais on tient surtout à l'après-pèlerinage".

M. Dansereau, espère en ef- fet que ce projet aboutira à la création au Québec de maisons dans le genre de celles orga- nisées à Trosly par Jean Van- nier.

Selon M. Dansereau, le pèle- rinage pourrait n'être qu'une manière de nous donner bonne conscience en faisant quelque chose de spectaculaire.

"Ce qui est important, a-t-il ajouté, c'est de découvrir la richesse et la place dans nos vies du débile mental. Ce qui est important c'est d'appren- dre à se rencontrer sans se tuer, d'apprendre à s'accepter sans se juger. Finalement, dé- couvrir notre propre handicap, qui est souvent beaucoup plus grand que celui du débile men- tal."

Le bill 24

L'ADA entreprend un sondage

L'Association des détaill- ants en alimentation du Qué- bec mènera une enquête au- près de tous ses membres à travers la province afin de dé- finir leur position à l'en- droit du bill 24 particulière- ment en ce qui a trait aux

nouvelles heures d'activité des commerces d'alimentation.

Un premier sondage effec- tué récemment par le comi- té patronal-ouvrier des épi- ciers indépendants du Sague- nay-Lac Saint-Jean, indique que les dirigeants de 7 des 10 associations régionales de l'ADA du Québec sont favorables à des modifica- tions qui viendraient amélio- rer les dispositions de la loi 24 sur les heures d'ouver- ture et de fermeture.

Depuis deux mois, les épi- ciers indépendants du Sague- nay-Lac Saint-Jean poursuivent une action intense pour pro- tester contre l'ouverture des supermarchés toute la jour- née du lundi et le jeudi soir. Les épiceries indépendantes, les artisans et les grossistes de cette région ont démontré qu'il leur est impossible et même préjudiciable sur le plan du personnel et financie- rement, de s'adapter aux nou- velles heures et de soutenir la compétition à outrance que favorise le bill 24.

Marchander un diamant?

Oui, mais soyez sûr d'en avoir pour votre argent.

A moins d'être spécialiste, il est difficile de distinguer entre un bon achat de diamant et un mauvais. Vous ne pouvez savoir si le dia- mant que vous achetez correspond au prix que vous payez. En effet, le degré de perfection dans la couleur, la taille et la pureté d'un dia- mant doivent être déterminés par un expert qui en fixe le prix.

Pourquoi ne pas faire confiance à Birks... où vous pouvez choisir parmi toute une variété de qualités de diamants et de montures... où le prix de la pierre que vous choisissez est fixé judicieusement... où vous obtenez un dia- mant dont la valeur correspond au prix que vous payez?

Facilités de paiement, sur demande.

les *Diamants Birks* ont l'éclat de l'amour.

Institut Culinaire Henri Bernard
2015, La Montagne, suite 610, Montréal
Fondé en 1951

Pour la commodité, l'agrément,
le prestige de la femme

Cours de Fine Cuisine de Base
en 30 heures, 1 fois par semaine, pendant 8 sem. jour ou soir
Débutants, mercredi 31 mars.
Avant leçon d'information
Exécution et dégustation d'un repas de Pâques
Mercredi 17 et 24 mars à 1 h ou 7 h 15 P.M.
Renseignements: dépliant: **843-6481**

VIENT DE PARAÎTRE...

LES CLUBS RICHELIEU

• Le récit passionnant des premières 25 années du Richelieu International, une association qui favorise les échanges humains et contribue à former de meilleurs citoyens.

En vente partout à \$3.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 849-2228)

ÉDITIONS DU JOUR

g

ÉDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

Les Clubs Richelieu

R

Les premières 25 années du Richelieu International